



crus.ch

Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten
Conférence des Recteurs des Universités Suisses
Conferenza dei Rettori delle Università Svizzere
Rectors' Conference of the Swiss Universities

Coordination Enseignement, mai 2013

Koordination Lehre, Mai 2013

Pratique d'admission lors du passage bachelor-master dans la même branche d'études

Enquête 2012 auprès des universités suisses

Zulassungspraxis beim Übergang Bachelor–Master in der entsprechenden Studienrichtung

Umfrage 2012 bei den Schweizer Universitäten

Inhalt / contenu

Empfehlungen der CRUS und Summary.....	5
Recommandations de la CRUS et résumé	9
Rapport complet (en français seulement).....	13

Empfehlungen der CRUS

In der vorliegenden Studie wurde die Zulassungspraxis bei jenen Studierenden untersucht, die mit einem Bachelorabschluss einer Schweizer Universität für das Masterstudium in der entsprechenden Studienrichtung an eine andere Schweizer Universität wechseln. Diese Gruppe macht rund 10 Prozent aller Masterstudierenden aus.

Die Resultate der Untersuchung haben nur für die untersuchte Kohorte Aussagekraft; ihre Repräsentativität für die gesamte Gruppe von Masterstudierenden lässt sich noch nicht bestimmen. Deshalb können aus ihren Ergebnissen keine generellen Schlussfolgerungen über die Umsetzung der Bologna-Reform gezogen werden.

Zu beachten sind ferner die Spezifitäten einzelner Studiengänge und Universitäten, die eine Übertragbarkeit der Resultate auf die ganze Universitätslandschaft erschweren.

Basierend auf den Resultaten und unter Berücksichtigung der oben erwähnten Bedingungen leitet die CRUS aus der Untersuchung folgende Schlüsse und Empfehlungen ab:

- Eine Mehrheit derjenigen Studierenden, die Auflagen erfüllen müssen, hat den Umfang und Inhalt der erteilten Auflagen beklagt. Die CRUS fordert die Universitäten auf, dafür zu sorgen, dass Auflagen aufgrund von im Bachelorstudium nicht erworbenen Kompetenzen festgelegt und gegenüber den betroffenen Kandidaten transparent und nachvollziehbar begründet werden.
- Die CRUS fordert die Universitäten auf, dafür zu sorgen, dass allfällig vorhandene administrative Hürden und langwierige Prozesse bei der Zulassung möglichst abgebaut und vereinfacht werden. Die CRUS könnte hierbei eine koordinierende Rolle übernehmen. Die Prozesse für die ausländischen Studierenden müssen dadurch nicht tangiert werden und können anders funktionieren.
- Die CRUS fordert die Universitäten auf, dafür zu sorgen, dass die Information über die vertikale Mobilität zwischen den Schweizer Universitäten verbessert und gegebenenfalls ausgebaut wird. Die CRUS unterstützt die Universitäten in ihren Informationsbemühungen.

Summary

Ausgangslage und Gegenstand der Umfrage

Die Bologna-Richtlinien der SUK sehen das Prinzip der Freizügigkeit für Bachelorabsolventen einer Schweizer Universität vor, die an eine andere Schweizer Universität wechseln, um ihr Studium in der entsprechenden Studienrichtung auf der Masterstufe fortzusetzen. In den Empfehlungen der CRUS, in denen die Vorgaben der Bologna-Richtlinien umgesetzt worden sind, ist ausgeführt, dass sich das politisch gewollte Prinzip der Freizügigkeit auf die Zulassung zum Masterstudium bezieht. Jedoch können in diesen Fällen für im Bachelor nicht erworbene Kenntnisse und Kompetenzen Auflagen gesprochen werden, die vor dem Abschluss (aber während) des Masterstudiums erfüllt werden müssen.

Rund 10 Jahre nach Inkrafttreten der Bologna-Richtlinien wünschte die CRUS zu untersuchen, wie dieses Freizügigkeitsprinzip von den Universitäten in der Praxis umgesetzt wird. Zum einen ging es darum, mehr über die Zulassungspraxis in den Fakultäten zu erfahren und zum anderen, die Erfahrungen der Studierenden mit dem Universitätswechsel auszuwerten.

Gemäss den Zahlen des BFS haben im Jahr 2011 an den Schweizer Universitäten 1 400 Studierende mit einem Bachelorabschluss einer anderen Schweizer Universität ihr Masterstudium aufgenommen. Dies entspricht ungefähr 10 Prozent aller in ein Masterstudium Eintretenden. Dieser Anteil ist seit der Einführung der Bologna-Reform kontinuierlich gestiegen und stellt, zum Vergleich, die Hälfte der Eintretenden mit einem ausländischen Bachelorabschluss dar.

Gegenstand der Untersuchung waren diese 10 Prozent Studierender, die nach dem Bachelorabschluss an eine andere Schweizer Universität wechseln, um ihr Studium in der entsprechenden Studienrichtung fortzusetzen. Eintretende mit einem ausländischen Bachelorabschluss oder Studierende mit einem Bachelorabschluss einer Fachhochschule, die gemäss der Durchlässigkeitsvereinbarung ein Masterstudium an einer Universität aufnehmen, bildeten hingegen nicht Teil der Untersuchung.

Vorgehen und Muster

Zu Beginn des Herbstsemesters 2012 hat die Koordination Lehre der CRUS zwei Fragebögen verschickt, den einen an die Studienberater resp. Programmverantwortlichen o.ä. in den Fakultäten, den anderen an die Adresse der Masterstudierenden, die ihren Bachelorabschluss in einer anderen Schweizer Universität erworben haben. Die beiden Fragebögen umfassten je rund 20 geschlossene Fragen sowie freie Felder für Bemerkungen. 266 Personen aus den Fakultäten und 667 Studierende haben den Fragebogen beantwortet. Die Resultate wurden mit SPSS mit $p < 0.05$ für die statistischen Tests ausgewertet. Eine wissenschaftliche Mitarbeiterin des BFS hat sie anschliessend kontrolliert.

Resultate

Im Folgenden sind die wichtigsten Resultate der Untersuchung nach Kapiteln gegliedert zusammengefasst.

1. Publikum in den Masterprogrammen

- Die Hypothese, es habe weniger aus einer anderen Schweizer Universität stammende Studierende in denjenigen Masterprogrammen, in denen häufig Auflagen erteilt werden (Hypothese von Auflagen als einem Hindernis für die vertikale Mobilität), lässt sich auf der Basis der Angaben der Fakultäten nicht bestätigen.

2. Zulassungspraxis

- Die grosse Mehrheit der Antwortenden in den Fakultäten überprüft systematisch die Dossiers der Kandidaten. In den Rechts- und den Ingenieurwissenschaften ist der Anteil bedeutend kleiner als in den übrigen Disziplinen – wohl aufgrund der grösseren Homogenität der Studiengänge in diesen Fachbereichen.
- Fast 5 Prozent der Antwortenden in den Fakultäten geben an, entgegen den Vorgaben Bedingungen festzulegen.
- Der Begriff „entsprechende Studienrichtung“ wird je nach Disziplin sehr unterschiedlich interpretiert. In den Geistes- und Sozialwissenschaften reicht ein Minor resp. Nebenfach, um ohne Bedingungen aufgenommen zu werden. In der Medizin und den Ingenieurwissenschaften ist ein ganzer Studiengang in der entsprechenden Studienrichtung erforderlich.
- Tatsächlich hat die Mehrzahl der befragten Masterstudierenden während des Bachelorstudiums mindestens 120 Credits in der entsprechenden Studienrichtung erworben. Am geringsten ist die Anzahl erworbener Credits in den Geistes- und Sozialwissenschaften.

3. Auflagen

- 24,6 Prozent der antwortenden Masterstudierenden mit einem Bachelorabschluss einer anderen Schweizer Universität in der entsprechenden Studienrichtung müssen nach einem Universitätswechsel Auflagen erfüllen.
- Als hauptsächliche Gründe für die Erteilung von Auflagen werden von den Antwortenden in den Fakultäten angeführt: der während des Bachelorstudiums besuchte Unterricht, die Anzahl der in der entsprechenden Studienrichtung erworbenen Credits und die Studienreglemente der Masterprogramme.
- Nach Universitäten betrachtet, werden beträchtliche Unterschiede sichtbar. Mehr als ein Drittel der an einer der Deutschschweizer Universitäten eingeschriebenen Antwortenden muss Auflagen erfüllen, gegenüber 11 Prozent der Eingeschriebenen in der Westschweiz und im Tessin.
- Die Wirtschaftswissenschaften (40%), die Interdisziplinären Fächer (33,8%) und die Geistes- und Sozialwissenschaften (25,9%) weisen den grössten Anteil Studierender auf, die Auflagen erfüllen müssen.
- Je mehr Credits in der entsprechenden Studienrichtung ein Studierender während des Bachelorstudiums erworben hat, desto kleiner ist die Wahrscheinlichkeit, Auflagen erfüllen zu müssen.
- Auflagen scheinen die Entscheidung derjenigen Studierenden zu beeinflussen, deren Herkunftsuniversität das gewünschte Masterprogramm ebenfalls anbietet und / oder die sich bei mehreren Universitäten beworben haben.
- Im Durchschnitt müssen die Studierenden 16,5 Credits Auflagen erfüllen. Der Mittelwert beträgt 19 Credits. Nach Disziplin betrachtet, variiert der Durchschnitt zwischen 20,8

Credits in den Wirtschaftswissenschaften und 9,5 Credits in den Naturwissenschaften. Der Umfang der während des Bachelorstudiums in der entsprechenden Studienrichtung erworbenen Credits scheint keine signifikante Auswirkung auf den Umfang der Auflagen zu haben.

- Eine grosse Mehrheit der betroffenen Studierenden betrachtet Umfang und Inhalt der Auflagen nicht als adäquat und meint, es handle sich um eine Wiederholung von bereits im Bachelor besuchtem Unterricht. Es sind dies insbesondere Studierende, die deswegen ihre Studienzeit verlängern müssen, solche, die an einer Deutschschweizer Universität studieren, und solche, die bereits während des Bachelors eine grosse Anzahl Credits in der entsprechenden Studienrichtung erworben haben.

4. Verantwortliche für Zulassung

- In der Mehrzahl der Fälle werden die Entscheidungen betreffend der Zulassung und der Auflagen in den Fakultäten getroffen.
- Der Zulassungsentscheid wird am häufigsten durch die Programmverantwortlichen, eine Zulassungskommission oder das Dekanat der Fakultät gefällt.

5. Zeitliche Aspekte

- Die Hypothese, ein Universitätswechsel verzögere den Beginn des Masterstudiums, hat sich nicht bestätigt.
- Für die grosse Mehrheit der Studierenden, die Auflagen erfüllen müssen, verlängert sich die Studienzeit generell um ein Semester.

6. Bewerbungen für die Masterzulassung

- Fast 90 Prozent der Studierenden bewerben sich nur bei einer Universität, um zum Master zugelassen zu werden. Die Vorstellung eines „Master-Shoppings“ kann somit aufgegeben werden.
- Als wichtigste Gründe für die Wahl eines Masters werden vorgebracht: die Reputation der Universität, das Fehlen des entsprechenden Masterangebots in der Herkunftsuniversität und die Unterrichtssprache.

7. Meinungen der Fakultäten

- Die Antwortenden in den Fakultäten sind weitgehend zufrieden mit der aktuellen Zulassungspraxis.
- Die Antwortenden sind geteilter Meinung über die Rolle der Fakultäten. 64,2 Prozent sind der Auffassung, dass die Zulassung zum Master in der alleinigen Kompetenz der Fakultäten liegen sollte.
- Nur eine kleine Minderheit findet, dass alle Zulassungen sur Dossier vorgenommen werden sollten. Mit anderen Worten möchte eine Mehrheit einen gewissen Automatismus für die eigenen Studierenden bewahren.
- 90 Prozent der Antwortenden sprechen sich dafür aus, das Prinzip der Freizügigkeit beizubehalten.
- Die Mehrheit der Antwortenden sieht die Masterangebote einem gewissen Konkurrenzdruck ausgesetzt. Je weniger die Herkunft der Studierenden den Antwortenden in den Fakultäten bekannt ist, desto eher zeigt sich diese Tendenz.

8. Meinungen der Studierenden

- Eine Mehrheit der antwortenden Studierenden betrachtet die Information der Herkunftsuniversität über die Möglichkeiten der inländischen vertikalen Mobilität als ungenügend.
- 37,6 Prozent der Antwortenden betrachten sich gegenüber den Studierenden, die ihren Bachelor in derselben Universität erworben haben, als benachteiligt. Dieser Anteil ist zweimal grösser bei den Studierenden, die Auflagen erfüllen müssen.
- Insgesamt sind die Studierenden zufrieden mit dem Universitätswechsel. Es bestehen Unterschiede nach Universitäten, jedoch nicht nach Sprachregionen. Zwischen den Disziplinen sind keine signifikanten Unterschiede festzustellen. Auflagen und Verlängerung der Studienzeit beeinflussen die Zufriedenheit zusätzlich negativ.

9. Kommentare der Studierenden

Die antwortenden Studierenden haben in grosser Zahl von der Möglichkeit profitiert, freie Kommentare hinzuzufügen. Darin manifestieren sich folgende Tendenzen:

- Die Studierenden schätzen es, einen spezifischen Studienschwerpunkt in einer neuen Umgebung studieren zu können, und rufen dazu auf, die vertikale Mobilität zu unterstützen.
- Der Einschreibeprozess wird als unnötig lang und kompliziert betrachtet. Die Fristen sind sehr eng. Es findet keine Kommunikation zwischen den Universitäten statt und es herrscht kein Vertrauensverhältnis. Die Studierenden sind erstaunt, dass die vertikale Mobilität innerhalb eines Landes so kompliziert ist.

Schlussfolgerungen

Die Umfrage bei den Fakultäten und bei den Studierenden zur Situation beim Eintritt in ein Masterstudium der entsprechenden Studienrichtung an einer anderen Schweizer Universität vermittelt erstmals einen Überblick über die Ausprägungen der inländischen vertikalen Mobilität in der Praxis.

Die Situation präsentiert sich **insgesamt positiv**: 90 Prozent der Antwortenden aus den Fakultäten erklären sich zufrieden mit der herrschenden Zulassungspraxis, und ebenfalls 90 Prozent wünschen, das Prinzip der Freizügigkeit beizubehalten. Auf Seiten der Studierenden zeigen sich 90 Prozent befriedigt über ihren Universitätswechsel. Drei Viertel der Studierenden werden zu einem Masterstudium in der entsprechenden Studienrichtung zugelassen, ohne dass sie zusätzliche Auflagen erteilt erhalten. Im Fall der Medizin, der Technischen und der Ingenieurwissenschaften ebenso wie in den Rechtswissenschaften kann geradezu von einer automatischen Zulassung der Inhaber eines Bachelorabschlusses einer anderen Schweizer Universität gesprochen werden. Bei den übrigen Studienfächern müssen insbesondere an den Deutschschweizer Universitäten zusätzliche Auflagen erfüllt werden. Die Studierenden können die Universität wechseln, ohne eine zeitliche Verzögerung beim Eintritt ins Masterstudium in Kauf nehmen zu müssen. 63 Prozent der befragten Studierenden sehen sich nicht benachteiligt gegenüber der Studierenden, die bereits den Bachelorabschluss an der entsprechenden Universität erworben haben.

Die Umfrage hat auch einige Schwächen aufgedeckt respektive ein gewisses **Optimierungspotenzial** zum Vorschein gebracht. Ungefähr 5 Prozent der Antwortenden aus den Fakultäten geben an, dass die Zulassung zu ihren Masterprogrammen mit Bedingungen verknüpft ist, was gegen die „Empfehlungen der CRUS“ ist. Zudem werden nach Einschätzung der betroffenen Studierenden die Auflagen oftmals festgelegt, ohne die im Bachelorstudium erworbenen Kompetenzen genügend zu berücksichtigen. Auch scheint sich ein Universitätswechsel unnötig langwierig und kompliziert zu gestalten. Diese administrativen Hürden behindern so gesehen die vertikale Mobilität in der Schweiz wohl bis zu einem gewissen Grad.

Aus Sicht der CRUS ist es erfreulich zu sehen, dass das vor gut fünf Jahren durch die CRUS eingerichtete System der Studienrichtungen, von einigen Ausnahmen abgesehen, funktioniert.

Die für den Wechsel innerhalb derselben Studienrichtung vorgesehene Zulassung mit Auflagen hat sich bewährt. Auflagen stellen sicher, dass die für ein bestimmtes Masterprogramm notwendigen Kompetenzen vorhanden sind, und unterstützen hierin die Profilierung der Studienangebote. Zeitpunkt und Umfang richten sich an den Anforderungen im konkreten Fall aus. Daraus lassen sich die festgestellten Unterschiede nach Universitäten und Studienrichtungen erklären.

Durch die unterschiedliche Profilbildung werden die Studierenden motiviert, einen Universitätswechsel vorzunehmen und von einem Angebot auf Masterstufe zu profitieren, das die eigene Universität nicht vorzuweisen hat.

Recommandations de la CRUS

La présente enquête porte sur la pratique d'admission des étudiants titulaires d'un bachelor d'une université suisse qui entreprennent des études de master dans une autre université suisse dans la même branche d'études. Ce groupe représente environ 10% du total des étudiants en master.

Les résultats n'ont de signification que pour la cohorte qui a fait l'objet de l'enquête ; sa représentativité pour l'ensemble de la population d'étudiants en master est à ce stade impossible à déterminer. Dès lors, on ne saurait tirer de conclusions générales sur la mise en œuvre de la réforme de Bologne à partir des résultats de cette enquête.

En outre, il faut tenir compte des spécificités des différents cursus d'études et universités, qui rendent difficile une généralisation des résultats à l'ensemble du paysage universitaire.

Sur la base des résultats et en tenant compte des conditions évoquées ci-dessus, la CRUS tire de l'enquête les conclusions et recommandations suivantes :

- Une majorité des étudiants devant remplir des exigences supplémentaires se plaignent du volume et du contenu des exigences demandées. La CRUS invite les universités à veiller à ce que les exigences supplémentaires soient fixées sur la base des compétences non acquises en bachelor et à fonder les décisions auprès des candidats concernés de manière transparente et compréhensible.
- La CRUS invite les universités à veiller à ce que les éventuels obstacles administratifs soient levés et les procédures fastidieuses soient simplifiées, autant que faire se peut. La CRUS peut, à ce titre, assumer un rôle de coordination. Les procédures pour les étudiants étrangers ne doivent pas être affectés et peuvent fonctionner autrement.
- La CRUS invite les universités à veiller à ce que l'information sur la mobilité verticale entre universités suisses soit améliorée et, le cas échéant, étoffée. La CRUS soutient les universités dans leurs efforts d'information.

Résumé

Situation de départ et objet de l'enquête

Les directives de Bologne de la Conférence universitaire suisse (CUS) entérinent le principe dit de « libre circulation » selon lequel un titulaire d'un bachelor d'une université suisse peut changer d'université pour étudier un master dans la même branche d'études. Dans les Recommandations de la CRUS, qui mettent en œuvre les dispositions des directives de Bologne, il est précisé que le principe politiquement souhaité de libre circulation se rapporte à l'admission aux études de master. Dans ces cas toutefois, des exigences supplémentaires, qui doivent être remplies avant l'obtention du diplôme de master (mais pendant), peuvent être demandées pour les connaissances et compétences non acquises durant le bachelor.

Dix ans après l'introduction des directives de Bologne, la CRUS a souhaité examiner comment le principe était, dans la pratique, mis en œuvre par les universités. Il s'agissait d'une part d'examiner la pratique d'admission des facultés et d'autre part d'évaluer l'expérience et la pratique des étudiants concernés.

Selon l'OFS, 1400 étudiants ont débuté leur master en 2011 avec un bachelor d'une autre université suisse, ce qui représente environ 10% du total des entrants en master. Cette proportion a régulièrement augmenté depuis l'introduction de la réforme de Bologne. Elle représente actuellement environ la moitié des entrants titulaires d'un bachelor étranger.

L'objet de l'enquête s'est concentré sur ces 10% d'étudiants qui, après l'obtention d'un bachelor dans une université suisse, changent d'université pour continuer leur master dans la même branche d'études. Les étudiants en master titulaires d'un bachelor étranger ou d'une bachelor d'une HES, qui entreprennent un master dans une université selon l'accord de perméabilité, ne font donc pas partie de l'objet de l'enquête.

Processus d'enquête et échantillons

A la rentrée 2012, la Coordination Enseignement de la CRUS a fait passer deux questionnaires, l'un à destination des conseillers aux études ou responsables de programmes de master au sein

des facultés, l'autre à destination des étudiants de master ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse. Les deux questionnaires comportaient une vingtaine de questions fermées ainsi que des champs libres. 266 personnes au sein des facultés et 667 étudiants ont répondu au questionnaire. Les résultats ont été analysés avec SPSS avec $p < 0.05$ pour les tests statistiques. Ils ont été contrôlés par une collaboratrice scientifique de l'Office fédéral de la statistique.

Résultats

Ci-dessous sont résumés les résultats de l'enquête en les subdivisant selon les chapitres du rapport.

1. Public des programmes de master

- L'hypothèse selon laquelle il y aurait moins d'étudiants provenant d'autres universités suisses dans les programmes de master pour lesquels des exigences supplémentaires sont fréquemment demandées (hypothèse des exigences supplémentaires comme obstacle à la mobilité verticale) ne se vérifie pas sur la base des indications des facultés.

2. Pratique d'admission

- La grande majorité des répondants au sein des facultés examinent systématiquement les dossiers des candidats ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse. La proportion est significativement plus basse en droit et ingénierie reflétant ainsi la plus grande homogénéité des cursus dans ces disciplines.
- Contrairement aux dispositions en vigueur, près de 5% des répondants au sein des facultés affirment exiger des conditions préalables.
- La notion de « même branche d'études » est interprétée de manière très différente selon la discipline. En sciences humaines et sociales une mineure est suffisante pour être admis sans conditions. En médecine et ingénierie, il faut un cursus complet dans la même branche d'études.
- Dans les faits, la plupart des étudiants en master ont acquis au moins 120 crédits dans la même branche d'études. Cette proportion est la plus faible en sciences humaines et sociales.

3. Exigences supplémentaires

- La proportion des étudiants en master ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse qui doivent remplir des exigences supplémentaires est de 24,6%.
- Les raisons principales évoquées par les facultés pour demander des exigences supplémentaires sont les enseignements suivis en bachelor, le volume de crédits acquis dans la même branche d'études et les règlements des programmes de master.
- Examinée selon l'université, la distribution fait apparaître de fortes différences. Plus du tiers des répondants inscrits dans des universités alémaniques doivent remplir des exigences supplémentaires contre 11% pour ceux inscrits dans une université de Suisse romande et du Tessin.
- C'est en sciences économiques (40%), dans les domaines interdisciplinaires (33,8%) et en sciences humaines et sociales (25,9%) qu'on trouve la part la plus importante d'étudiants devant remplir des exigences supplémentaires.
- Plus un étudiant a acquis de crédits dans la même branche d'études en bachelor, moins il a de probabilité de devoir remplir des exigences supplémentaires.
- Les exigences supplémentaires semblent avoir un impact sur les décisions des étudiants dont le programme de master était également disponible dans l'université d'origine et/ou qui ont déposé une candidature dans plusieurs universités.
- La moyenne des exigences supplémentaires (parmi les étudiants devant en remplir) est de 16,5 crédits ECTS. La médiane est de 19. La moyenne par discipline varie de 20,8 en sciences économiques à 9,5 en sciences naturelles et exactes. Le volume de crédits obtenu dans la même branche d'études ne semble pas avoir d'impact significatif sur le volume des exigences supplémentaires.
- Une grande majorité des répondants concernés considère le volume et le contenu des exigences supplémentaires comme injustifiés et estiment que les exigences supplémentaires constituent des répétitions d'enseignements déjà suivis en bachelor. L'opinion des répondants est influencée négativement par le fait de devoir allonger ses études, par le fait d'être dans une université alémanique et par le fait d'avoir acquis un volume élevé de crédits dans la même branche d'études.

4. Responsabilités

- Les décisions concernant l'admission et les exigences supplémentaires se prennent, dans la majorité des cas, au sein des facultés.
- La décision d'admission relève le plus souvent du responsable du programme de master, d'une commission d'admission ou du décanat de la faculté.

5. Timing

- L'hypothèse selon laquelle un changement d'université retarde le début des études de master ne se vérifie pas.
- La durée du master est allongée pour la grande majorité des étudiants devant remplir des exigences supplémentaires, en général d'un semestre.

6. Candidature au master

- Près de 90% des étudiants ne déposent une candidature au master que dans une seule université. On peut exclure l'idée d'une forme de « shopping » entre offres de master.
- Les principales raisons évoquées pour le choix du master sont la réputation de l'université, l'absence du programme de master dans l'université d'origine et la langue d'enseignement.

7. Opinion des répondants au sein des facultés

- Les répondants au sein des facultés sont globalement satisfaits de la pratique actuelle d'admission.
- Les répondants sont relativement partagés sur le rôle à attribuer aux facultés. 64,2% sont d'avis que l'admission en master devrait relever de la compétence des facultés seules.
- Seule une petite minorité estime que toutes les admissions devraient se faire sur dossier. On peut en conclure que la majorité des répondants souhaite conserver un certain automatisme pour leurs propres étudiants.
- 90% des répondants estiment qu'il faut conserver le principe de libre circulation.
- La majorité des répondants estiment que le « marché » des offres de master est soumis à une pression concurrentielle. Moins les répondants connaissent la composition du public du master selon la haute école d'origine, plus ils ont tendance à penser que l'offre de masters est soumise à une pression concurrentielle.

8. Opinion des étudiants

- L'information des universités d'origine (universités où les répondants ont obtenu leur bachelor) sur les possibilités de mobilité verticale nationale est jugée insuffisante par une majorité d'étudiants.
- 37,6% des répondants estiment être désavantagés par rapport aux étudiants ayant réalisé leur bachelor dans la même université. Cette proportion est deux fois plus élevée parmi les étudiants ayant dû remplir des exigences supplémentaires.
- Les étudiants sont globalement satisfaits de leur changement d'université. Il existe cependant des différences entre universités, mais pas entre régions linguistiques. Les différences entre disciplines ne sont pas significatives. En outre, les exigences supplémentaires et l'allongement de la durée des études impactent négativement la satisfaction.

9. Commentaires des étudiants

Les étudiants ont profité en grand nombre de la possibilité de laisser des commentaires. On peut y relever les tendances suivantes :

- Les étudiants apprécient de pouvoir étudier une orientation spécifique dans un nouvel environnement et appellent à un encouragement de la mobilité verticale nationale.
- Le processus d'inscription est toutefois considéré comme inutilement long et compliqué. Les délais sont extrêmement serrés. Les universités ne communiquent pas entre elles et ne se font pas confiance. Les étudiants s'étonnent que la mobilité verticale soit si compliquée à l'intérieur d'un même pays.

Conclusions

L'enquête auprès des facultés et des étudiants sur la situation à l'entrée en master dans la même branche d'études dans une autre université suisse offre pour la première fois une vue d'ensemble sur les modalités pratiques de la mobilité verticale nationale.

La situation est **globalement satisfaisante** : 90% des répondants au sein des facultés se déclarent satisfaits de la pratique d'admission et 90% également souhaitent conserver le principe de libre circulation. Du côté des étudiants, 90% des répondants se déclarent satisfaits de leur changement d'université. Trois quarts des étudiants sont admis en master dans la même branche d'études sans devoir remplir d'exigences supplémentaires. Dans le cas de la médecine, des sciences techniques et de l'ingénierie ainsi que du droit on peut parler globalement d'une admission automatique de tous les titulaires d'un bachelor d'une autre université suisse. Dans les autres disciplines, c'est surtout au sein des universités alémaniques que des exigences supplémentaires doivent être remplies. Les étudiants peuvent changer d'université sans avoir à retarder leur entrée en master. 63% des étudiants interrogés ne s'estiment pas désavantagés par rapport aux étudiants ayant obtenu leur bachelor dans la même université.

L'enquête met également en lumière un **potentiel d'optimisation**. Environ 5% des répondants au sein des facultés affirment que l'admission à leur programme de master est soumise à des conditions préalables, ce qui est contraire aux Recommandations de la CRUS. En outre, du point de vue des étudiants concernés, les exigences supplémentaires sont souvent demandées sans considération des compétences acquises en bachelor. De surcroît, le processus de changement d'université apparaît long et fastidieux. Ces obstacles administratifs semblent entraver la mobilité verticale en Suisse dans une certaine mesure.

Du point de vue de la CRUS, il est réjouissant de constater que le système de branches d'études introduit par la CRUS il y a cinq ans fonctionne bien, mise à part quelques exceptions.

L'admission avec exigences supplémentaires prévue pour un changement d'université dans la même branche d'études a fait ses preuves. Les exigences supplémentaires assurent que les compétences nécessaires pour un certain programme de master soient acquises et soutiennent ainsi la différenciation des offres d'études. Le moment et le volume s'ajustent aux exigences dans les cas concrets, ce qui explique les différences observées entre universités et disciplines.

Du fait du développement de profils différenciés, les étudiants sont motivés à entreprendre un changement d'université et à profiter d'une offre de master que l'université d'origine ne propose pas.

**Pratique d'admission lors du passage bachelor-master
dans la même branche d'études**

Rapport complet

Tables des matières

1. Introduction	17
2. Statistiques de la mobilité verticale en Suisse	19
3. Le principe de « libre circulation » dans les directives de la CUS et les réglementations cantonales	23
3.1. Hiérarchie des normes.....	23
3.2. Directives de la CUS.....	23
3.3. Réglementations cantonales.....	24
4. Questionnaire aux facultés et aux étudiants	26
4.1. Méthodologie	26
4.1.1. Phase test et relectures	26
4.1.2. Informations	26
4.1.3. Passage des questionnaires.....	26
4.1.4. Questions de sécurité.....	27
4.1.5. Contrôle qualité.....	27
4.1.6. Analyse des données	28
4.2. Echantillons.....	29
4.2.1. Problème d'effectif des classes	29
4.2.2. Composition des échantillons	30
4.3. Analyse des résultats.....	34
4.3.1. Public des programmes de master	34
4.3.2. Pratique d'admission	37
4.3.3. Conditions préalables	40
4.3.4. Exigences supplémentaires.....	42
4.3.4.1. <i>Fréquence des exigences supplémentaires</i>	42
4.3.4.2. <i>Volume des exigences supplémentaires</i>	50
4.3.5. Responsabilités	57
4.3.6. Timing	59
4.3.7. Candidature au master	60
4.3.8. Opinion des répondants au sein des facultés.....	62
4.3.9. Opinion des étudiants	65
4.4. Commentaires des étudiants	68
5. Schlussfolgerungen / Conclusions	70
Liste des abréviations	72

1. Introduction

Avec l'introduction du système d'études échelonnées qui résulte de la mise en œuvre de la réforme de Bologne, les étudiants ont la possibilité de réorienter, géographiquement ou thématiquement, leur cursus à l'entrée en master. Dans ce sens, le passage du bachelor au master constitue une « charnière de mobilité ». Les directives de Bologne de la Conférence universitaire suisse (CUS) entérinent le principe dit de « libre circulation » selon lequel un titulaire d'un bachelor d'une université suisse peut étudier un master dans la même branche d'études dans une autre université suisse sans autres conditions préalables. Revendiqué par les étudiants et adopté par l'autorité politique, le principe de libre circulation a précisément pour but de faciliter la mobilité lors du passage de bachelor à master (mobilité verticale) à l'intérieur du pays.

Dans son deuxième rapport intermédiaire du monitoring du processus de Bologne publié au printemps 2012¹, la CRUS notait que les pratiques d'admission lors de changements d'universités entre le bachelor et le master n'avaient pas encore fait l'objet d'investigations approfondies dans le cadre du monitoring mais que les observations réalisées jusqu'ici soulevaient des interrogations sur l'application du principe de libre circulation. « (...) il est impossible pour l'instant de savoir comment sont gérées les admissions dans la pratique et quel est le volume des exigences supplémentaires. Certains indices laissent penser cependant que cette « libre circulation » souhaitée dans la mobilité verticale nationale n'est pas toujours appliquée automatiquement mais interprétée de façon très diverse. Les prestations fournies pendant les études de bachelor semblent même parfois être examinées de bien plus près qu'avant l'introduction du système d'études à deux échelons »². Pour cette raison, la CRUS a décidé de mener en 2012 une vaste enquête sur les conditions d'admission dans le cadre de la mobilité verticale nationale.

Lors de sa séance du 13 juin 2012, la Délégation Enseignement a adopté le concept d'enquête et le processus retenu pour la collecte des données. Elle a également décidé d'intégrer le point de vue des étudiants et a confié le mandat à la Coordination Enseignement de la CRUS de conduire l'enquête auprès des facultés et des étudiants. En outre, la Conférence universitaire suisse a, dans un courrier du 27 septembre 2012, exprimé son intérêt pour l'enquête : « La CUS attend sur la question des possibles entraves à la libre circulation entre bachelor et master le rapport circonstancié de la CRUS basé sur l'enquête mené auprès des facultés en été 2012 ».

La question de base de l'enquête est formulée ainsi : **comment le principe de libre circulation es-il appliqué en pratique au sein des universités suisses ?** Plus spécifiquement, l'enquête tentera de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la pratique actuelle des facultés ? Quel est le volume moyen des exigences supplémentaires exigées ?
- Y-a-t-il des différences significatives entre disciplines et/ou entre universités ?
- Les exigences supplémentaires constituent-elles des obstacles à la mobilité verticale nationale ? Y a-t-il d'autres obstacles à la mobilité verticale nationale ?
- Les étudiants sont-ils satisfaits de leur changement d'université ?
- La lettre et l'esprit des directives de Bologne sont-ils respectés ?
- La distinction entre master consécutif et master spécialisé est-elle pertinente ?

Afin de répondre à ces questions, l'enquête se fonde sur des données concernant le passage du bachelor au master **dans la même branche d'études** (masters consécutifs) entre **universités suisses**.

La première partie du présent rapport dressera un panorama général de la mobilité verticale en Suisse sur la base des chiffres disponibles établis par l'Office fédéral de la statistique. Dans une deuxième partie, il s'agira d'examiner les aspects juridiques de la mobilité verticale nationale, à

¹ CRUS, Deuxième rapport intermédiaire du monitoring du processus de Bologne, 2012, disponible en ligne : www.bolognareform.ch

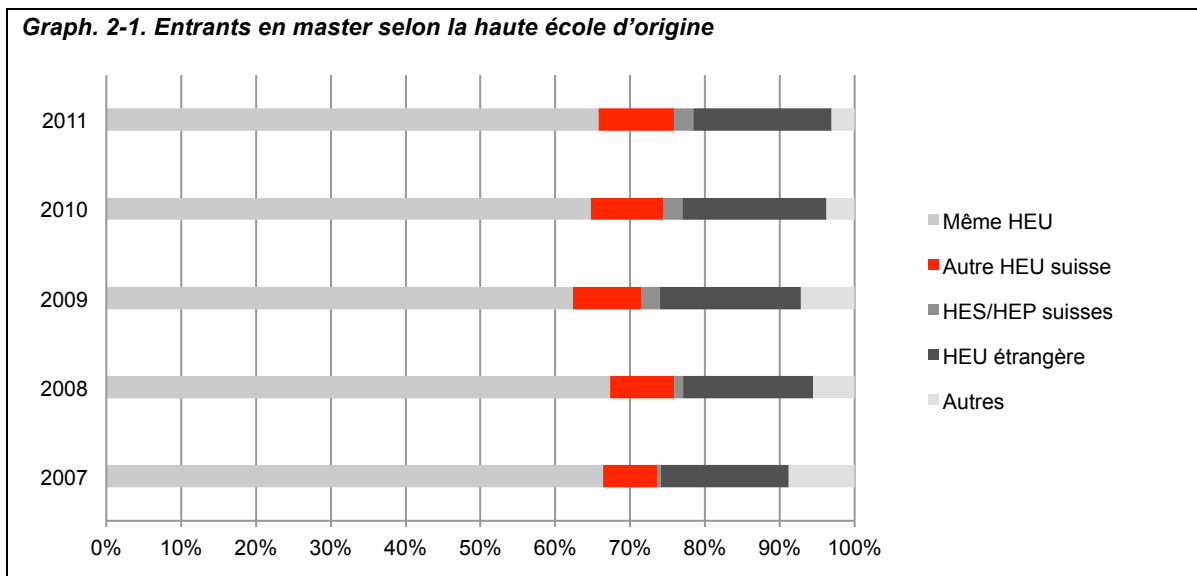
² Ibid., p. 117

savoir la teneur des directives de Bologne de la CUS et les réglementations cantonales concernant les conditions d'admission en master. La question délicate de la hiérarchie entre ces sources juridiques sera également brièvement abordée. Dans le chapitre suivant, les résultats détaillés des questionnaires aux facultés et aux étudiants seront présentés et discutés. Enfin, un chapitre conclusif dressera les enseignements à tirer de cette enquête et proposera des domaines d'action où réside un potentiel d'amélioration.

2. Statistiques de la mobilité verticale en Suisse

Les filières de master des universités suisses se caractérisent par une forte mobilité verticale. En effet, en 2011, un tiers des entrants en master d'une HEU avaient acquis leur titre de bachelor dans une autre haute école³. La majorité de ces étudiants mobiles est toutefois constituée d'étudiants ayant acquis leur bachelor à l'étranger et venant en Suisse spécifiquement pour entreprendre une filière de master. Les étudiants ayant obtenu leur bachelor dans une autre HEU suisse ne représentent qu'environ 10% de tous les entrants en master en 2011⁴. Environ 2,6% sont titulaires d'un bachelor HES/HEP et 3% d'un autre type de diplôme (en général licence ou diplôme du système antérieur à Bologne).

Graph. 2-1. Entrants en master selon la haute école d'origine



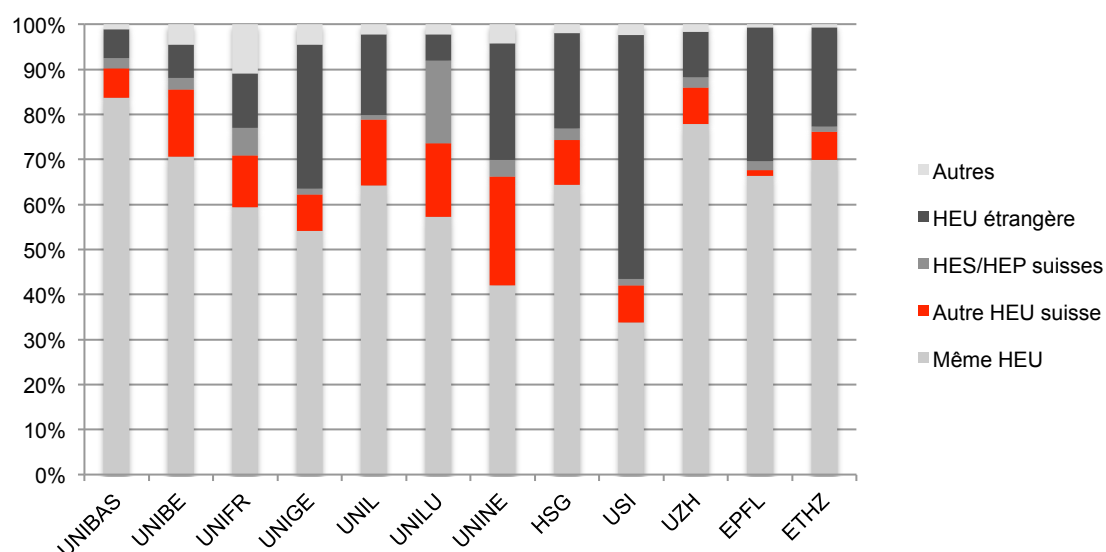
La proportion d'étudiants mobiles nationaux et d'étudiants étrangers a suivi l'évolution du nombre total d'entrants en master, ce dernier ayant constamment augmenté entre 2007 (7867) et 2011 (13'896). Le nombre d'étudiants internationaux passe ainsi de 1343 (17,1%) à 2570 (18,5%).

L'Université de Bâle est la haute école qui enregistre proportionnellement le moins d'entrants en master provenant d'autres hautes écoles : environ 6,5% des entrants ont réalisé leur bachelor dans une autre université suisse et 6,5% viennent de l'étranger. A l'inverse, l'USI accueille plus de la moitié d'étudiants étrangers à l'entrée en master. Les deux EPF reçoivent peu d'étudiants ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse mais accueillent un pourcentage important d'étudiants étrangers (22% pour l'ETHZ et 30% pour l'EPFL).

³ Office fédéral de la statistique, Baromètre de Bologne 2012, Neuchâtel, 2012. Toutes les données de ce chapitre sont tirées de cette même publication.

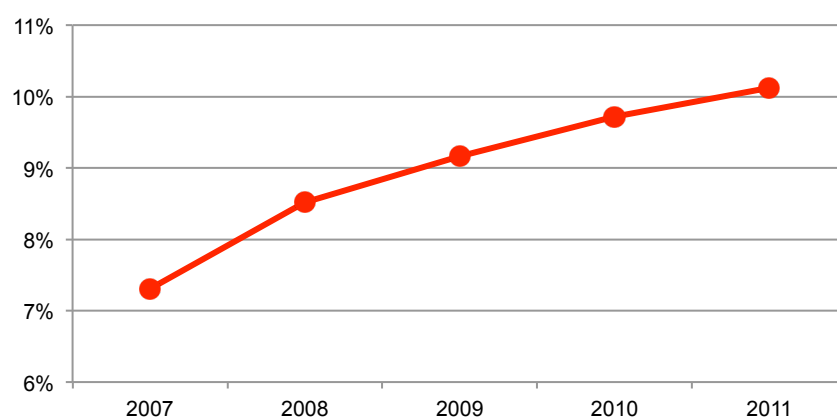
⁴ L'OFS ne fait pas la distinction entre masters spécialisés et masters consécutifs. Les chiffres présentés dans ce chapitre concernent donc les deux types de masters alors que notre enquête n'a porté que sur les masters consécutifs. Nous savons toutefois que les cursus de master spécialisé ne représentent qu'environ 10% de total de l'offre au niveau master (CRUS, Monitoring de Bologne, 2^e rapport intermédiaire, p. 113). La part des étudiants en master spécialisé ayant changé d'université est donc, selon toute vraisemblance, marginale.

Graph. 2-2. Entrants en master selon la haute école d'origine en 2011 (par université)



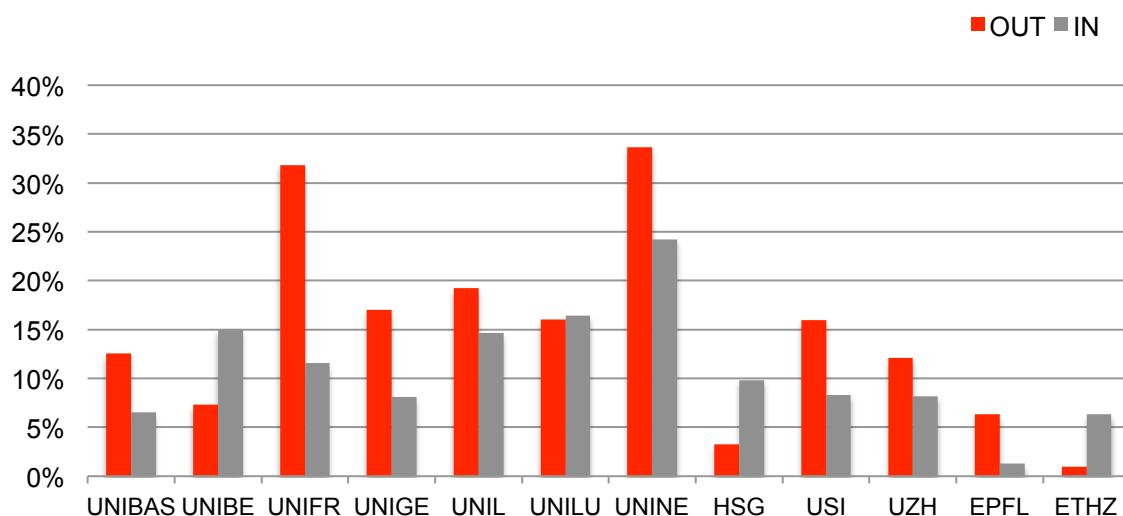
La part des entrants en master ayant acquis leur bachelors dans une autre université suisse a augmenté de manière régulière entre 2007 (7,3%, n=575) et 2011 (10,1%, n=1407).

Graph. 2-3. Pourcentage d'entrants en master titulaires d'un bachelors d'une autre HEU suisse

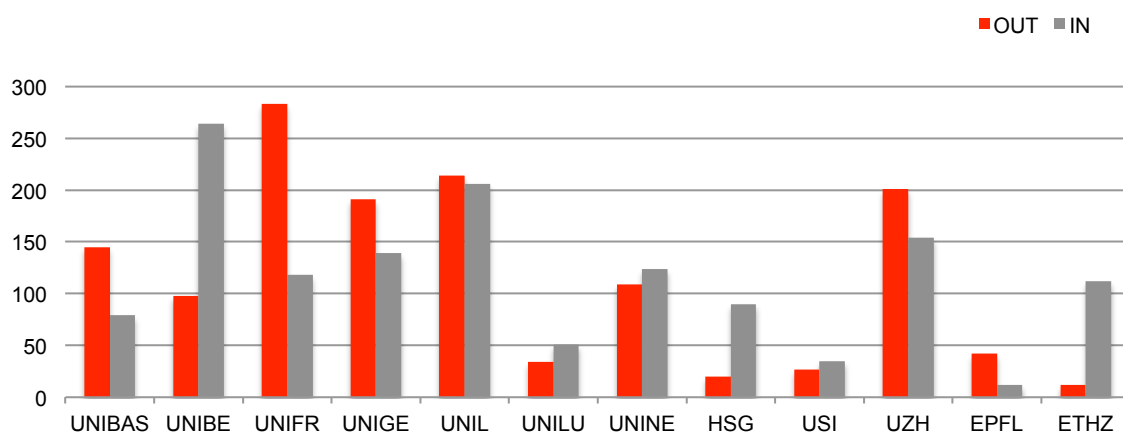


On constate une forte disparité entre les universités. L'Université de Neuchâtel enregistre ainsi un taux de 24% d'étudiants ayant acquis leur bachelors dans une autre haute école suisse (étudiants IN) alors que 34% des titulaires d'un bachelors de l'Université de Neuchâtel poursuivent une filière de master dans une autre université suisse (étudiants OUT).

Graph. 2-4. Etudiants IN et OUT (mobilité nationale) à l'entrée en master en 2011 (en pourcentage)



Graph. 2-5. Etudiants IN et OUT (mobilité nationale) à l'entrée en master en 2011 (en valeur absolue)



Etudiants IN : entrants en master en 2011 titulaires d'un bachelor d'une autre université suisse. Etudiants OUT : diplômés bachelor d'une université suisse débutant un master en 2011 dans une haute université suisse⁵

A l'inverse, l'EPFL ne compte que 1,3% d'étudiants IN et 6,3% d'étudiants OUT. Les étudiants qui quittent le moins leur institution d'origine sont ceux de l'ETHZ : 0,96% des étudiants changent de haute école pour leur master. Cette forte sédentarité des étudiants des écoles polytechniques s'explique notamment par le fait que les filières en ingénierie sont spécifiques aux écoles polytechniques.

Les taux IN et OUT peuvent connaître un écart important. C'est le cas notamment de l'Université de St-Gall qui connaît une proportion beaucoup plus importante d'entrants en master d'autres universités (9,8%) que de diplômés de bachelor optant pour une autre institution suisse (3,3%),

⁵ Les chiffres IN se basent sur le total des entrants en master en 2011 d'une université tandis que les chiffres OUT se basent sur le nombre de diplômés bachelor d'une université. Comme ces bases sont légèrement différentes, on peut constater des rapports IN/OUT différents entre valeur relative et valeur absolue, voire inversés comme c'est le cas pour l'UNINE et l'USI.

des deux EPF, de l'Université de Berne et de l'Université de Fribourg qui enregistre presque trois fois plus d'étudiants OUT (32%) et que d'étudiants IN (11,6%). La situation de Fribourg tient notamment à l'offre d'un bachelor en médecine et d'un bachelor en sciences biomédicales dont les diplômés sont contraints de poursuivre leurs études, au niveau master, dans une autre université. En valeur absolue, les universités qui « envoient » le plus de diplômés de bachelor dans d'autres universités suisses sont celles de Fribourg (283), de Lausanne (214) et de Zürich (201) tandis que les universités qui « reçoivent » le plus d'étudiants d'autres universités sont celles de Berne (264) et également celles de Lausanne (206) et Zürich (154).

Selon la dernière enquête de l'OFS sur la situation sociale des étudiants⁶, le premier motif de changement de haute école est le fait que le master souhaité n'existe pas dans l'institution d'origine. 28% mentionnent encore la bonne réputation du master, 20% le fait de découvrir une autre région et 13% le fait d'effectuer un master dans une autre langue.

⁶ Office fédéral de la statistique, Etudier sous Bologne, Rapport principal de l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s des hautes écoles suisses, Neuchâtel, 2010, p. 44 et ss.

3. Le principe de « libre circulation » dans les directives de la CUS et les réglementations cantonales⁷

Le présent chapitre vise à une contextualisation juridique de l'objet de l'enquête, d'une part en évaluant le caractère obligatoire des directives de la CUS et d'autre part en rappelant la teneur des directives en ce qui concerne le principe de libre circulation. En outre, le présent chapitre montre, de manière comparée, comment les textes normatifs applicables aux universités intègrent le principe de libre circulation.

3.1. Hiérarchie des normes

Selon l'art. 6, al. 1 de la convention de coopération du 14 décembre 2000 entre la Confédération et les cantons universitaires, la Conférence universitaire suisse a la compétence d'édicter « des directives qui lient toutes les parties à la convention » en ce qui concerne « la durée normale des études et la reconnaissance des acquis et des qualifications ». En conséquence, les directives de Bologne « engagent impérativement les partenaires de la convention de coopération, c'est-à-dire la Confédération et les 9 cantons universitaires »⁸.

S'il est indéniable que les cantons soient contraints de respecter les directives de Bologne, la question de leur applicabilité directe, notamment en cas de litige, est plus difficile à trancher. En principe, les cantons sont tenus de respecter les directives de la CUS en adaptant leur droit cantonal. Les directives sont, dans ce sens, des « conditions cadres » qu'il s'agit de concrétiser dans la législation cantonale. Par analogie avec la situation du droit international par rapport aux lois fédérales, il n'est pas certain, dans un cas d'espèce, que les directives de la CUS priment le droit cantonal. A notre connaissance, il n'existe pas de jurisprudence qui permettrait de trancher cette question.

3.2. Directives de la CUS

La Convention entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine universitaire du 14 décembre 2000⁹ attribue à la Conférence universitaire suisse la compétence d'édicter des directives, notamment dans le domaine de la coordination de l'enseignement universitaire. Les directives de Bologne du 4 décembre 2003¹⁰ déterminent les conditions minimales pour l'admission au cursus de master.

Art. 3 Accès aux études de master

¹ L'admission aux études de master requiert en principe un diplôme de bachelor d'une haute école ou un diplôme équivalent délivré par une haute école.

² Les titulaires d'un diplôme de bachelor délivré par une université suisse doivent être admis sans autre condition dans les filières d'études de master universitaires de la branche d'études correspondante.

³ Pour l'admission aux filières d'études de master spécialisées, les universités peuvent fixer des conditions supplémentaires, identiques pour tout candidat.

⁴ L'examen de l'équivalence des diplômes de bachelor obtenus dans d'autres hautes écoles respecte le principe de l'égalité de traitement.

⁵ Les universités peuvent faire dépendre l'obtention du diplôme de master de l'acquisition de connaissances et de compétences non acquises pour l'obtention du bachelor.

⁷ Le présent chapitre a été rédigé après consultation de la juriste de Conférence universitaire suisse.

⁸ Conférence universitaire suisse, Directives du Bologne du 4 décembre 2003, p. 2

⁹ RS 414.205

¹⁰ Directives de la Conférence universitaire suisse pour le renouvellement coordonné de l'enseignement des hautes écoles universitaires suisses dans le cadre du processus de Bologne du 4 décembre 2003, disponibles en ligne : www.cus.ch

L'al. 2 entérine le principe dit de « libre circulation » pour le passage des étudiants suisses entre cursus de bachelor et de master. Dans la même branche d'études, les titulaires d'un diplôme de bachelor d'une université suisse sont admis *sans autre condition* : cela signifie que l'admission, en tant qu'autorisation à entreprendre un cursus de master, doit être de fait acceptée et indépendante de toutes autres conditions préalables (par exemple attestation de certains enseignements du bachelor ou note finale moyenne). Conformément à l'al. 5, les universités peuvent toutefois exiger des étudiants qu'ils acquièrent des connaissances et compétences supplémentaires *pendant* le cursus de master. Dans ce cas, l'étudiant est automatiquement admis mais il doit rattraper des connaissances non acquises en bachelor pour pouvoir prétendre au titre du master. Les exigences supplémentaires sont déterminées sur la base du cursus de bachelor suivi et exprimées en termes de crédits ECTS qui s'ajoutent aux 90 ou 120 crédits du programme de master.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de l'art. 3 des directives, la CRUS a, dans ses Recommandations¹¹, précisé la terminologie et définit deux cas de figure : admission avec **conditions préalables** (art. 3 al. 3) et admission avec **exigences supplémentaires** (art. 3, al. 5). Les titulaires d'un bachelor dans la branche d'études correspondante sont admis sous conditions préalables mais l'admission peut être assortie d'exigences supplémentaires.

La CRUS a en outre adopté une réglementation relative aux branches d'études¹². Ces dernières regroupent les cursus d'études au contenu apparenté. Chaque programme de bachelor d'au moins 60 crédits ECTS est associé à une ou plusieurs branches d'études parmi une liste contraignante et fermée établie par la CRUS. Pour chaque programme de master (à l'exception des masters spécialisés) sont fixées la ou les branche(s) d'études correspondantes qui permettent l'admission sans conditions préalables.

Afin de permettre aux universités de profiler leur offre de masters, l'art. 3, al. 3 des directives de la CUS leur donne la possibilité d'offrir des cursus dits de master spécialisé pour lesquels les universités peuvent restreindre la « libre circulation » et faire dépendre l'admission de conditions préalables. Les cursus de masters spécialisés doivent toutefois constituer l'exception de l'offre d'études de niveau master. En 2011, on dénombrait 77 cursus de master spécialisé au sein des universités suisses, ce qui représente 9,5 % de l'ensemble de l'offre au niveau master¹³. Les cursus de master spécialisé n'ont pas fait l'objet de la présente enquête.

3.3. Réglementations cantonales

Dans tous les cantons universitaires, il existe un texte réglementaire relatif, notamment, aux conditions d'admission en master. Certains règlements reprennent de manière fidèle les prescriptions de l'art. 3 des directives de Bologne de la CUS. C'est le cas, par exemple, pour l'Université de Zürich¹⁴ :

§ 43

¹ *Die Zulassung an allen Fakultäten in einen Studiengang mit Masterabschluss erfolgt für Inhaberinnen und Inhaber eines Bachelordiploms der entsprechenden Studienrichtung einer schweizerischen universitären Hochschule ohne weitere Bedingungen.*

⁵ *In allen Fällen kann der Abschluss des Masterstudiums vom Nachweis weiterer Kenntnisse und Fähigkeiten abhängig gemacht werden, die im absolvierten Bachelorstudium nicht erworben wurden (Zulassung mit Auflagen).*

De même, le règlement d'application de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne précise à l'art. 76 les conditions d'admission des titulaires d'un diplôme de bachelor d'une université suisse :

Inscription en vue de l'obtention d'un master (maîtrise universitaire)

Art. 76.- Conditions générales

¹¹ CRUS, Recommandations de Bologne pour le renouvellement coordonné de l'enseignement des hautes écoles universitaires suisses dans le cadre du processus de Bologne du 1^{er} octobre 2008, disponibles en ligne : www.crus.ch

¹² Réglementation de la CRUS pour l'établissement des branches d'études et l'attribution des cursus de bachelor du 11 novembre 2005, disponible en ligne : www.crus.ch

¹³ CRUS, 2^e rapport intermédiaire du monitoring de Bologne, op. cit., p. 114

¹⁴ Verordnung über die Zulassung zum Studium an der Universität Zürich (VZS) vom 18. April 2011

Sont admises à l'inscription en vue de l'obtention d'un master (maîtrise universitaire) les personnes qui possèdent un bachelor (baccalauréat universitaire) délivré par une université suisse ou un autre titre universitaire jugé équivalent par la Direction, dans un domaine identique ou apparenté à celui du master choisi.

Les personnes qui possèdent un bachelor HES ainsi que les personnes titulaires d'un bachelor délivré par une université suisse ou un autre titre universitaire jugé équivalent par la Direction dans un domaine apparenté sont admises à condition de rattraper les bases théoriques manquantes pendant le cursus menant à l'obtention du master.

Lorsque le bachelor et le master relèvent de domaines différents, les candidats au master sont admis à condition de rattraper les bases théoriques manquantes avant l'entrée dans le cursus menant à l'obtention du master.

Les règlements ou les plans d'études des facultés spécifient les bases théoriques indispensables.

Conformément aux directives de la CUS, le texte lausannois précise ainsi que les éventuels rattrapages doivent se faire *pendant* le master pour les personnes titulaires d'un bachelor délivré par une université suisse.

Tabl. 3-1. Textes normatifs des universités suisses relatifs à l'admission aux masters consécutifs

Université	Type de texte normatif	Adopté par	Mention admission sans conditions	Mention exigences supp.
UNIBAS	Ordonnance/ règlement	Conseil de l'Université	Non	Oui
UNIBE	Ordonnance/ règlement	Conseil d'Etat	Oui	Non
UNIFR	Ordonnance/ règlement	Sénat de l'Université ; approuvé par le Conseil d'Etat	Non	Non
UNIGE	Ordonnance/ règlement	Conseil d'Etat	Oui	Non
UNIL	Ordonnance/ règlement	Conseil d'Etat	Oui	Oui
UNILU	Directives	-	Oui	Oui
UNINE	Ordonnance/ règlement	Rectorat	Oui	Oui
UZH	Ordonnance/ règlement	Conseil de l'Université	Oui	Oui
HSG	Décision	Sénat de l'Université	Non	Oui
USI	Ordonnance/ règlement	Conseil de l'Université	Oui	Non
ETHZ	Ordonnance/ règlement	Direction	Non	Oui
	Directives	Direction	Oui	Oui
EPFL	Ordonnance/ règlement	Direction	Non	Oui

D'autres règlements cantonaux ne correspondent pas aux directives de la CUS (en jaune dans le tableau 3-1), en particulier parce qu'ils ne distinguent pas l'admission des étudiants titulaires d'un bachelor d'une université suisse dans la même branche d'études des autres cas de figure. Le principe de l'admission sans conditions de ces étudiants s'en trouve absente des règlements.

Ce n'est toutefois pas parce que certains règlements ne mentionnent pas le principe de libre circulation que les universités concernées ne l'appliquent pas. Seule la pratique permet d'évaluer comment les universités mettent en œuvre les règles fixées par la CUS et la CRUS. En outre, seules les documents au niveau de l'université dans son ensemble ont été examinées alors que certaines institutions, comme l'Université de Fribourg, définissent également les conditions d'admission dans les règlements des cursus d'études.

4. Questionnaire aux facultés et aux étudiants

4.1. Méthodologie

Le questionnaire à destination des facultés a été élaboré au printemps 2012 sur la base des questions de recherche et des informations que la Coordination Enseignement avait sollicitées au préalable auprès des membres de la Commission d'Admission et d'Equivalences (CAE) de la CRUS. Sur la base des informations recueillies, il apparaissait en effet que seul le passage d'un questionnaire au sein des facultés et au niveau des filières d'études permettrait de réunir les données pertinentes aux questions de recherche. En effet, les conditions d'admission varient selon les facultés, voire selon les programmes de master. Les conseillers aux études ou responsables de programmes, qui sont en « première ligne » et examinent les dossiers des candidats, sont supposés connaître la pratique d'admission et la composition du public de leur master. Le questionnaire était composé de 22 questions fermées ainsi que de champs libres permettant aux répondants de laisser des commentaires.

Le questionnaire à destination des étudiants a été élaboré en été 2012 et contenait, de même que pour le questionnaire aux facultés, une vingtaine de questions fermées ainsi que des champs libres.

Les deux questionnaires ont été administrés en ligne avec le service LimeService et étaient disponibles en allemand et en français¹⁵.

4.1.1. Phase test et relectures

Avant d'être distribué auprès du public cible, le questionnaire aux facultés a été testé par plusieurs responsables de programmes de master et conseillers aux études de plusieurs universités. Cette phase test a permis d'optimiser le questionnaire, notamment en clarifiant certaines questions et en ajoutant des définitions. Le questionnaire aux étudiants a, pour sa part, été soumis à un représentant de l'UNES.

En outre, les deux questionnaires ont fait l'objet d'un examen par une collaboratrice scientifique de l'Office fédéral de la statistique spécialisée dans le domaine de la formation tertiaire. Cette relecture externe a permis d'apporter des correctifs aux questions et à la structure des questionnaires.

4.1.2. Informations

Les deux questionnaires étaient précédés d'une page d'introduction contenant des informations sur l'objectif et l'objet du questionnaire. Conscient que beaucoup d'enquêtés ne lisent pas ou pas attentivement l'introduction, nous avons ajouté des remarques et définitions directement dans le questionnaire, partout où on pouvait attendre une confusion sur les termes. Ces remarques et définitions étaient en gras et surlignées en jaune de sorte qu'il était difficile de les manquer.

En outre, les collaborateurs de la Coordination Enseignement ont répondu, par e-mail ou par téléphone, à plusieurs dizaines de demandes de clarification des enquêtés pendant la période de passage du questionnaire.

4.1.3. Passage des questionnaires

Conformément à la décision de la Délégation Enseignement, l'équipe de la Coordination Enseignement a contacté toutes les universités afin de réunir les adresses de contact au sein des facultés. Suivant les universités, les contacts pouvaient s'agir de responsables de programmes de master, de conseillers aux études, de professeurs, de directeurs d'instituts ou de départements ou de membres des décanats.

Le questionnaire aux facultés a été envoyé par e-mail à environ 80 destinataires le 10 septembre 2012. Selon les accords conclus avec les universités, le questionnaire a été soit rempli par le destinataire, soit transféré auprès des personnes concernées au sein des facultés. Nous sommes

¹⁵ Une version italienne n'a pas été prévue puisque les étudiants concernés de l'USI avaient par définition réalisé leur bachelor dans une université romande ou alémanique et sont donc supposés parler français ou allemand.

raisonnablement confiants dans le fait que toutes les personnes concernées aient reçu l'invitation à participer au questionnaire. Seule une université a décidé de changer la procédure proposée. C'est donc l'administration centrale qui, dans ce cas, a répondu aux questionnaires. Cette démarche rend problématique la fiabilité et la comparabilité des réponses du bloc de questions sur l'opinion des répondants. Toutefois, l'université en question ne concerne que très peu de réponses ; cela n'est donc pas de nature à biaiser les résultats.

Les enquêtés ont été invités à remplir le questionnaire d'ici le 30 septembre. Fin septembre, un rappel a été envoyé avec un nouveau délai de deux semaines. En outre, les facultés qui n'avaient pas encore pris part au questionnaire ont été contactées par téléphone afin de s'assurer du passage du questionnaire.

Conformément à la décision de la Délégation Enseignement d'élargir l'enquête aux étudiants et après avoir informé les rectorats en date du 22 août 2012, la Coordination Enseignement a sollicité les services compétents des universités afin de faire passer le questionnaire aux étudiants de master concernés. Le questionnaire a été envoyé aux étudiants durant la semaine du 8 octobre 2012.

Suivant les systèmes d'information des universités, le questionnaire a été envoyé uniquement aux étudiants concernés, aux étudiants de master provenant d'autres hautes écoles ou encore à tous les étudiants de master. L'e-mail d'accompagnement ainsi que l'introduction au questionnaire expliquaient précisément que seuls les étudiants ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse et dans la même branche d'études étaient concernés.

4.1.4. Questions de sécurité

Afin de s'assurer de n'atteindre que la population concernée (responsables de programmes de master consécutifs pour le questionnaire aux facultés, étudiants nationaux de masters consécutifs pour le questionnaire aux étudiants), plusieurs questions de sécurité ont été ajoutées dans les deux questionnaires. Ainsi, les répondants du questionnaire aux facultés qui ne sélectionnaient pas une fonction appropriée (p.ex. collaborateur d'un service central) étaient automatiquement sortis du questionnaire. S'agissant du questionnaire aux étudiants, les répondants qui sélectionnaient « HES/HEP » ou « haute école étrangère » comme institution d'obtention du bachelor et « je n'ai pas obtenu mon bachelor dans la même branche d'études » à la question « quel volume de crédits ECTS avez-vous obtenu dans la même branche d'études ? » étaient automatiquement sortis du questionnaire.

4.1.5. Contrôle qualité

Malgré toutes les précautions prises, nous étions conscients qu'il subsistait la possibilité que des répondants n'appartiennent pas au public cible ou qu'ils aient mal compris une question. C'est pourquoi nous avons examiné systématiquement les 933 réponses reçues.

Concernant le questionnaire aux facultés :

- Nous avons effacé 7 questionnaires qui avaient pour objet des masters spécialisés et non des masters consécutifs.
- Nous avons procédé à 35 demandes de clarification auprès des instituts ou départements concernés :
 - Dans 33 cas, nous estimions qu'il y avait une possible confusion entre les concepts de « conditions préalables » et d'« exigences supplémentaires ». Les réponses ont été rectifiées dans 18 cas, après discussion avec les personnes concernées. Toutes les personnes concernées n'ont pas pu être contactées, notamment en raison de l'anonymat des réponses. Après consultation des universités, une dizaine de réponses supplémentaires ont été rectifiées.
 - Dans 2 cas, le volume des exigences supplémentaires en crédits ECTS paraissait aberrant. Dans un cas, il s'agissait effectivement d'une erreur alors que dans l'autre cas les données étaient correctes.

Concernant le questionnaire aux étudiants, nous avons effacé environ 60 réponses qui concernaient des étudiants n'ayant pas changé d'université pour réaliser leur master.

4.1.6. Analyse des données

Travaillant sur des échantillons mais étant intéressés par les populations, nous avons eu recours à des tests statistiques (principalement Chi-2 pour les croisements de variables catégorielles et ANOVA lorsque la variable dépendante est numérique) afin d'évaluer l'association de deux ou plusieurs variables et avons calculé, lorsque cela était pertinent, l'intervalle de confiance d'une moyenne ou d'une proportion (communément appelé « marge d'erreur »). Comme il est généralement admis dans les études statistiques, le risque de première espèce retenu a été de 5%. Autrement dit, nous avons travaillé avec un niveau de confiance de 95%. Nous affirmons donc qu'il y a association entre variables uniquement lorsque les différences observées entre les modalités ont moins de 5% de chance d'être le résultat de l'erreur aléatoire d'échantillonnage.

Les données ont été analysées avec le logiciel IBM SPSS Statistics. Enfin, les résultats ont été examinés par la même collaboratrice de l'Office fédéral de la statistique, ce qui a permis de procéder à quelques correctifs d'ordre statistique.

4.2. Echantillons

Afin d'éviter les confusions et de faciliter la lecture des pages qui suivent, tous les graphiques réalisés sur la base du **questionnaire aux facultés** sont en **bleu** et tous les graphiques réalisés sur la base du **questionnaire aux étudiants** sont en **rouge**.

Les deux échantillons ont des tailles très satisfaisantes : 266 questionnaires ont été remplis dans les facultés tandis que 667 étudiants ont pris part à l'enquête. Sur la base de la taille de la population estimée, les taux de réponse sont remarquablement élevés (tabl. 4-1).

Tabl. 4-1. Résumé des échantillons

Questionnaire	Population	Taille estimée de la population	Taille de l'échantillon	Taux de réponse estimé
Questionnaire aux facultés	Masters consécutifs des universités suisses	499 ¹⁶	266	53,3 %
Questionnaire aux étudiants	Etudiants inscrits à des études de master ayant obtenu leur bachelors dans une autre HEU suisse dans la même branche d'études	3000	667	22,2 %

Contrairement à une idée reçue, la taille de la population (ou le taux de réponse) n'a aucun impact sur la fiabilité de l'analyse statistique. La taille de la population étant en général virtuellement infinie, les tests statistiques ne s'appuient que sur la taille de l'échantillon et la distribution des données (variance). Un échantillon de 500 réponses produira les mêmes marges d'erreur si la population est égale à 1000 ou 1 million. De surcroît, le gain marginal en précision diminue à mesure que la taille de l'échantillon augmente. L'échantillon basé sur les réponses des étudiants est donc plus fiable que celui basé sur les réponses des facultés quand bien même le taux de réponse est plus faible.

4.2.1. Problème d'effectif des classes

La situation est toutefois plus problématique lorsque les données sont divisées en classes, par exemple lorsqu'on examine les distributions des données selon les universités ou les disciplines et à fortiori lorsqu'on réalise des tableaux croisés qui multiplient les modalités des deux variables considérées. On sait que le test du Chi-2 (qui évalue la significativité de l'association de deux variables catégorielles) n'est significatif que lorsque moins de 20% des classes ont des effectifs théoriques inférieurs à 5 et qu'aucun effectif théorique n'est égal à zéro. Nous avons en principe agrégé les classes pour remplir ces conditions. Il en va de même lorsque l'on procède à des comparaisons de moyennes. Lorsque les effectifs sont faibles, l'erreur standard de la moyenne est élevée et il en résulte des intervalles de confiance de grande amplitude qui ne permettent pas de tirer de conclusions solides. Pour cette raison, nous n'affichons que les modalités qui disposent en principe de plus de 10 cas et nous agrégeons les autres modalités. Comme évoqué plus haut, nous fourniront également, lorsque cela est pertinent, les intervalles de confiance.

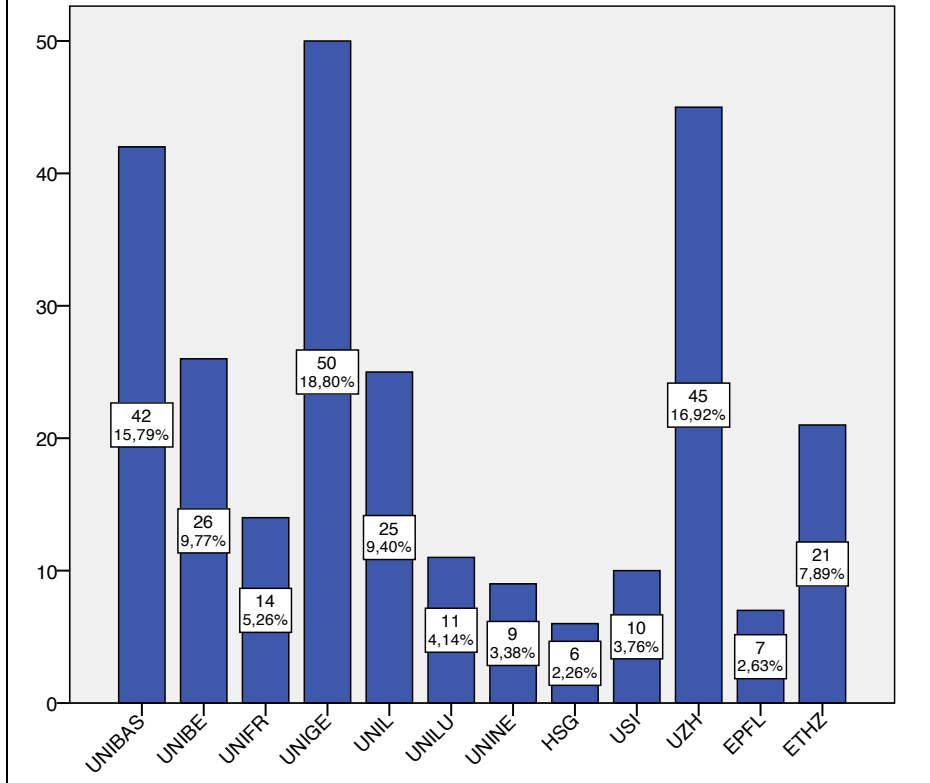
En outre, précisons encore que la représentativité d'un échantillon statistique ne dépend pas de sa taille mais dépend essentiellement de l'absence de biais de sélection et de biais de réponse. Un échantillon qui serait une photographie parfaite de la population n'existe pas. C'est pourquoi, nous travaillons avec des intervalles de confiance et des tests statistiques basés sur les lois de probabilité. Les éléments ci-après permettent de se faire une idée de la composition des deux échantillons.

¹⁶ Ce chiffre correspond au nombre de programmes de masters consécutifs de 90 crédits ECTS ou plus recensés dans la base de données uni-programme.ch

4.2.2. Composition des échantillons

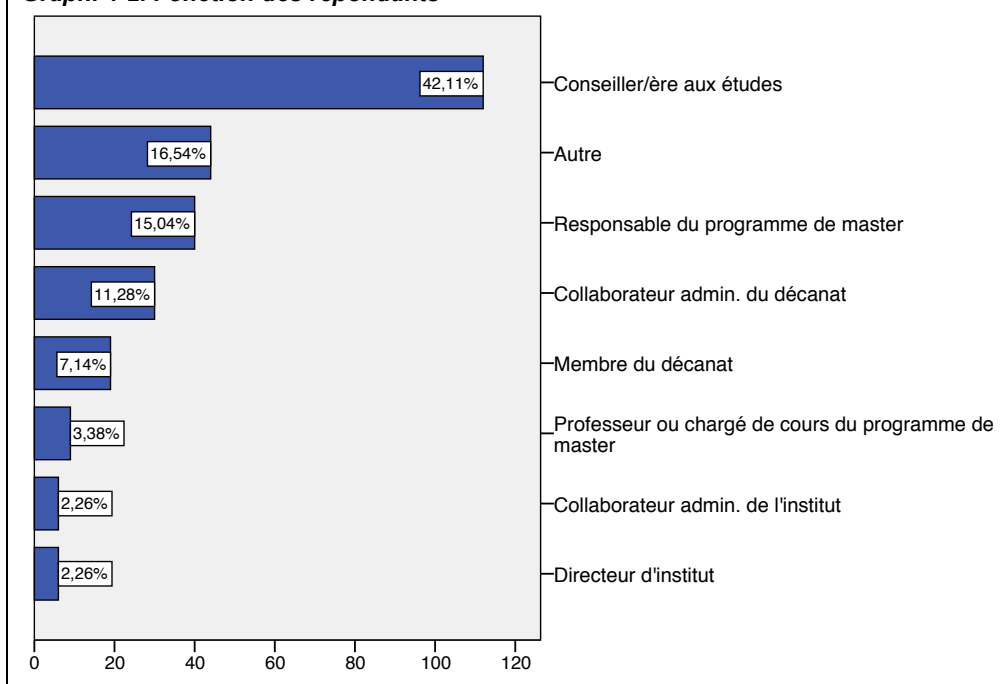
S'agissant du questionnaire aux facultés, l'Université de Genève est la plus représentée avec 50 réponses (18,8%), suivie de l'Université de Zürich (n=45, 16,9%) et de l'Université de Bâle (n=42, 15,8%). A l'inverse, l'Université de St-Gall (n=6, 2,3%), l'EPFL (n=7, 2,6%) et l'Université de Neuchâtel (n=9, 3,4%) sont les moins représentées.

Graph. 4-1. Distribution des répondants par université (pourcentage sur la base du total des réponses)



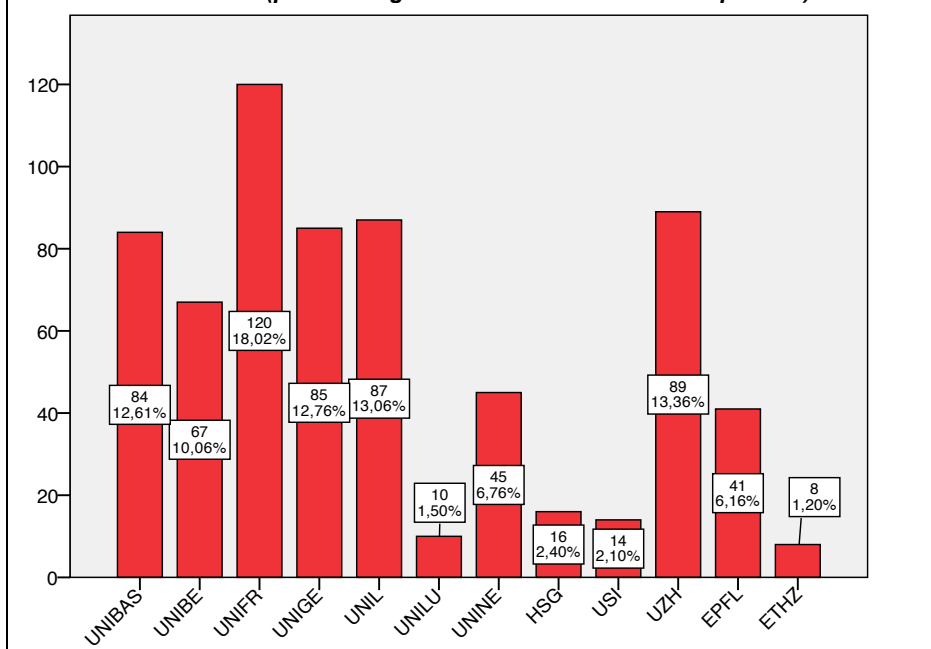
Près la moitié des répondants exercent la fonction de conseiller aux études, tandis que les responsables de programmes de master constituent 15% de l'échantillon (graph. 4-2). Conformément à nos attentes, le questionnaire a été rempli, en majorité, par des personnes associées à des filières d'études spécifiques. Il faut relever toutefois la grande hétérogénéité des fonctions des répondants. Cela résulte notamment de la diversité organisationnelle des universités suisses. La fonction de conseiller aux études est ainsi plus courante en Suisse romande alors que celle de responsable de programme est plus courante en Suisse allemande. Précisons enfin que la personne qui a répondu au questionnaire n'est pas forcément la responsable du programme d'études concerné.

Graph. 4-2. Fonction des répondants



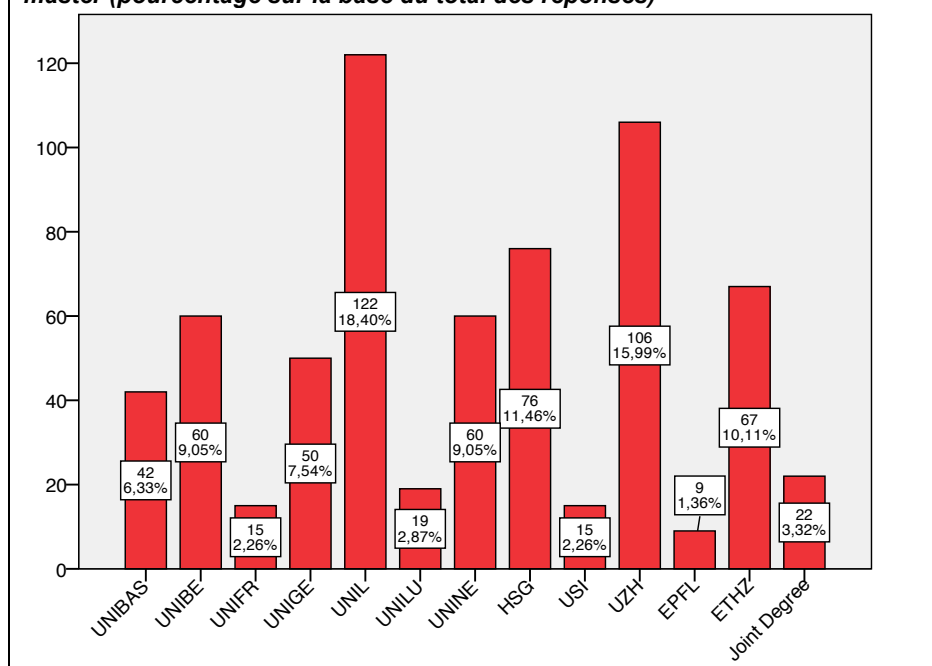
S'agissant du questionnaire aux étudiants, 120 répondants (18%) ont réalisé leur bachelor à l'Université de Fribourg (graph. 4-3). Les « grandes » universités (Bâle, Berne, Lausanne, Genève, Zürich) représentent 10% à 13% des répondants selon l'université d'origine. Reflétant fidèlement les chiffres de l'OFS, seuls 8 répondants ont réalisé leur master à l'ETHZ, université qui connaît une mobilité IN beaucoup plus élevée que la mobilité OUT, à l'inverse de l'EPFL où 41 répondants ont réalisé leur bachelor.

Graph. 4-3. Distribution des répondants selon l'université où ils ont obtenu leur bachelor (pourcentage sur la base du total des réponses)



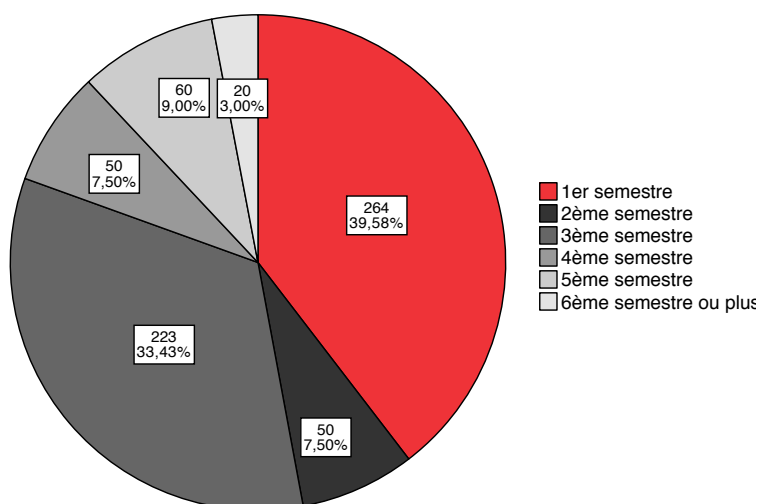
L'Université de Lausanne est la plus représentée selon l'université d'accueil avec 122 répondants (18,4%), suivie de l'Université de Zürich avec 106 répondants (15,9%). L'Université de Neuchâtel et l'Université St-Gall sont surreprésentées par rapport à leur nombre total d'étudiants mais, comme il l'a été établi sur la base des chiffres de l'OFS, ces universités connaissent une mobilité IN importante. L'Université de Berne est quelque peu sous-représentée.

Graph. 4-4. Distribution des répondant selon l'université où ils réalisent leur master (pourcentage sur la base du total des réponses)



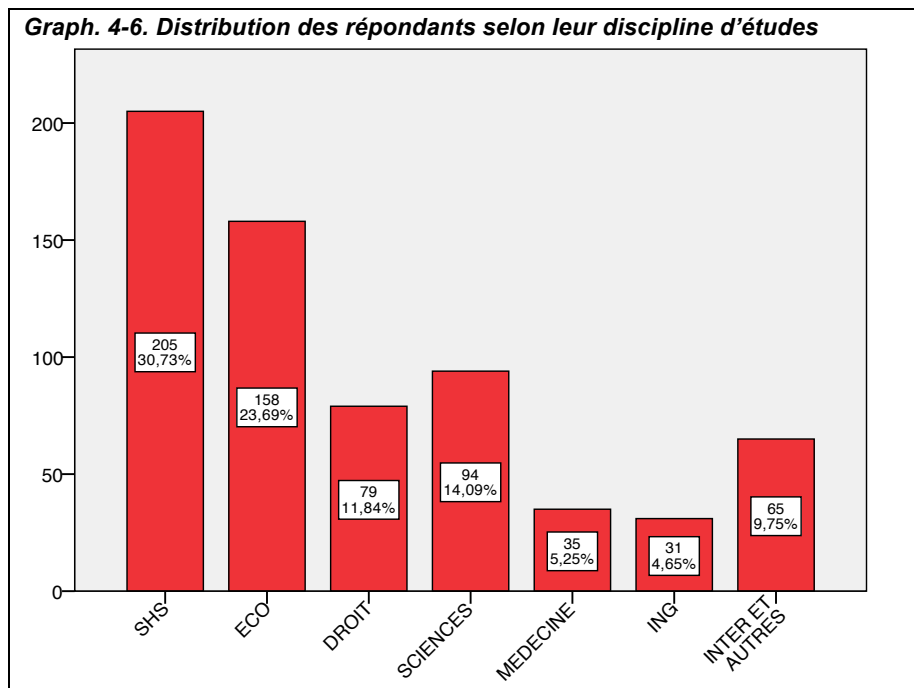
Un bon tiers des répondants débutent leur master au moment de répondre au questionnaire (graph. 4-5). Un autre tiers des répondants sont au début de leur deuxième année de cursus. Les autres sont pour la plupart plus avancés dans leurs études. Ces données reflètent logiquement le fait que le questionnaire ait été passé au début du semestre d'automne.

Graph. 4-5. Semestre d'études des répondants



S'agissant de la distribution par disciplines, les sciences humaines et sociales (théologie, lettres, sciences historiques et culturelles, sciences sociales, psychologie) sont les plus représentées avec 30,7% du total des réponses (graph. 4-6). Suivent les sciences économiques (23,7%), les sciences naturelles et exactes (14,1%), les domaines interdisciplinaires (9,8%), le droit (11,8%), la médecine (5,3%) et les sciences de l'ingénierie (4,7%).

Graph. 4-6. Distribution des répondants selon leur discipline d'études



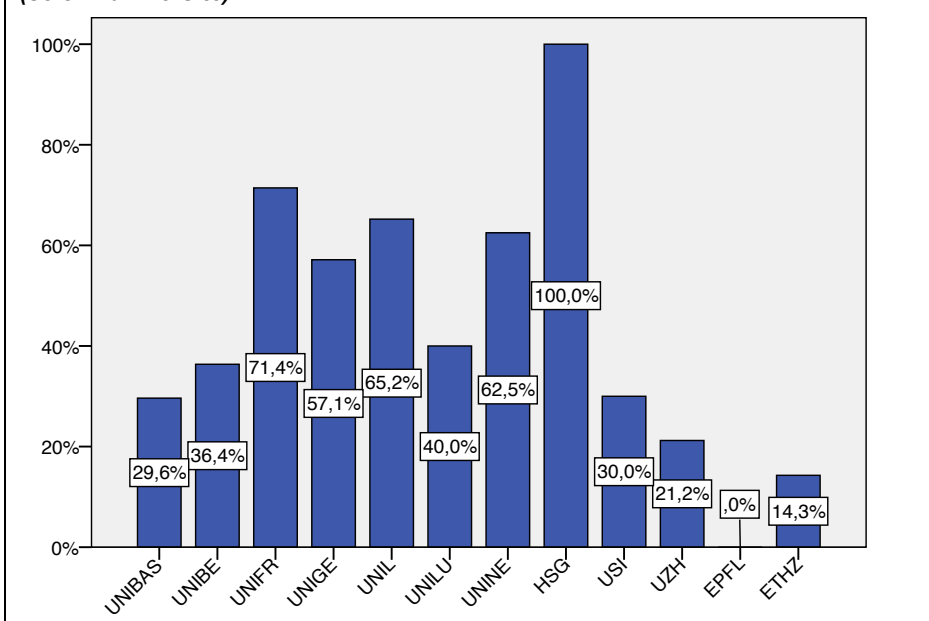
Les différences entre disciplines sont un peu plus accentuées dans l'échantillon issu des facultés : les sciences humaines et sociales représentent 46,2% des réponses, les sciences 23,7%, les sciences économiques 9,8% et les autres disciplines entre 3,4 et 8,6%. A ce titre, l'échantillon composé des étudiants est plus représentatif de l'importance respective des disciplines d'études en Suisse que l'échantillon issu des facultés. Il est étonnamment proche des chiffres de la population estudiantine au niveau master. Selon l'OFS, 29% des étudiants en master sont inscrits en sciences humaines et sociales, 18,2% en sciences économiques, 11,3% en droit, 15,7% en sciences naturelles et exactes, 10% en médecine et pharmacie, 11,9% en sciences de l'ingénierie et 3,9% dans les domaines interdisciplinaires et autres. Malgré une légère sous-représentation de la médecine et de l'ingénierie et une surreprésentation des domaines interdisciplinaires, notre échantillon est, au plan des disciplines, remarquablement représentatif de la population.

4.3. Analyse des résultats

4.3.1. Public des programmes de master

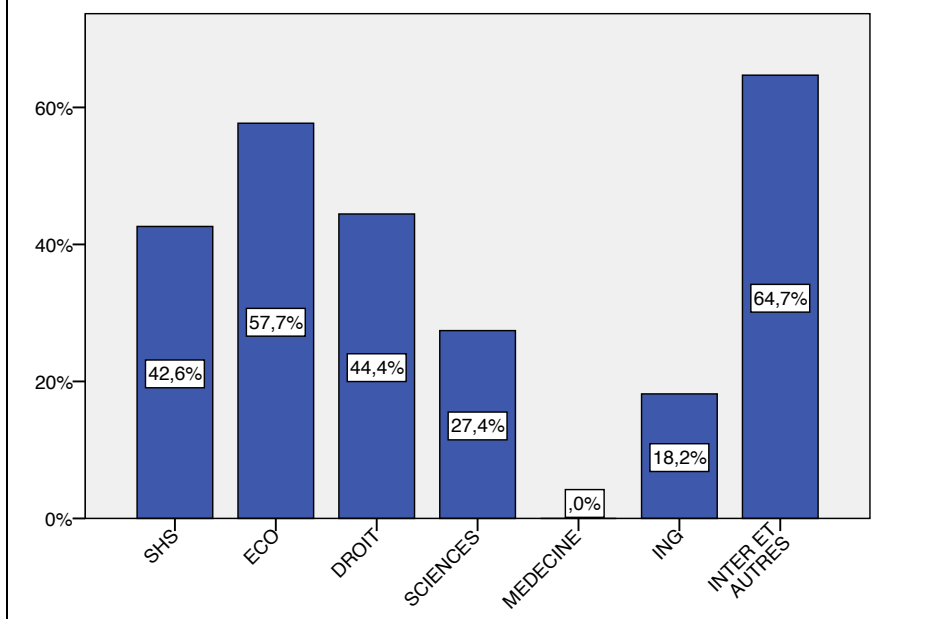
Les répondants au sein des facultés ont été interrogés sur la composition du public des programmes de master selon l'institution où les étudiants avaient réalisé leur bachelor : même HEU, autre HEU suisse, HES/HEP, haute école étrangère. Il s'avère que 27,1% des répondants n'ont aucune idée de l'origine du public de leur master. A l'inverse, 34,6% des répondants connaissent les chiffres exacts tandis que 38,3% les connaissent approximativement. Si l'on compare la proportion d'étudiants ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse, on constate que, sur la base de notre échantillon, tous les programmes de master de l'Université de St-Gall ont plus de 10% d'étudiants provenant d'autres universités suisses (graph. 4-7). Les Universités de Fribourg et Lausanne suivent avec respectivement 71,4% et 65,2%. Cette proportion est, à l'autre extrême, de 0 à l'EPFL, ce qui confirme la faible mobilité nationale IN relevée par les chiffres de l'OFS.

Graph. 4-7. Pourcentage de programmes de master au sein desquels il y a plus de 10% d'étudiants ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse (selon l'université)



La distribution de la même variable selon les disciplines laisse apparaître une forte mobilité nationale au sein des programmes de master interdisciplinaires et des sciences économiques (graph. 4-8). Dans le dernier cas, il faut rapporter la proportion élevée aux chiffres de l'Université de St-Gall qui offre des masters essentiellement dans les sciences économiques. A l'inverse, la médecine et les sciences de l'ingénierie, disciplines où les cursus sont en principe les plus homogènes et les masters les plus « consécutifs », la proportion d'étudiants provenant d'autres universités suisses est faible, voire nulle.

Graph. 4-8. Pourcentage de programmes de master au sein desquels il y a plus de 10% d'étudiants ayant réalisé leur bachelors dans une autre université suisse (selon la discipline)



A ce stade, on peut émettre l'hypothèse que les exigences supplémentaires constituent un obstacle à la mobilité verticale nationale. Il paraîtrait en effet logique que l'on trouve le moins d'étudiants provenant d'autres universités suisses dans les programmes de master qui demandent le plus d'exigences supplémentaires. La distribution de la proportion des étudiants en master ayant réalisé leur bachelors dans une autre université suisse selon que des exigences supplémentaires sont demandées fréquemment, parfois ou jamais ne permet pas de confirmer cette hypothèse (tabl. 4-2).

Tabl. 4-2. Pourcentage d'étudiants provenant d'autres universités suisses selon la fréquence des exigences supplémentaires.

			Fréquence des exigences supplémentaires			Total
			Fréquemment	Parfois	Jamais	
Pourcentage d'étudiants ayant réalisé leur bachelors dans une autre université suisse	0-5 %	Effectif	18	15	45	78
		%	46,2%	30,0%	43,3%	40,4%
	5-10 %	Effectif	8	12	20	40
		%	20,5%	24,0%	19,2%	20,7%
	+ de 10%	Effectif	13	23	39	75
		%	33,3%	46,0%	37,5%	38,9%
Total		Effectif	39	50	104	193
		%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

a. Chi-2: 3,253 ; ddl: 4; sig.: ,516

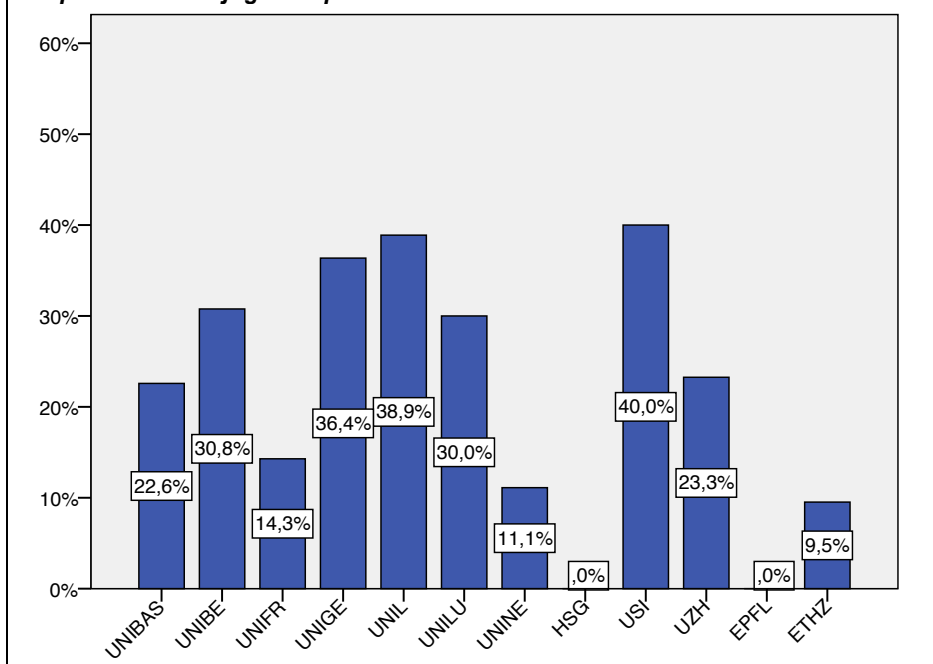
On constate ainsi que 37,5% des programmes de master pour lesquels il n'y a jamais d'exigences supplémentaires accueillent plus de 10% d'étudiants provenant d'autres universités suisses. Cette proportion est à peine plus faible pour les masters pour lesquels il y a fréquemment des exigences supplémentaires (33,3%). Cette différence d'environ 4 points n'est pas significative à un niveau de confiance de 95% et peut être due à l'erreur d'échantillonnage. Ce test ne permet d'exclure tout incidence des exigences supplémentaires sur le comportement des étudiants (voir ch. 4.3.7 et ch. 5.3), mais il montre qu'il n'y a, dans l'ensemble et sur la base des indications des facultés, pas moins d'étudiants mobiles dans les programmes de master qui demandent fréquemment des exigences supplémentaires.

En outre, les répondants étaient appelés à évaluer l'affluence au sein du programme de master selon les capacités d'accueil et d'éventuels objectifs chiffrés. Il ressort que la majorité des répondants (57,5 %) estiment la fréquentation du programme de master conforme aux attentes tandis que 19,5 % la jugent trop faible et 4,5 % trop élevée. 18,4 % des répondants n'ont pas d'avis. Si l'on ne tient pas compte des réponses manquantes, le pourcentage de masters où la

fréquentation est conforme aux attentes s'élève à 70,5% tandis qu'un quart des masters connaissent une affluence trop faible. Il y a une probabilité de 95% que la proportion des masters pour lesquels l'affluence est conforme aux attentes soit située, dans la population, entre 64,4% et 76,6%.

Si l'on examine cette variable distribuée selon les universités, on constate d'importantes disparités : plus du tiers des répondants des universités de Berne, Genève, Lausanne et de la Suisse italienne considèrent la fréquentation de leur programme de master comme trop faible. A l'inverse, cette proportion est nulle à l'Université de St-Gall et à l'EPFL.

Graph. 4-9. Pourcentage de programmes de masters pour lesquels la fréquentation est jugée trop faible



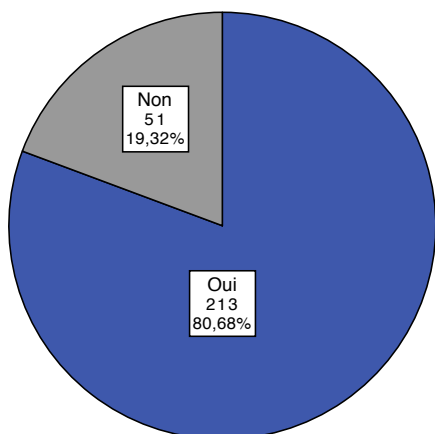
Conclusions

- D'après les réponses des répondants des facultés, on trouve, dans notre échantillon, les proportions les plus importantes d'étudiants ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse au sein des universités de St-Gall, de Fribourg et de Lausanne et dans les domaines interdisciplinaires et les sciences économiques.
- Trois quarts des programmes de master bénéficient d'une fréquentation suffisante ou trop élevée.
- Sur la base des indications des responsables de programmes de master sur la proportion d'étudiants ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse, on ne constate pas de corrélation négative avec la fréquence des exigences supplémentaires.

4.3.2. Pratique d'admission

Concernant la pratique d'admission, il apparaît que la grande majorité des répondants au sein des facultés examinent systématiquement les dossiers des candidats au master ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse (graph. 4-10).

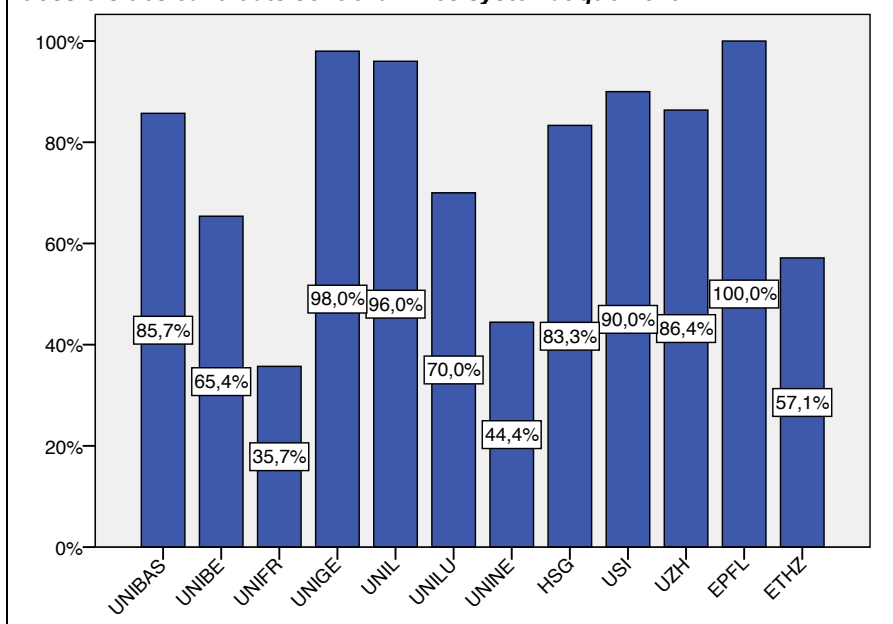
Graph. 4-10. Examen systématique des dossiers



Les examens se font donc de fait « sur dossier ». Mais cela ne signifie pas que l'examen du dossier entraîne systématiquement des exigences supplémentaires ou des conditions préalables. Dans certains cas, les responsables de programmes de master examinent les dossiers quand bien même ils admettent « automatiquement » les candidats d'autres universités suisses.

La distribution par université montre que les facultés des universités de Neuchâtel et Fribourg sont celles qui examinent le moins souvent de manière systématique les dossiers des candidats d'autres universités suisses. Ce sont aussi celles qui demandent le moins fréquemment des exigences supplémentaires (voir ch. 4.3.4). Les universités de Genève, Lausanne, de la Suisse italienne et l'EPFL sont les institutions où l'on examine les dossiers le plus systématiquement (entre 90% et 100% des programmes de master de l'échantillon).

Graph. 4-11. Pourcentage de programmes de masters pour lesquels les dossiers des candidats sont examinés systématiquement



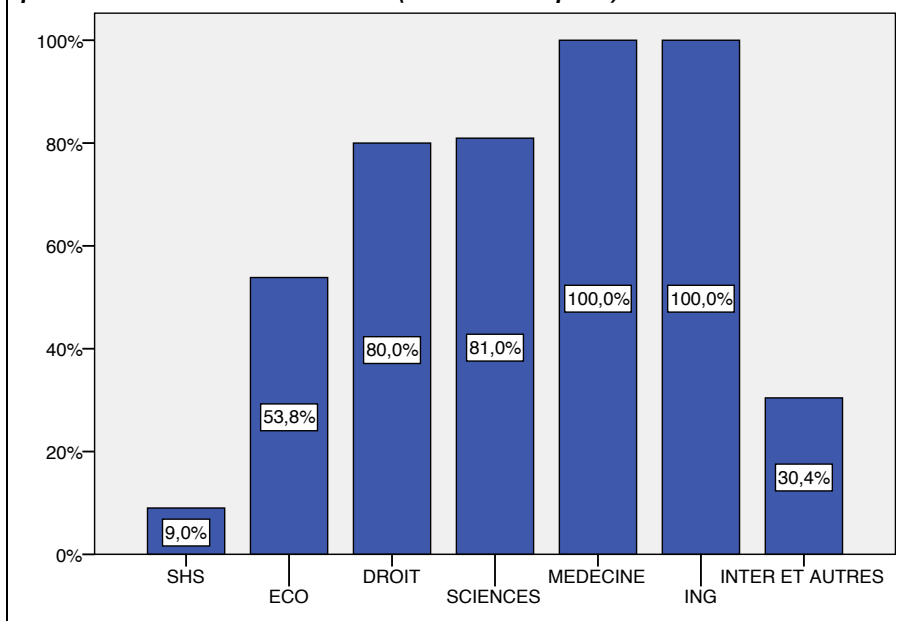
S'agissant de la distribution par discipline, les dossiers sont examinés systématiquement dans 80 à 90% des cas pour toutes les disciplines, sauf pour le droit et l'ingénierie où respectivement 50% et 54,5% des répondants affirment examiner systématiquement les dossiers. Il semble ainsi que la confiance entre universités soit la plus grande dans le domaine du droit, où les cursus sont relativement homogènes¹⁷, et des sciences techniques qui sont pour l'essentiel enseignées par les deux EPF.

Les directives de la CUS ne précisent pas à partir de quel volume de crédits ECTS un cursus doit être considéré comme relevant de la même branche d'études. La CRUS a toutefois donné une

¹⁷ L'admission est en principe « automatique » dans toutes les facultés de droit du pays pour les titulaires d'un bachelor en droit d'une université suisse.

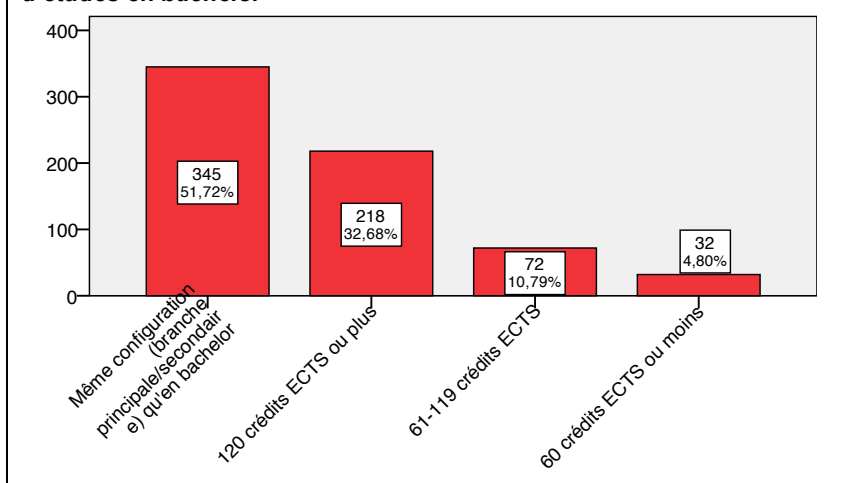
indication, dans le cadre de la mise en œuvre de l'art. 3 des directives, en exigeant que tous les programmes de bachelor d'au moins 60 crédits ECTS soient associés à une branche d'études. Les pratiques des universités sont tout de même très disparates. Ainsi près de la moitié des répondants (49,2%) affirment exiger moins de 89 crédits ECTS dans la même branche d'études pour admettre les candidats sans conditions. Dans 17,8% des cas, entre 120 et 179 crédits ECTS sont exigés et, dans 24,2% des cas, le candidat doit avoir un cursus complet (180 crédits ECTS) dans la même branche d'études. Ces chiffres montrent qu'il y a dans les universités trois cas de figure possibles : admission avec une mineure dans la même branche d'études, admission avec une majeure dans la même branche d'études et admission avec un cursus complet dans la même branche d'études. Sans surprise, c'est en médecine, en sciences de l'ingénierie, en droit et en sciences naturelles et techniques que l'on trouve le plus grand nombre de programmes de master pour lesquels il faut un cursus complet (graph. 4-12). A l'inverse, dans seulement 9% des cas en sciences humaines et sociales, une majeure ou un cursus complet est exigé.

Graph. 4-12. Pourcentage de programmes de master dans le cadre desquels entre 120 et 180 crédits ECTS sont exigés dans la même branche d'études pour être admis sans conditions (selon la discipline)



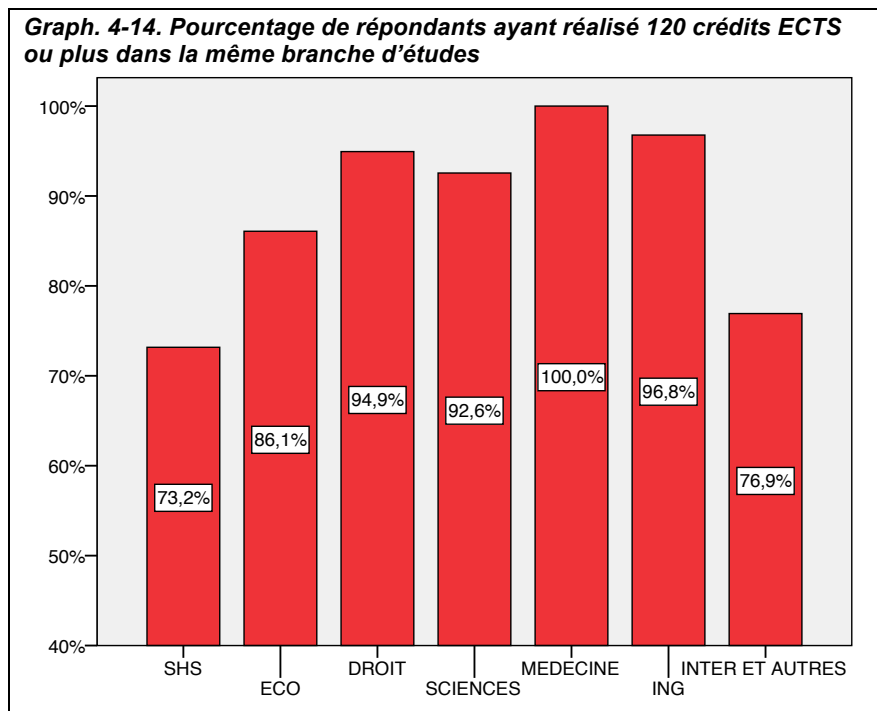
Dans les faits toutefois, la plupart des étudiants ont réalisé au moins une majeure dans la même branche d'études (graph. 4-13). Seuls 15% environ des étudiants interrogés ont acquis moins de 120 crédits ECTS dans la même branche d'études.

Graph. 4-13. Volume de crédits ECTS acquis dans la même branche d'études en bachelor



Les disparités entre disciplines évoquées plus haut se retrouvent dans l'enquête auprès des étudiants, toutefois de manière beaucoup moins marquée (graph. 4-14). Ainsi, trois quarts des répondants de sciences humaines ont réalisé au moins 120 crédits ECTS dans la même branche d'études, contre 95 à 100% en droit, médecine et ingénierie.

Graph. 4-14. Pourcentage de répondants ayant réalisé 120 crédits ECTS ou plus dans la même branche d'études



Conclusions

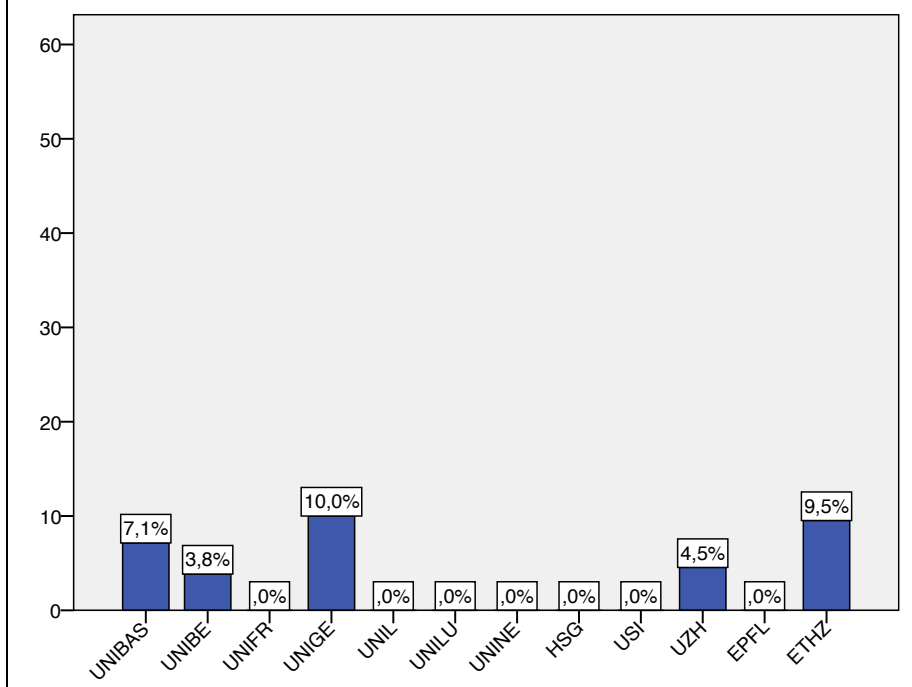
- La très grande majorité des responsables de programmes de master examinent systématiquement les dossiers des candidats ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse. La proportion est significativement plus basse en droit et ingénierie que dans les autres disciplines. On peut en déduire qu'il y a une confiance plus importante entre universités dans ces disciplines en raison de l'homogénéité des cursus et des relations entre EPF.
- La notion de « même branche d'études » est interprétée de manière très différente selon la discipline. Vue la diversité des cursus et orientations, la notion de « même branche d'études » n'est pas toujours pertinente en sciences humaines et sociales, où une mineure est suffisante pour être admis sans conditions. En médecine et ingénierie, il faut un cursus complet dans la même branche d'études.
- Dans les faits, la plupart des répondants ont acquis au moins 120 crédits dans la même branche d'études. Cette proportion est la plus faible en sciences humaines et sociales.

4.3.3. Conditions préalables

Conformément aux Recommandations de la CRUS (voir ch. 3), les universités ne devraient pas exiger de conditions préalables de la part d'étudiants ayant réalisé leur bachelor dans la même branche d'études. Toutefois, 13 répondants, soit 5% de l'échantillon, affirment que des conditions préalables peuvent être demandées pour l'admission d'étudiants d'autres universités suisses dans la même branche d'études¹⁸. Cela concerne cinq universités dans une proportion variant de 3,8% à 10% (graph. 4-15). Les lettres et les sciences sociales ainsi que les sciences naturelles et exactes constituent l'essentiel des programmes de master concernés.

Cette question a soulevé de nombreux malentendus auprès des enquêtés. Après réception des réponses, il s'est avéré qu'environ 20% des répondants avaient affirmé demander des conditions préalables. Comme expliqué au ch. 4.1 (méthodologie), l'équipe d'enquête, consciente du fait que la terminologie pouvait être source de confusion, a, après avoir vérifié qu'il ne s'agissait pas de masters spécialisés, contacté la plupart des départements ou instituts concernés. En raison de l'anonymat des réponses, il n'a pas toujours été possible de contacter la personne qui avait répondu au questionnaire. A ce stade, il apparaissait qu'il y avait eu effectivement des confusions et plusieurs réponses ont été rectifiées. Après consultation des directions des universités, de nouvelles réponses ont été rectifiées. A ce stade, on ne peut exclure que certaines réponses ne soient toujours pas valides.

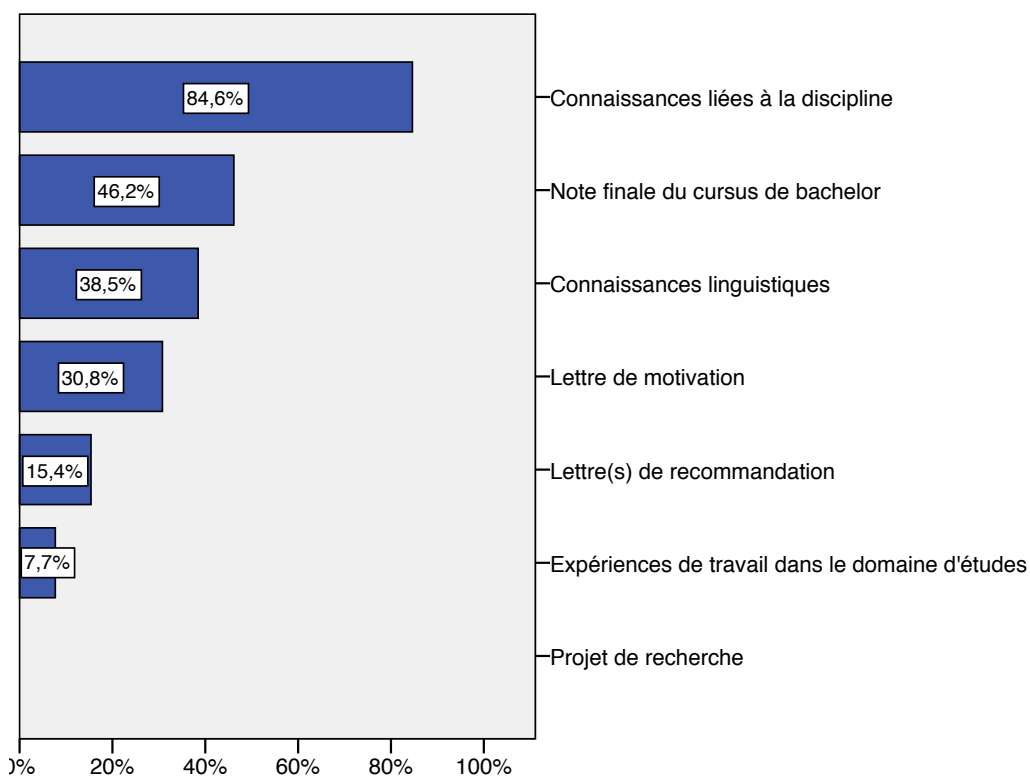
Graph. 4-15. Pourcentage de programmes de master de l'échantillon dont l'admission peut être soumise à des conditions préalables



Les conditions supplémentaires les plus souvent demandées sont des connaissances liées à la discipline (graph. 4-16). Cela peut être le cas lorsque l'orientation choisie en bachelor ne correspond pas à l'orientation choisie en master. Il arrive également que certaines universités transforment les exigences supplémentaires en conditions préalables à partir d'un certain volume de crédits ECTS.

¹⁸ La question des conditions préalables n'a pas été posée aux étudiants, considérant que la distinction entre conditions préalables et exigences supplémentaires n'était pas pertinente pour eux. La question a toutefois été indirectement adressée en leur demandant à quel moment ils devaient remplir les exigences supplémentaires (voir. ch. 4.3.6).

Graph. 4-16. Conditions préalables (pourcentages sur la base du nombre de réponses)



La deuxième condition la plus fréquente est la note finale du cursus de bachelor. Cela concerne six programmes de master : un en sciences sociales, quatre en sciences naturelles et un en gestion d'entreprise.

Conclusions

- Contrairement aux dispositions des directives de Bologne, près de 5% des programmes de master de l'échantillon sont soumis à des conditions préalables. Il s'agit essentiellement de connaissances liées à la discipline et dans la moitié des cas de la note finale de bachelor.

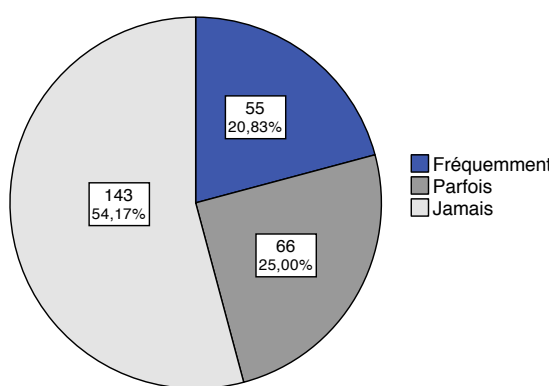
4.3.4. Exigences supplémentaires

4.3.4.1. Fréquence des exigences supplémentaires

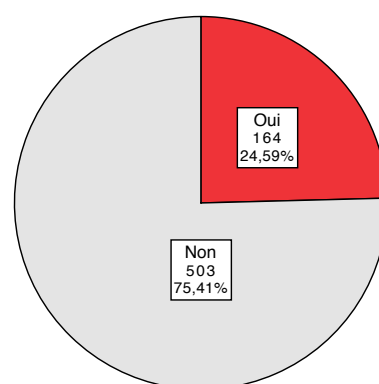
Conformément aux Recommandations de la CRUS, les universités peuvent exiger des étudiants qu'ils acquièrent des connaissances et compétences supplémentaires pour pouvoir prétendre au titre de master. Ces exigences supplémentaires sont censées être remplies durant les études de master et doivent permettre d'obtenir des connaissances non acquises durant le cursus de bachelor.

Plus de la moitié des répondants au sein des facultés affirment ne jamais demander d'exigences supplémentaires aux candidats nationaux dans la même branche d'études (graph. 4-17). Pour environ 21% des programmes de master, des exigences supplémentaires sont demandées fréquemment. Sur les 667 étudiants interrogés, un quart d'entre eux doivent réaliser des exigences supplémentaires (graph. 4-18). Il y a 95% de chance que la proportion d'étudiants devant réaliser des exigences supplémentaires soit située, dans la population, entre 21,3% et 27,9%.

Graph. 4-17. Fréquences des exigences supplémentaires

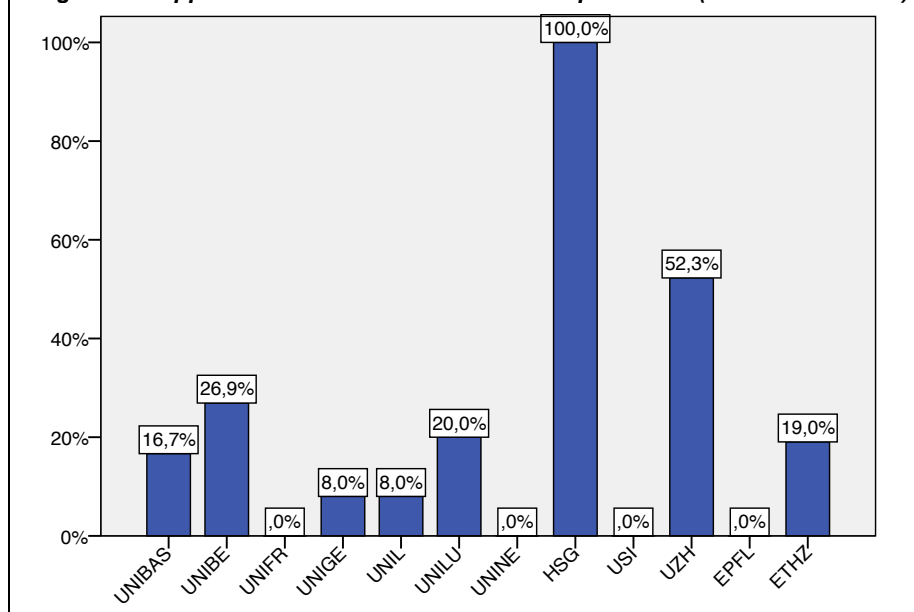


Graph. 4-18. Etudiants soumis à des exigences supplémentaires



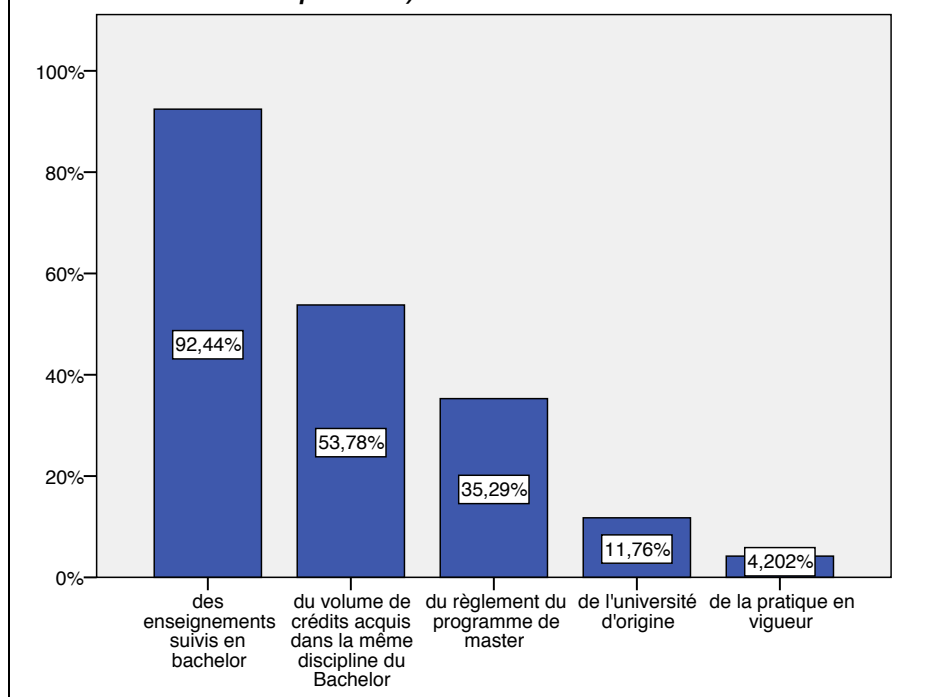
La distribution de la fréquence des exigences supplémentaires (pour le questionnaire aux facultés) et du fait de devoir remplir des exigences supplémentaires (pour le questionnaire aux étudiants) est très hétérogène selon les universités. Il apparaît ainsi que 100% des répondants de l'Université de St-Gall affirment demander fréquemment des exigences supplémentaires (graph. 4-19). Cette proportion est également élevée à l'Université de Zürich (52,3%). A l'inverse, tous les répondants des universités de Fribourg, de Neuchâtel, de la Suisse italienne et l'EPFL affirment ne demander des exigences supplémentaires que rarement, voire jamais.

Graph. 4-19. Pourcentage de programmes de master pour lesquels des exigences supplémentaires sont demandées fréquemment (selon l'université)



Les principales raisons évoquées lors de la définition des exigences supplémentaires sont les enseignements suivis en bachelor (92,4%) et le volume de crédits acquis dans la même branche d'études (53,8%) (graph. 4-20). Plus du tiers des répondants fait référence au règlement du programme de master.

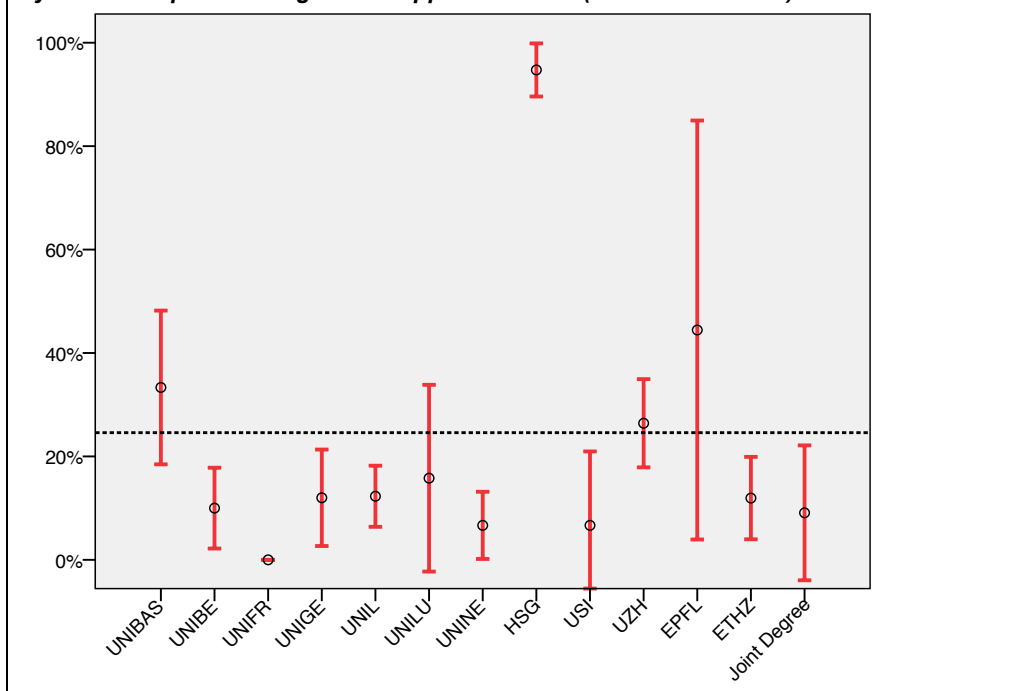
Graph. 4-20. Les exigences supplémentaires dépendent de... (pourcentage sur la base du nombre de répondants)



Concernant la fréquence des exigences supplémentaires, les chiffres tirés de l'enquête auprès des étudiants sont congruents avec les données des facultés. Ainsi, près de 95% des étudiants en master de l'Université de St-Gall ayant acquis leur bachelor dans une autre université suisse doivent ou ont dû remplir des exigences supplémentaires (graph. 4-21). Sur les 9 étudiants de l'EPFL qui ont participé au questionnaire, 4 ont dû remplir des exigences supplémentaires. A l'Université de Bâle, un tiers des étudiants doit ou a dû remplir des exigences supplémentaires. Cette proportion est de 26,4% à Zürich. Elle est relativement faible dans les autres universités.

Etant donné que ces chiffres sont le résultat d'une division d'un quart de l'échantillon (le quart des répondants qui doivent remplir des exigences supplémentaires) en douze modalités (les douze universités), il est nécessaire de prendre quelques précautions statistiques en raison des faibles effectifs de certaines universités. Le graphique 4-21 présente ainsi les intervalles de confiance à 95% des proportions d'étudiants devant remplir des exigences supplémentaires pour chaque université. Autrement dit, il y a 95% de chances pour que cette proportion, dans la population, se situe dans l'intervalle. On constate ainsi que la marge d'erreur pour l'Université de St-Gall est relativement faible en raison du nombre élevé de cas (76) tandis que l'intervalle de confiance pour l'EPFL est particulièrement étendu et n'a plus beaucoup de signification. Seule l'Université de St-Gall est située significativement au-dessus de la moyenne (ligne pointillée). On remarque également que les universités de Bâle et Zürich se situent au-delà des intervalles de confiance de la plupart des autres universités.

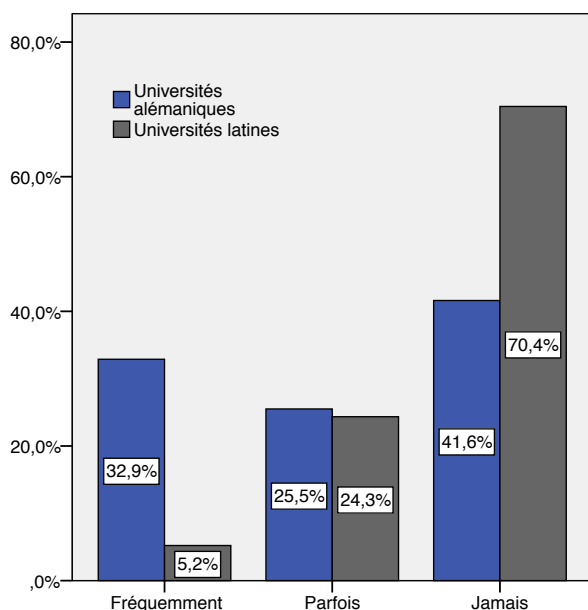
Graph. 4-21. Intervalles de confiance à 95% de la proportion de répondants devant ou ayant dû remplir des exigences supplémentaires (selon l'université)



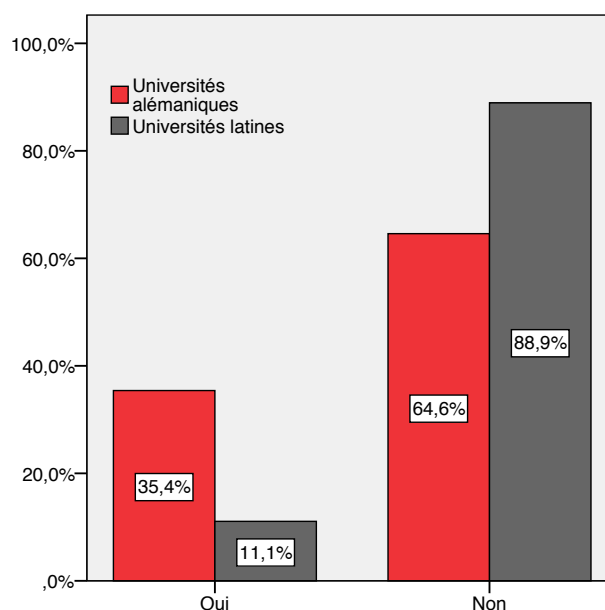
Si l'on agrège les universités par région linguistique, on relève une différence importante de pratiques entre institutions alémaniques et institutions romandes et tessinoise. Alors qu'en Suisse alémanique, 32,9% des répondants au sein des facultés affirment demander fréquemment des exigences supplémentaires, ils ne sont que 5,2% en Suisse latine¹⁹ (graph. 4-22). Du côté des étudiants également, il apparaît que les exigences supplémentaires sont beaucoup plus fréquentes en Suisse allemande (graph. 4-23).

¹⁹ L'Université de Fribourg est incluse dans les universités latines.

Graph. 4-22. Fréquence des exigences supplémentaires selon la région linguistique

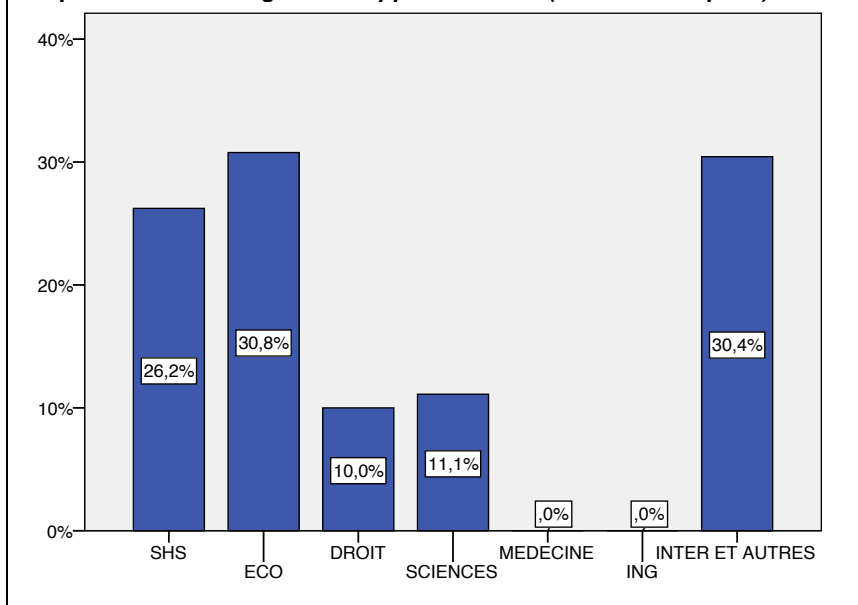


Graph. 4-23. Pourcentage de répondants devant remplir des exigences supplémentaires selon la région



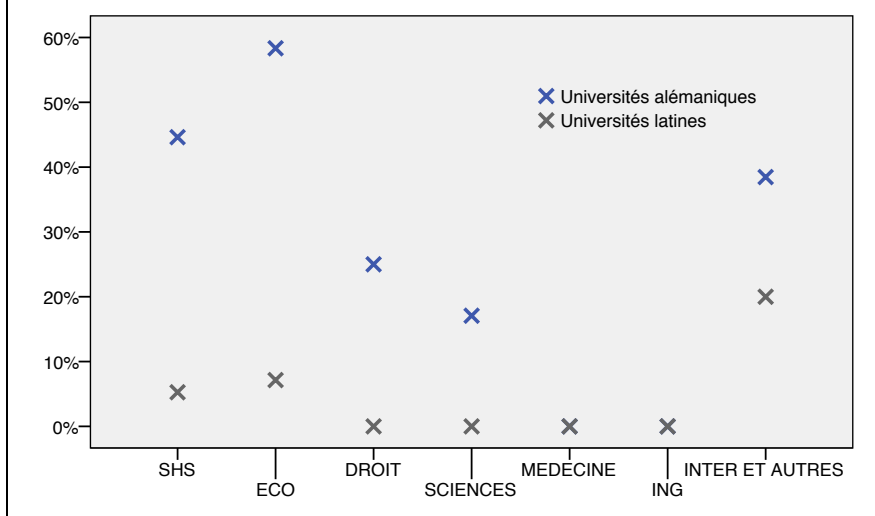
Les données issues des facultés laissent apparaître des différences entre disciplines relativement importantes. En sciences économiques, des exigences supplémentaires sont demandées fréquemment dans 30,8% des cas. Les domaines interdisciplinaires et les sciences humaines et sociales connaissent une proportion comparable. Les exigences supplémentaires sont beaucoup plus rares en médecine et ingénierie.

Graph. 4-24. Pourcentage de programmes de master pour lesquels il y a fréquemment des exigences supplémentaires (selon la discipline)



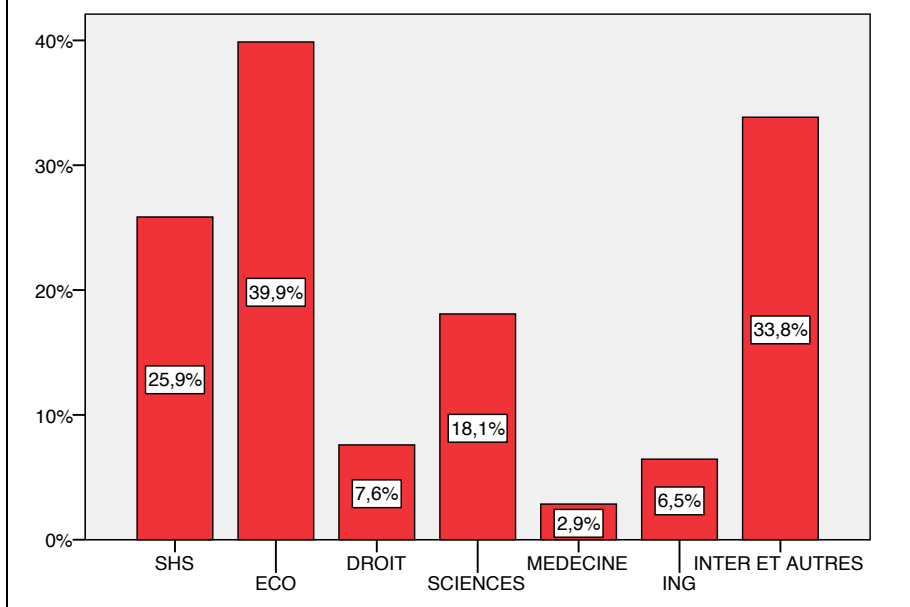
Il est intéressant de noter que l'impact de la variable « discipline » sur la fréquence des exigences supplémentaires est différente selon que l'on se situe en Suisse romande et au Tessin ou en Suisse allemande (graph. 4-25). En sciences humaines et sociales par exemple, des exigences supplémentaires sont fréquemment demandées dans 44,6% des cas en Suisse allemande contre 5,3% des cas en Suisse romande. Des deux côtés de la Sarine, les exigences supplémentaires sont rares en médecine et en ingénierie mais dans les autres disciplines, il y en a systématiquement plus en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et avec une variation beaucoup plus importante entre les modalités.

Graph. 4-25. Pourcentage de programmes de master pour lesquels il y a fréquemment des exigences supplémentaires selon la discipline, contrôlé pour la région linguistique



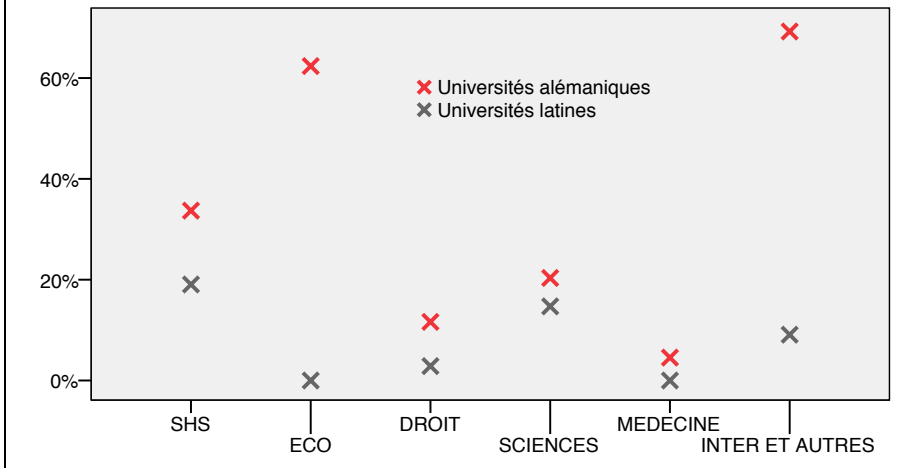
Les chiffres basés sur le questionnaire aux étudiants confirment cette tendance. C'est en sciences économiques et dans les domaines interdisciplinaires qu'on trouve le plus d'étudiants ayant dû remplir des exigences supplémentaires et en médecine et ingénierie qu'on en trouve le moins (graph. 4-26).

Graph. 4-26. Pourcentage de répondants qui doivent ou ont dû remplir des exigences supplémentaires (selon la discipline)



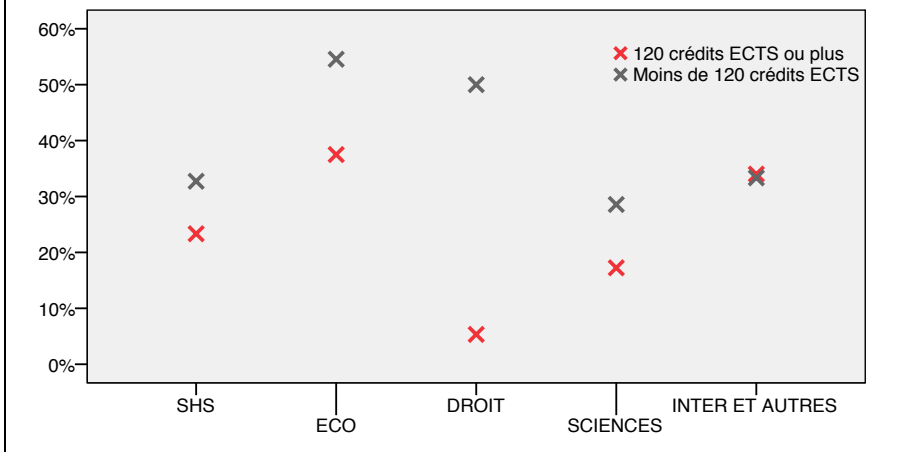
Contrôlée pour la région linguistique, la distribution montre que, indépendamment de la discipline, il y a proportionnellement plus d'étudiants qui doivent remplir des exigences supplémentaires en Suisse allemande qu'en Suisse latine (graph. 4-27). L'ingénierie a été sortie de ce graphique car l'échantillon ne comprend que trois cas d'étudiants ingénieurs en Suisse romande et ne correspond donc pas à notre « règle des dix cas » (voir ch. 4.2.1). Dans les autres disciplines, on constate que les étudiants des universités alémaniques doivent systématiquement remplir plus d'exigences supplémentaires que dans les universités romandes. Par exemple, 62,4% (63 sur 101) des étudiants en sciences économiques doivent remplir des exigences supplémentaires en Suisse allemande contre 0% en Suisse romande (0 sur 50). En outre, alors que les différences entre disciplines sont limitées en Suisse romande (variant de 0% en économie et médecine à 19% en sciences humaines et sociales), elles sont beaucoup plus marquées en Suisse alémanique (de 4,5% en médecine à 62% en économie).

Graph. 4-27. Pourcentage de répondants devant remplir des exigences supplémentaires selon la discipline, contrôlé pour la région linguistique



Contrôlée pour le volume de crédits ECTS acquis dans la même branche d'études, la distribution montre une relation additionnelle entre disciplines et volume de crédits obtenus dans le même branche (graph. 4-28 ; l'ingénierie et la médecine ont été sorties du graphique en raison des faibles effectifs à moins de 120 crédits ECTS). L'écart est particulièrement important en droit, où 50% des étudiants ayant acquis moins de 120 crédits dans la même branche ont dû remplir des exigences supplémentaires contre 5,3% parmi ceux qui ont acquis plus de 120 crédits dans la même branche. A l'inverse, le volume de crédits obtenu dans la même branche d'études ne semble jouer aucun rôle dans les domaines interdisciplinaires.

Graph. 4-28 Pourcentage de répondants devant remplir des exigences supplémentaires selon la discipline, contrôlé pour le volume de crédits ECTS acquis dans la même branche d'études



Comme l'atteste le graphique ci-dessus, le volume de crédits acquis dans la même branche d'études influence négativement la fréquence des exigences supplémentaires. Considérant les chiffres issus du questionnaire aux facultés (tabl. 4-4), on constate une différence de plus de 16 points de pourcentage entre les programmes de master pour lesquels il faut une mineure dans la même branche d'études et ceux pour lesquels un cursus complet est requis.

Tabl. 4-4. Fréquence des exigences supplémentaires selon le volume de crédits requis dans la même branche d'études

			Nombre de crédits requis dans la même branche d'études			Total
			0-89	90-179	180	
Fréquence des exigences supplémentaires	Fréquemment	Effectif	34	15	6	55
		%	26,2%	21,4%	9,4%	20,8%
	Parfois	Effectif	36	15	15	66
		%	27,7%	21,4%	23,4%	25,0%
	Jamais	Effectif	60	40	43	143
		%	46,2%	57,1%	67,2%	54,2%
Total	Effectif	130	70	64	264	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

a. Chi-2: 10,267; ddl: 4; sig.: ,036

Les chiffres du questionnaire aux étudiants montre la même relation (tabl. 4-5). Plus un étudiant a acquis de crédits dans la même branche d'études, moins il a de chances de devoir remplir des exigences supplémentaires.

Tabl. 4-5. Exigences supplémentaires selon le nombre de crédits ECTS acquis dans la même branche d'études

			Oui, j'étudie exactement les mêmes branches (principale/sec ondaire) que j'avais dans mes études de Bachelor	Oui, j'ai obtenu 120 crédits ECTS ou plus dans la même branche d'études	Oui, j'ai obtenu entre 61 et 119 crédits ECTS dans la même branche d'études	Oui, j'ai obtenu 60 crédits ECTS ou moins dans la même branche d'études	
			Effectif				
Devez-vous ou avez-vous dû suivre des enseignements supplémentaires au cursus normal de master (exigences supplémentaires) ?	Oui	Effectif	71	53	29	11	164
		%	20,6%	24,3%	40,3%	34,4%	24,6%
	Non	Effectif	274	165	43	21	503
		%	79,4%	75,7%	59,7%	65,6%	75,4%
Total	Effectif	345	218	72	32	667	
	%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

a. Chi-2: 14,210 ; ddl: 3; sig.: ,003

A ce stade, nous avons mis en évidence au moins trois variables indépendantes : l'université, la discipline et le nombre de crédits acquis dans la même branche d'études. Ces trois variables influent à des degrés divers sur les exigences supplémentaires demandées aux étudiants provenant d'autres universités suisses, mais il est difficile de connaître leur poids respectif étant donné qu'elles sont elles-mêmes interdépendantes. Sur la base des comparaisons contrôlées, on peut toutefois exclure des relations complètement fallacieuses.

D'autres hypothèses méritent d'être testées. On peut, par exemple, imaginer que les responsables de programmes de master qui examinent systématiquement les dossiers des candidats demandent plus fréquemment des exigences supplémentaires que ceux qui ne les consultent pas. Il s'avère que 22,7% des répondants qui examinent systématiquement les dossiers affirment que des exigences supplémentaires sont demandées fréquemment contre 13,7% parmi ceux qui ne consultent pas les dossiers mais cette différence n'est pas statistiquement significative.

Selon une autre hypothèse, les programmes de master qui connaissent une fréquentation trop faible demanderaient moins d'exigences supplémentaires dans le but d'attirer plus d'étudiants. Mais dans ce cas également, il faut accepter l'hypothèse nulle, la p-valeur du test étant de 0,437.

Sur la base des données recueillies auprès des étudiants, on peut toutefois mettre en évidence deux autres variables indépendantes : le fait que le programme de master choisi soit également offert dans l'université d'origine et le fait d'avoir déposé une ou plusieurs candidatures (tabl. 4-5 et 4-6).

Tabl. 4-5 et 4-6. Exigences supplémentaires selon l'offre du même master dans l'université d'origine et la pratique de candidature

exigences supplémentaires		Le programme de master était-il également offert dans votre université d'origine (où vous avez obtenu votre diplôme de bachelor) ?		Total
		Oui	Non	
Oui	Effectif	58	106	164
	%	18,5%	30,0%	24,6%
Non	Effectif	256	247	503
	%	81,5%	70,0%	75,4%
Total	Effectif	314	353	667
	%	100,0%	100,0%	100,0%

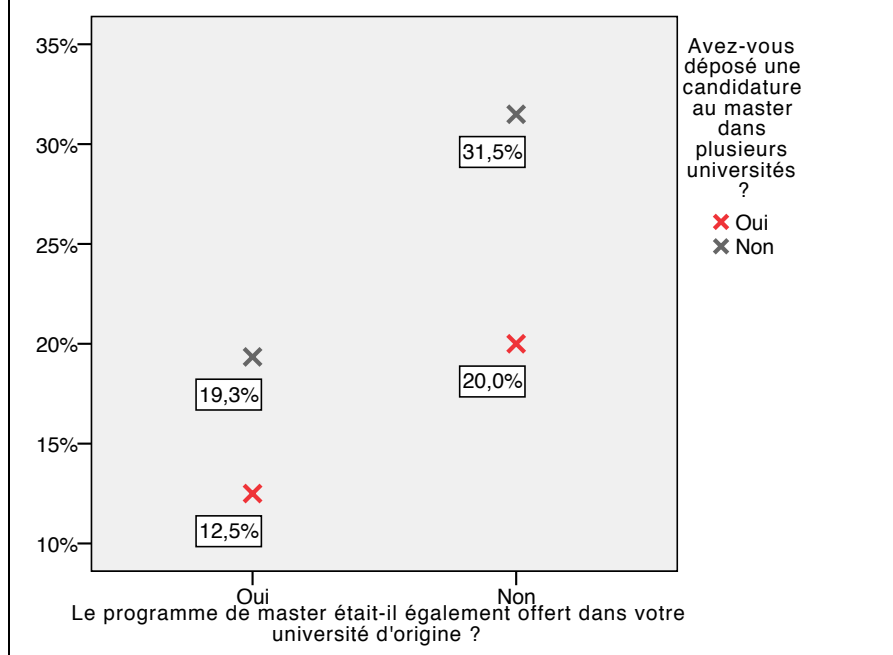
a. Chi-2: 11,970; ddl: 1; sig.: ,000

exigences supplémentaires		Avez-vous déposé une candidature au master dans plusieurs universités ?		Total
		Oui	Non	
Oui	Effectif	14	150	164
	%	16,5%	25,8%	24,6%
Non	Effectif	71	432	503
	%	83,5%	74,2%	75,4%
Total	Effectif	85	582	667
	%	100,0%	100,0%	100,0%

a. Chi-2: 3,462; ddl: 1; sig.: ,039

On constate une différence de 11,5 points entre les répondants pour qui le même programme était offert dans l'université d'origine et les autres. Ceux qui changent d'université pour réaliser un master dans une orientation différente ou qui doivent changer d'université car la branche d'études n'est disponible qu'au niveau du bachelor ont une plus grande probabilité de devoir remplir des exigences supplémentaires. On peut émettre l'hypothèse que les exigences supplémentaires ont un impact négatif sur la mobilité des étudiants qui ont la possibilité d'étudier le master de leurs souhaits dans l'université où ils ont obtenu leur bachelor. Cette hypothèse est étayée par la deuxième relation mise en évidence : il y a une différence de 9,3 points entre ceux qui ont déposé une seule candidature et ceux qui ont candidaté dans plusieurs universités. Dans ce dernier cas, les exigences supplémentaires ont probablement un impact négatif sur le choix de l'université. En outre, la relation entre ces deux variables est additionnelle, comme le montre le graphique ci-dessous (graph. 4-29).

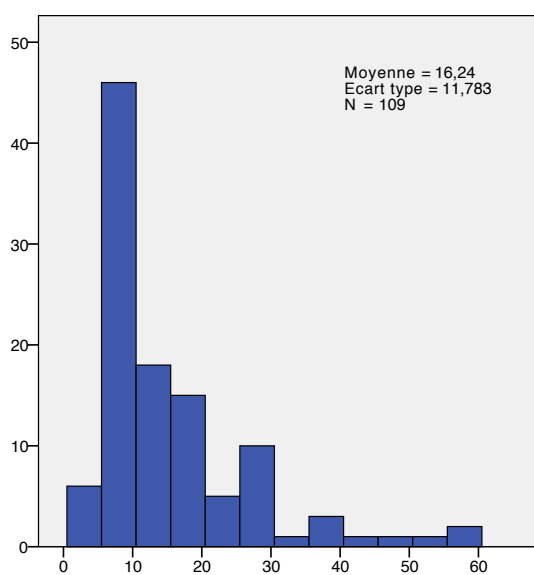
Graph. 4-29. Pourcentage de répondants devant remplir des exigences supplémentaires



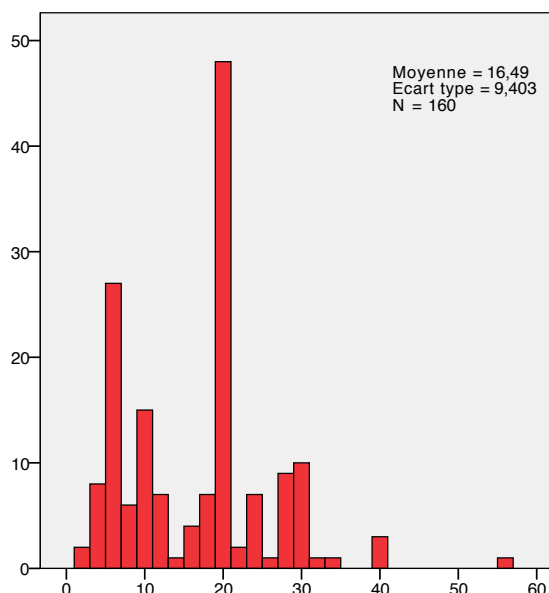
4.3.4.2. Volume des exigences supplémentaires

Jusqu'à présent, il a été question d'examiner la **fréquence** des exigences supplémentaires. Les considérations ci-après s'intéressent au **volume** des exigences supplémentaires pour les étudiants nationaux qui doivent en remplir. Les répondants au sein des facultés étaient appelés à donner la moyenne des crédits ECTS demandés au titre d'exigences supplémentaires aux candidats nationaux qui devaient en remplir. Le mode de la distribution est de 10 crédits ECTS, la médiane de 12 et la moyenne est égale à 16,2. Les 164 étudiants interrogés qui doivent remplir des

Graph. 4-30. Moyenne des exigences supplémentaires (en crédits ECTS)



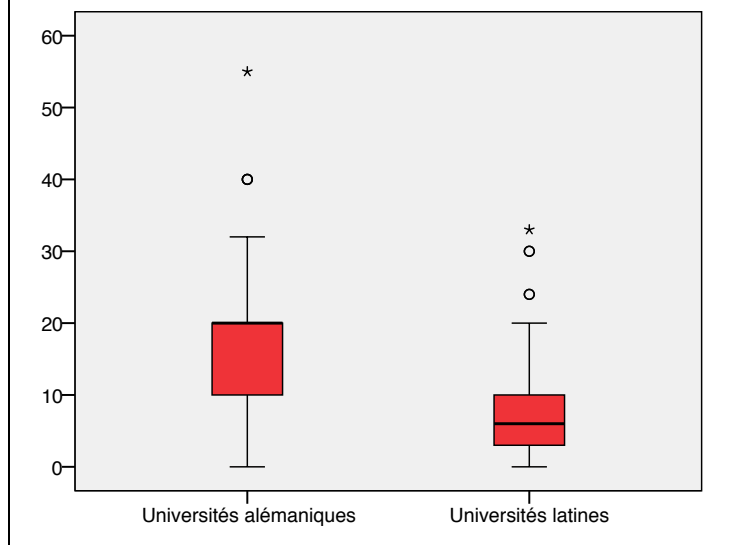
Graph. 4-31. Exigences supplémentaires (en crédits ECTS)



exigences supplémentaires étaient appelés à donner le volume exact de crédits ECTS. Le mode est de 20 crédits, la médiane de 19 et la moyenne de 16,5. Cette moyenne se situe dans l'intervalle de confiance de la moyenne établie sur la base des réponses des facultés (14 ; 18,5). Les données des deux échantillons sont donc congruentes. Toutefois, avec une médiane de 12 pour le questionnaire aux facultés et une médiane de 19 pour le questionnaire aux étudiants, les facultés ont visiblement sous-estimé le volume des exigences supplémentaires. Sur la base des données réelles fournies par les étudiants, on peut estimer avec une certitude de 95% que la moyenne du volume des exigences supplémentaires se situe, dans la population, entre 15 et 18 crédits ECTS.

Il apparaît que le volume des exigences supplémentaires est beaucoup plus élevé dans les universités alémaniques que dans les universités latines (graph. 4-32). Alors que trois quarts des étudiants doivent remplir des exigences supplémentaires pour *moins* de 10 crédits ECTS en Suisse romande, trois quarts des étudiants doivent remplir des exigences supplémentaires pour *plus* de 10 crédits ECTS en Suisse allemande.

Graph. 4-32. Distribution du volume des exigences supplémentaires selon la région linguistique (en crédits ECTS)



Là encore, l'examen de la distribution par université ou par discipline est rendue difficile par la faiblesse des effectifs de certaines modalités. On constate avec une certitude raisonnable que la moyenne des crédits ECTS requis au titre d'exigences supplémentaires varie de 20,5 à l'Université de St-Gall à 8,8 à l'Université de Lausanne (tabl. 4-7). Elle est de 17,6 à l'Université de Bâle et 14 à l'Université de Zürich. Elle est de 12,8 dans les autres universités. Les exigences supplémentaires correspondent en moyenne à 17,8 crédits en Suisse alémanique contre 10,8 en Suisse romande et au Tessin. Les exigences supplémentaires sont donc à la fois plus fréquentes et plus importantes en volume dans les universités alémaniques que dans les universités latines.

Tabl. 4-7. Moyenne du volume des exigences supplémentaires selon l'uni (étudiants)

Université	Moyenne	N	Erreur standard de la moyenne
UNIBAS	17,5714	14	2,60328
UNIL	8,8000	15	2,27659
HSG	20,5070	71	,81061
UZH	13,9630	27	1,66879
AUTRES UNIS	12,8125	32	1,97231
Total	16,4843	159	,74800

a. ANOVA sig.: ,000; éta carré: ,189

Tabl. 4-8. Moyenne du volume des exigences supplémentaires selon la discipline (étudiants)

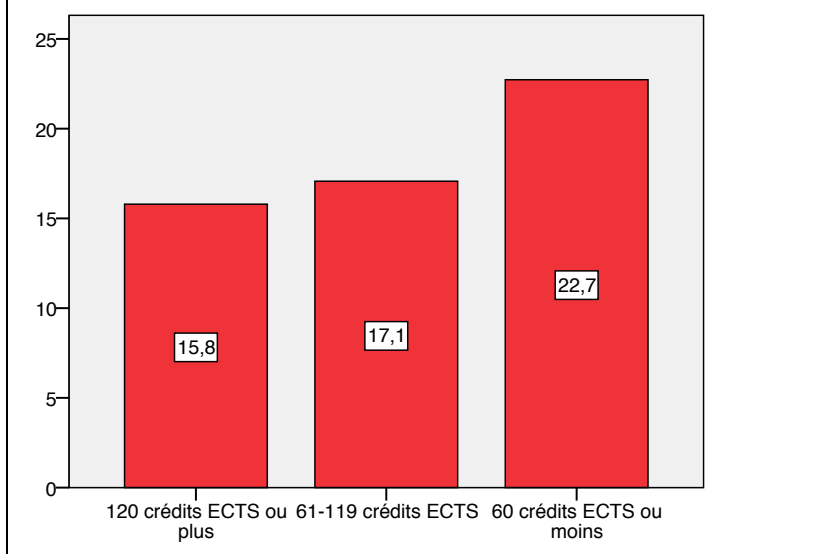
Discipline	Moyenne	N	Erreur standard de la moyenne
SHS	12,2000	50	1,24474
ECO	20,8387	62	,80984
SCIENCES	9,5294	17	1,50518
INTER ET AUTRES	18,8182	22	2,01685
AUTRES DISCIPLINES	17,8889	9	5,56887
Total	16,4938	160	,74337

a. ANOVA sig.: ,000; éta carré: ,217

S'agissant de la distribution par discipline, c'est en sciences économiques et dans les domaines interdisciplinaires que les exigences supplémentaires sont les plus élevées avec respectivement 20,8 et 18,8 crédits ECTS (tabl. 4-8).

Par ailleurs, on constate que plus un étudiant a obtenu de crédits ECTS dans la même branche d'études, plus le volume des exigences supplémentaires est faible (graph. 4-33). La différence n'est toutefois pas significative entre les étudiants ayant obtenu plus de 120 crédits dans la même branche et ceux ayant obtenu entre 61 et 119. La différence n'est significative qu'avec ceux ayant obtenu 60 crédits ou moins dans la même branche d'études.

Graph. 4-33. Volume moyen des exigences supplémentaires selon le nombre de crédits ECTS acquis dans la même branche d'études (en crédits ECTS)



En croisant la discipline et le volume de crédits ECTS obtenu dans la même branche d'études, on constate effectivement que l'association entre crédits obtenus dans la même branche et volume des exigences supplémentaires est faible, voire nulle (tabl. 4-9). Il semblerait que la différence ne soit significative qu'en sciences économiques. En sciences humaines et sociales et dans les autres disciplines, qu'on a agrégées en raison de la faiblesse des effectifs, les différences ne sont pas significatives à 95%.

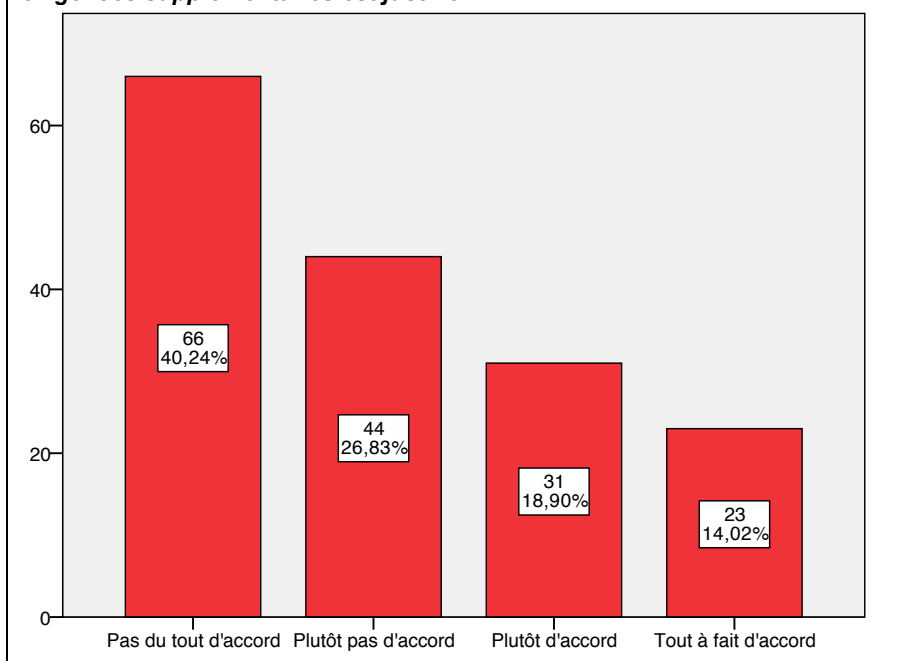
Tabl. 4-9. Moyenne du volume des exigences supplémentaires selon la discipline, contrôlé pour le nombre de crédits acquis dans la même branche d'études (en crédits ECTS)

Discipline	Crédits même branche	Moyenne	N	Erreur standard de la moyenne
SHS	120 crédits ECTS ou plus	11,7813	32	1,54746
	Moins de 120 crédits ECTS	12,9444	18	2,14274
	Total	12,2000	50	1,24474
ECO	120 crédits ECTS ou plus	19,1373	51	,62310
	Moins de 120 crédits ECTS	28,7273	11	2,44611
	Total	20,8387	62	,80984
AUTRES DISCIPLINES	120 crédits ECTS ou plus	14,6842	38	1,48204
	Moins de 120 crédits ECTS	17,9000	10	5,22483
	Total	15,3542	48	1,57931
Total	120 crédits ECTS ou plus	15,7934	121	,72280
	Moins de 120 crédits ECTS	18,6667	39	2,05009
	Total	16,4938	160	,74337

a. ANOVA sig.: ,000; éta carré: ,153

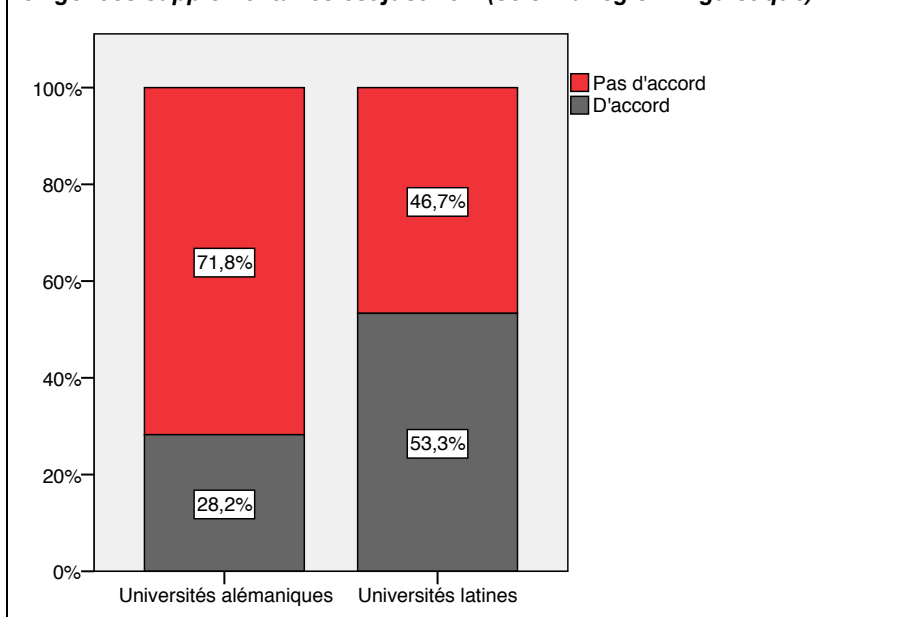
Les étudiants devant remplir des exigences supplémentaires étaient par ailleurs appelés à donner leur opinion personnelle sur le volume et le contenu des exigences supplémentaires. Il ressort qu'une grande majorité d'entre eux (67%) considère le volume des exigences supplémentaires comme injustifié (graph. 4-34).

Graph. 4-34. Répondants d'accord avec la proposition « le volume des exigences supplémentaires est justifié »



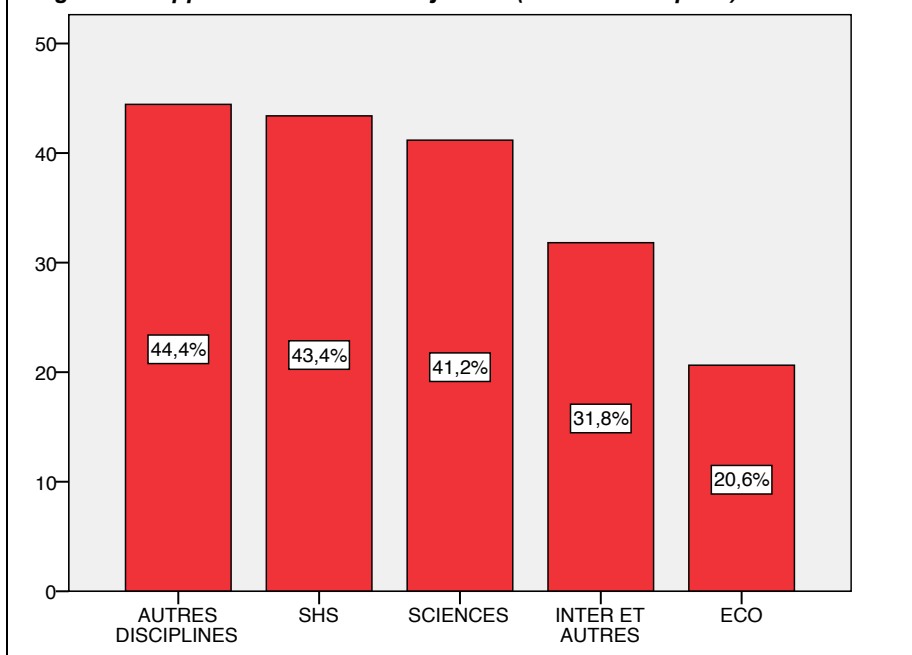
Egalement 67% des répondants considèrent que le contenu n'est pas justifié. Enfin, 58,5 % des répondants estiment que les exigences supplémentaires constituent une répétition d'enseignements déjà suivis en bachelor. Si l'on considère l'opinion des répondants sur le volume des exigences supplémentaires selon leur université, on constate que c'est au sein des universités de St-Gall et Zürich que les étudiants sont les plus insatisfaits. Seuls 14,3% des répondants de l'Université de Zürich (4 sur 28) trouvent le volume des exigences supplémentaires justifié et 22,2 % (16 sur 72) à l'Université de St-Gall. Le clivage entre Suisse allemande et Suisse latine se retrouve encore une fois (graph. 4-35) : 72% des étudiants alémaniques trouvent le volume des exigences supplémentaires injustifié contre 47% des étudiants romands et tessinois.

Graph. 4-35. Opinion des répondants sur la proposition « le volume des exigences supplémentaires est justifié » (selon la région linguistique)



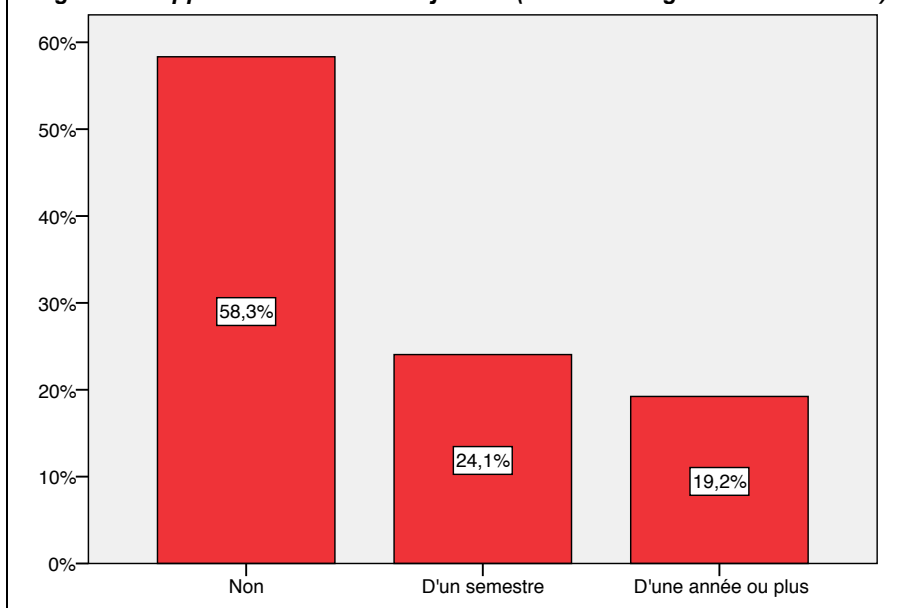
Examinée selon la discipline, la distribution ne montre pas de différences flagrantes entre branches d'études. Seuls les étudiants en sciences économiques ont une opinion significativement différente avec seulement 20,6% d'opinion favorable. (graph. 4-36).

Graph. 4-36. Pourcentage de répondants considérant le volume des exigences supplémentaires comme justifié (selon la discipline)



Sans surprise, il apparaît que les étudiants devant allonger leur master en raison des exigences supplémentaires²⁰ considèrent, en moyenne, le volume de celles-ci comme moins justifié que leurs collègues n'ayant pas besoin d'allonger la durée de leurs études (graph. 4-37).

Graph. 4-37. Pourcentage de répondants considérant le volume des exigences supplémentaires comme justifié (selon l'allongement des études)



Afin de saisir l'effet partiel de possibles variables indépendantes sur l'opinion des répondants à propos des exigences supplémentaires, nous avons établi un modèle de régression linéaire avec comme variable dépendante un indice composé des deux variables suivantes : opinion sur le caractère justifié du volume des exigences supplémentaires et opinion sur le caractère justifié du

²⁰ Environ un tiers des répondants étaient en 1^{er} semestre de master lorsqu'ils ont répondu au questionnaire. On peut donc faire l'hypothèse que, pour certains répondants, l'allongement des études relève plus d'une supposition que d'une certitude.

contenu des exigences supplémentaires. Le minimum est égal à 0 (deux fois « pas du tout d'accord ») et le maximum est égal à 6 (deux fois « tout à fait d'accord »). Nous avons introduit quatre variables indépendantes : le volume des exigences supplémentaires en crédits ECTS, la région linguistique (universités latines/alémaniques), l'allongement de la durée des études en raison des exigences supplémentaires et le fait d'avoir réalisé plus ou moins 120 crédits ECTS dans la même branche d'études. Selon le modèle, toutes choses égales par ailleurs, le volume des exigences supplémentaires n'a pas d'influence sur l'opinion des répondants, tandis que les trois autres variables sont significatives (tabl. 4-12). Le volume de crédits acquis dans la même branche d'études est la variable qui a l'effet le plus important sur l'opinion des répondants. Ainsi, un étudiant qui a acquis moins de 120 crédits dans la même branche d'études a une plus grande probabilité, toutes choses égales par ailleurs, de considérer les exigences comme justifiées (coefficient de 1,27 sur la variable dépendante). Les étudiants des universités alémaniques et ceux qui doivent allonger leurs études en raison des exigences supplémentaires ont une opinion sur la justification des exigences supplémentaires significativement plus basse que les autres répondants. Il faut toutefois garder à l'esprit que les variables « région linguistique » et « volume des exigences supplémentaires » sont fortement corrélées (voir plus haut) si bien que l'effet causal de la variable « région linguistique » est probablement en partie lié au volume des exigences supplémentaires mais si le modèle de régression ne capture pas cet effet.

Tabl. 4-12. Coefficients de régression linéaire ^a

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.
	A	Erreur standard	Bêta		
1 (Constante) ^b	3,062	,252		12,133	,000
Universités alémaniques	-,858	,275	-,239	-3,118	,002
Durée allongée	-,578	,266	-,196	-2,175	,031
Moins de 120 ECTS dans la même branche	1,273	,222	,403	5,725	,000
Volume des exigences supplémentaires	,005	,012	,035	,408	,684

a. Variable dépendante : somme "volume des exigences justifié" et "contenu des exigences justifié", min: 0 (pas du tout d'accord), max: 6 (tout à fait d'accord)

b. Université latine, durée du master pas allongée, plus de 120 crédits dans la même branche d'études

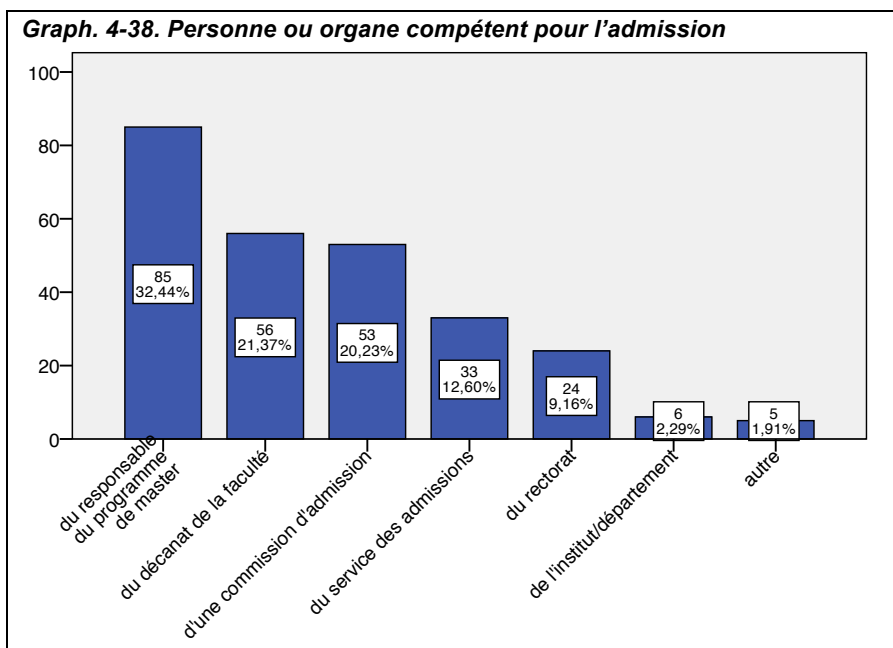
Conclusions

- La proportion d'étudiants en master ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse qui doivent remplir des exigences supplémentaires est de 24,6% (\pm 3,28%).
- Les raisons principales évoquées par les facultés pour demander des exigences supplémentaires sont les enseignements suivis en bachelor, le volume de crédits acquis dans la même branche d'études et les règlements des programmes de master.
- Examinée selon l'université, la distribution fait apparaître de fortes différences. 95% des répondants de l'Université de St-Gall doivent remplir des exigences supplémentaires. Bâle et Zürich se situent au-dessus de la moyenne tandis que Fribourg et Neuchâtel sont les universités qui demandent le moins d'exigences. Plus du tiers des répondants inscrits dans des universités alémaniques doivent remplir des exigences supplémentaires contre 11% pour ceux inscrits dans une université de Suisse romande et du Tessin.
- C'est en sciences économiques (40%), dans les domaines interdisciplinaires (33,8%) et en sciences humaines et sociales (25,9%) qu'on trouve la part la plus importante d'étudiants devant remplir des exigences supplémentaires.
- Plus un étudiant a acquis de crédits dans la même branche d'études en bachelor, moins il a de probabilité de devoir remplir des exigences supplémentaires. On constate une différence de 15 points entre ceux ayant obtenu plus de 120 crédits et ceux ayant obtenu moins de 60 crédits dans la même branche d'études.
- Les exigences supplémentaires semblent avoir un impact les décisions des étudiants dont le programme de master était également disponible dans l'université d'origine et/ou qui ont déposé une candidature dans plusieurs universités.

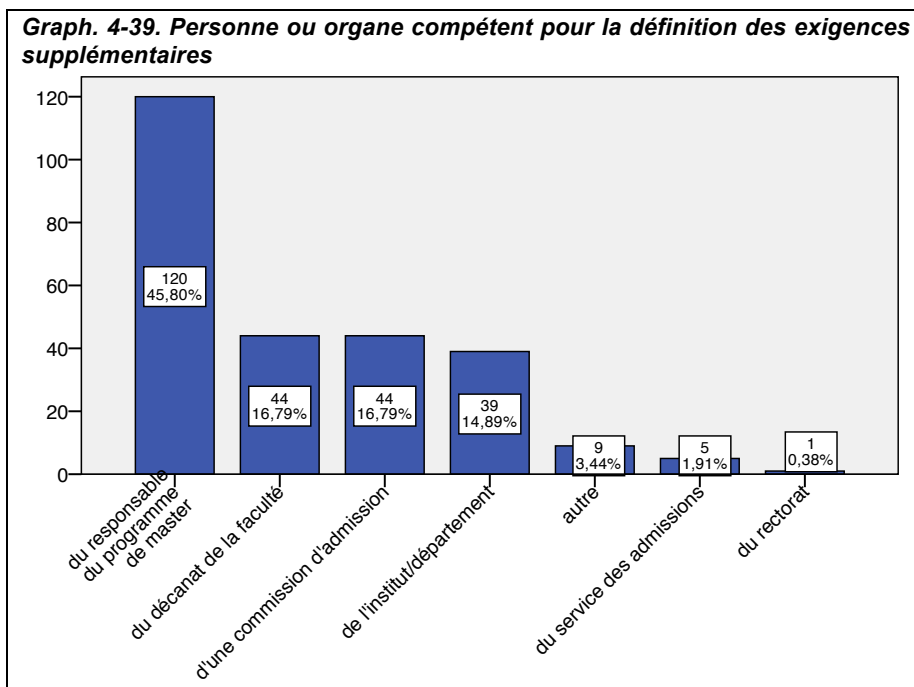
- La moyenne des exigences supplémentaires (parmi les étudiants devant en remplir) est de 16,5 crédits ECTS. La médiane est de 19. L'Université de St-Gall enregistre une moyenne 20,5 et l'Université de Lausanne de 8,8. La moyenne par discipline varie de 20,8 en sciences économiques à 9,5 en sciences naturelles et exactes. Le volume de crédits obtenu dans la même branche d'études ne semble pas avoir d'impact significatif sur le *volume* des exigences supplémentaires (bien qu'il en ait sur la *fréquence*).
- Une majorité des répondants devant remplir des exigences supplémentaires considèrent le volume et le contenu des exigences supplémentaires comme injustifiés et estiment que les exigences supplémentaires constituent des répétitions d'enseignements déjà suivis en bachelor. L'opinion des répondants est influencée négativement par le fait de devoir allonger ses études, par le fait d'être dans une université alémanique et par le fait d'avoir acquis un volume élevé de crédits dans la même branche d'études. A noter qu'un tiers des étudiants étaient inscrits en 1^e semestre de master au moment de répondre au questionnaire. Ces derniers avaient, le cas échéant, encore peu d'expérience avec les exigences supplémentaires demandées.

4.3.5. Responsabilités

Dans près d'un tiers des cas, le responsable de programme de master²¹ est compétent pour l'admission des candidats au master provenant d'autres universités (graph. 4-38). Les facultés, par l'intermédiaire des responsables de programmes, des décanats ou des commissions d'admission, constituent l'organe de décision le plus commun pour l'admission.



S'agissant de la définition des exigences supplémentaires, le responsable de programme de master est la personne compétente dans près de la moitié des cas (graph. 4-39). Les décanats et les commissions d'admission occupent les deuxième et troisième places.



En examinant les réponses par université, l'on peut globalement distinguer deux types : les universités où la compétence réside essentiellement dans les facultés (Berne, Genève, Lausanne,

²¹ Cette fonction n'est pas forcément intitulée tel quel dans toutes les universités.

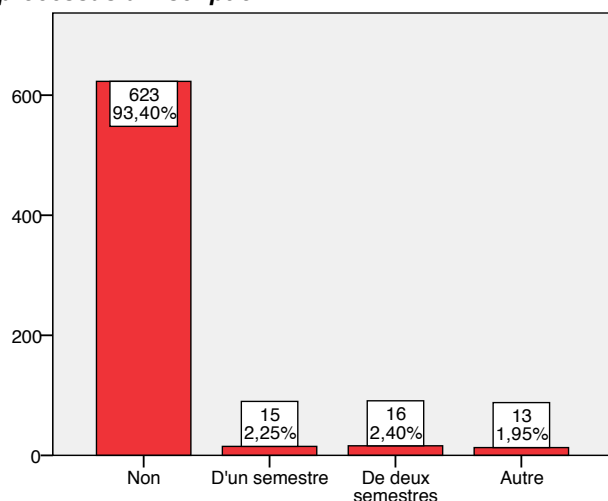
Suisse italienne, Zürich, EPFL et ETHZ) et les universités où la compétence relève principalement du service des admissions et/ou du rectorat (Bâle, Lucerne, Neuchâtel, St-Gall, Fribourg). Dans le premier cas, la responsabilité peut relever essentiellement du responsable de programme de master (Genève, Berne, Zürich) ou être partagée avec une commission d'admission et le décanat de la faculté. Ceci témoigne de différences de pratiques au sein même des universités, selon les facultés.

Conclusion

- Les décisions concernant l'admission et les exigences supplémentaires se prennent, dans la majorité des cas, au sein des facultés.
- La décision d'admission relève le plus souvent du responsable du programme de master, d'une commission d'admission ou du décanat de la faculté.

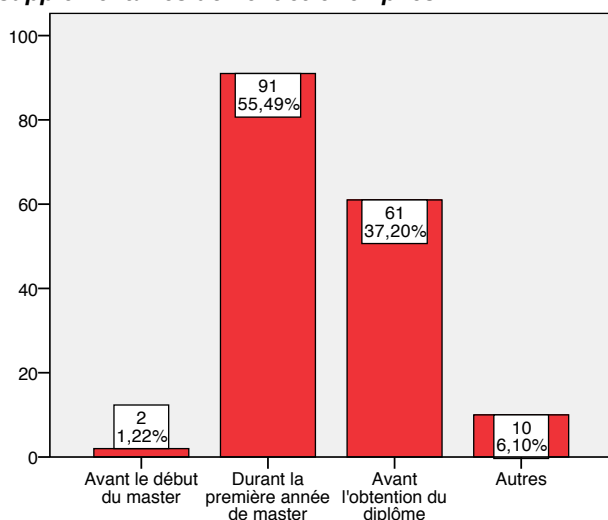
4.3.6. Timing

Graph. 4-41. Entrée en master retardée en raison du processus d'inscription



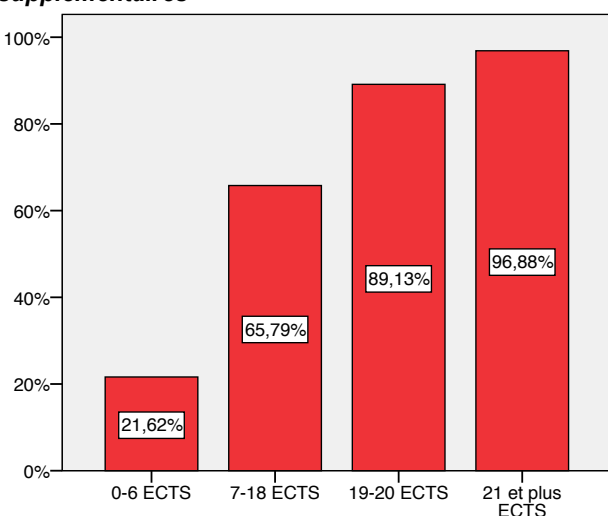
On constate avec satisfaction que l'écrasante majorité des étudiants n'ont pas eu besoin de retarder leur entrée en master en raison du processus d'inscription (graph. 4-41). Comme les commentaires le laissent penser (voir ch. 4.4), le processus administratif apparaît long et fastidieux et les délais très serrés. Toutefois pas de manière à retarder le début des études de master. C'est à l'Université de Lucerne qu'on trouve la proportion la plus importante d'étudiants ayant dû retarder leur entrée en master (21%, 4 sur 19). Dans les autres universités, ce taux varie entre 0 (UNIFR, USI, EPFL) et 7,9% (HSG).

Graph. 4-42. Période à laquelle les exigences supplémentaires doivent être remplies



S'agissant des exigences supplémentaires, plus de la moitié des répondants doit ou a dû les remplir en première année de master (graph. 4-42). 37% d'entre eux n'ont pas de délai (avant l'obtention du diplôme). Conformément aux directives de la CUS, les exigences supplémentaires sont donc remplies en parallèle aux études de master. Seuls deux répondants affirment avoir dû remplir des exigences avant l'entrée en master. Dans les universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel, St-Gall et dans les EPF, les étudiants doivent majoritairement remplir les exigences supplémentaires durant la première année alors que dans les universités de Bâle, Berne, Lucerne et Zürich, les étudiants doivent majoritairement remplir les exigences supplémentaires avant l'obtention du diplôme.

Graph. 4-43. Pourcentage de répondants devant allonger leurs études, selon le volume des exigences supplémentaires



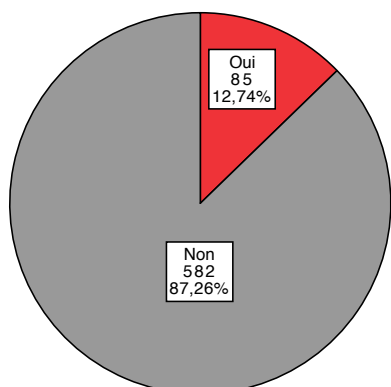
En outre, 70% des étudiants qui doivent remplir des exigences supplémentaires sont contraints d'allonger leurs études d'un semestre (50%) ou plus. L'allongement de la durée des études est, sans surprise, directement liée au volume des exigences supplémentaires (graph. 4-43).

Conclusions

- Le changement d'université n'empêche pas, en principe, de débuter sans retard les études de master.
- La durée du master est allongée pour la grande majorité des étudiants devant remplir des exigences supplémentaires, en général d'un semestre, mais parfois plus.

4.3.7. Candidature au master

Graph. 4-44. Candidature dans plusieurs universités

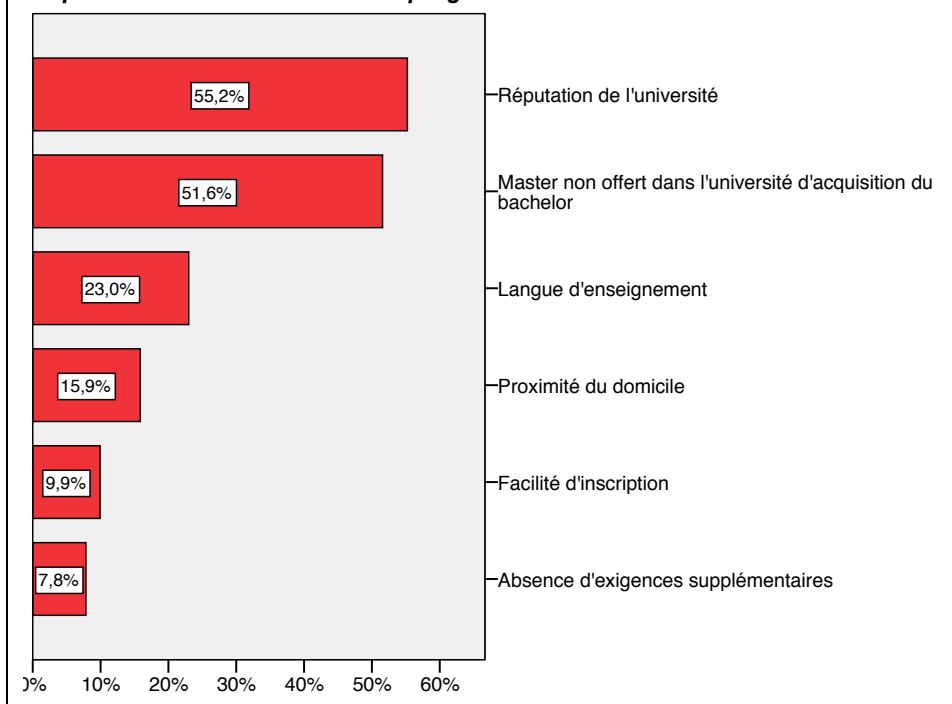


La très grande majorité des étudiants dépose une candidature au master dans une seule université (graph. 4-44). Cette pratique laisse penser que les étudiants désireux de changer d'université sont relativement sûrs de leur choix de programme de master et ne s'adonnent pas à une forme de « shopping » dont l'issue dépendrait par exemple d'éventuelles exigences supplémentaires. C'est en sciences économiques et sciences exactes et naturelles que l'on trouve la part la plus importante d'étudiants ayant déposé une candidature dans plusieurs universités (19% dans les deux cas).

52,9% des répondants affirment que le programme de master choisi n'était pas disponible dans leur université d'origine. Etant donné que l'enquête porte sur les masters consécutifs, il peut s'agir de cursus pour lesquels seul le bachelor est offert (par exemple en médecine à l'Université de Fribourg) ou d'orientations spécifiques données à un master (par exemple le master en psychologie du travail et des organisations à l'Université de Neuchâtel que suivent de nombreux titulaires d'un bachelor en psychologie de Lausanne).

A ce titre, plus de la moitié des répondants affirment avoir changé d'université car le master désiré n'était pas disponible dans l'université d'origine (graph. 4-45), ce qui est une indication de la différenciation et du profilage de l'offre de master, également au sein des masters consécutifs.

Graph. 4-45. Raisons du choix du programme de master



Parmi les principales raisons évoquées pour le choix d'un programme de master dans une autre université suisse figure, outre ce qui est évoqué plus haut, la réputation de l'université (55,2%), la langue d'enseignement (23%) et la proximité du domicile (15,9%). Ces chiffres correspondent aux données établies par l'OFS dans le cadre de l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiants (voir ch. 2). Il est intéressant de noter également que la facilité d'inscription et l'absence d'exigences supplémentaires jouent un rôle marginal.

Conclusions

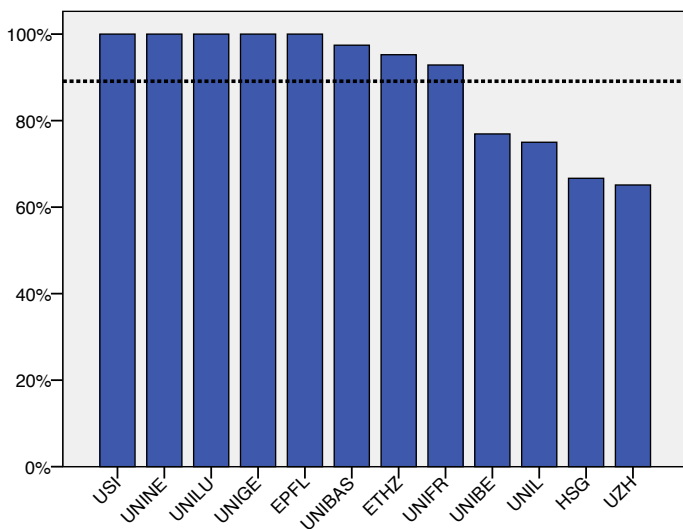
- Près de 90% des étudiants ne déposent une candidature au master que dans une seule université. On peut exclure l'idée d'une forme de « shopping » entre offres de master.
- Les principales raisons évoquées pour le choix du master sont la réputation de l'université, l'absence du programme de master dans l'université d'origine et la langue d'enseignement.

4.3.8. Opinion des répondants au sein des facultés

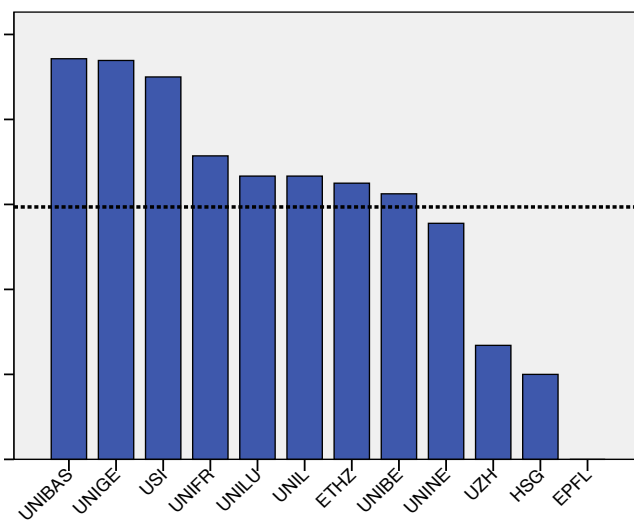
Le dernier bloc de questions du questionnaire aux facultés concernait l'opinion des répondants sur la pratique actuelle d'admission et divers aspects en lien avec la mobilité verticale nationale. Les répondants étaient appelés à se prononcer sur différentes propositions selon quatre modalités (pas du tout d'accord, plutôt pas d'accord, plutôt d'accord, tout à fait d'accord)^{22 23}.

Première conclusion : les répondants sont, dans leur vaste majorité, satisfaits de la pratique actuelle d'admission des candidats au master d'autres universités suisses (graph. 4-46).

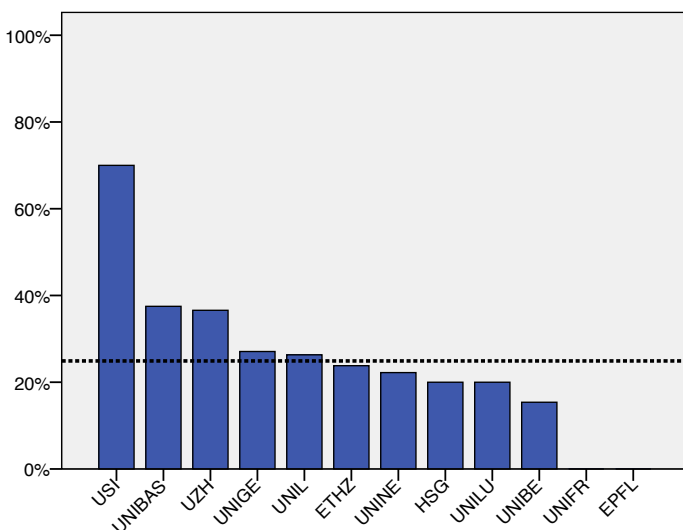
Graph. 4-46. Pourcentage de répondants d'accord avec la proposition « la pratique actuelle d'admission est satisfaisante »



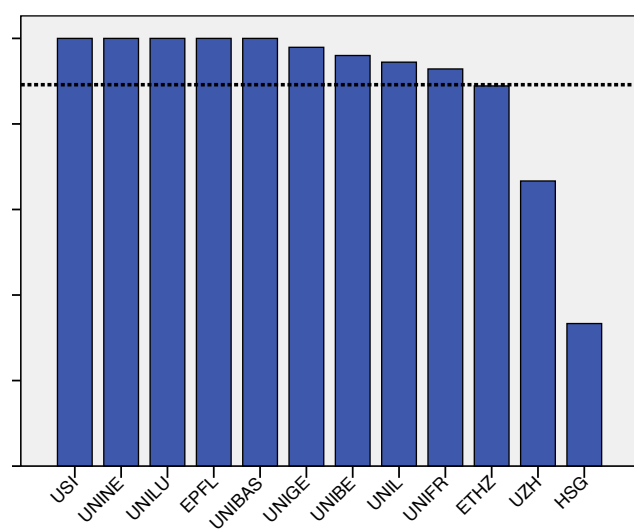
Graph. 4-47. Pourcentage de répondants d'accord avec la proposition « l'admission devrait relever des facultés seules »



Graph. 4-48. Pourcentage de répondants d'accord avec la proposition « toutes les admissions devraient se faire sur dossier »



Graph. 4-49. Pourcentage de répondants d'accord avec la proposition « la libre circulation doit être conservée »



²² Il n'est pas tenu compte des réponses « sans avis ou ne s'applique pas » dans les pourcentages, ni des réponses manquantes.

²³ La ligne en pointillé représente le pourcentage total de répondants d'accord avec la proposition concernée.

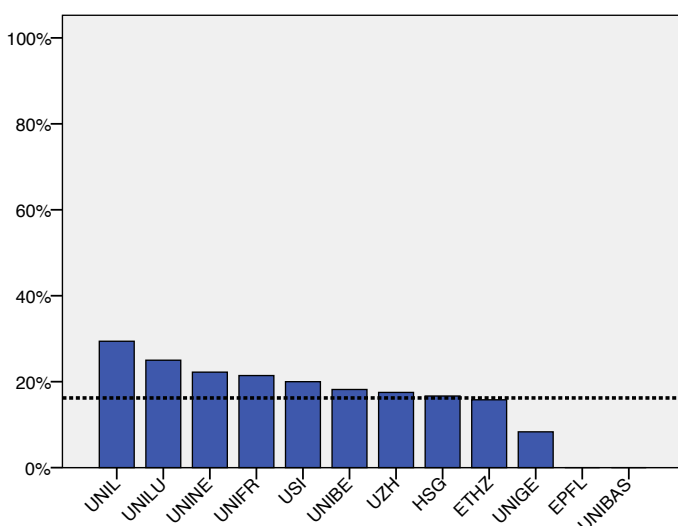
En effet, 62,8% des répondants affirment être « tout à fait d'accord » avec la proposition « la pratique actuelle d'admission est satisfaisante », 25% affirment être « plutôt d'accord » et seuls 12% ne se déclarent pas satisfaits. C'est à l'Université de Zürich et à l'Université de St-Gall que l'on trouve la proportion la plus élevée de répondants insatisfaits. On constate, en outre, que les répondants sont en moyenne plus insatisfaits lorsque des exigences supplémentaires sont fréquemment demandées (30,2%) que lorsque de telles exigences sont demandées parfois (3,1%) ou rarement (9%). A noter que cette variable n'a d'influence qu'aux sein des universités alémaniques ; la différence n'est pas significative au sein des universités latines. Il apparaît également que les répondants qui examinent systématiquement les dossiers des candidats sont en moyenne plus satisfaits que les autres (90,5% contre 78%).

Concernant la compétence des facultés, 66,6% des répondants estiment que l'admission en master devrait relever des facultés seules (graph. 4-47). Comme on l'a relevé plus haut (voir ch. 4.3.5), les décisions matérielles relatives à l'admission se prennent déjà, dans la plupart des cas, au sein des facultés.

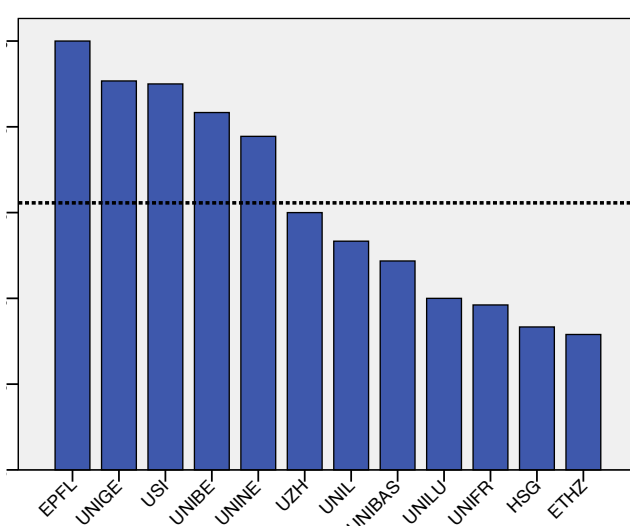
Alors que dans la plupart des cas les admissions se font de fait « sur dossier », dans le sens où ces derniers sont systématiquement examinés (voir ch. 4.3.2), 72,4% des répondants ne sont pas d'accord avec la proposition « toutes les admissions, y-compris pour les étudiants de la même université, devraient se faire sur dossier » (graph. 4-48). Il est probable que la majorité des répondants souhaite conserver une procédure simplifiée, voire automatique, pour les étudiants qui ne changent pas d'université entre bachelor et master. Sans surprise, les répondants qui examinent systématiquement les dossiers des candidats sont plus favorables à la proposition que les autres (32,3% contre 8,2%).

Concernant le principe de libre circulation, 90,2% des répondants estiment qu'il faut le conserver (graph. 4-49). Seuls 4 répondants sur 266 ne sont pas du tout d'accord avec la proposition. Il est intéressant de noter qu'on trouve une corrélation avec l'opinion sur la pratique actuelle d'admission. Ainsi les Universités de Zürich et St-Gall qui sont les moins satisfaites de la pratique actuelle sont également celles qui sont le moins en faveur du principe de libre circulation. Ce sont aussi les institutions qui demandent le plus d'exigences supplémentaires. Il apparaît donc que la marge de manœuvre laissée par la CUS et la CRUS aux universités dans la définition d'exigences supplémentaires ne conduit pas nécessairement à une satisfaction des universités qui en utilisent le plus.

Graph. 4-50. Pourcentage de répondants d'accord avec la proposition « la libre circulation désavantage les étudiants étrangers ou de HES/HEP »



Graph. 4-51. Pourcentage de répondants d'accord avec la proposition « la libre circulation conduit à une pression concurrentielle accrue entre programmes de master »



Pour une majorité des répondants (86,1%), le principe de libre circulation ne désavantage pas les étudiants ayant acquis leur bachelor dans une université étrangère ou dans une HES/HEP. On pouvait en effet supposer que les candidats qui n'appartiennent pas au régime de la libre

circulation seraient soumis à des conditions d'admission plus strictes. Cette hypothèse ne se vérifie pas sur la base de l'opinion des répondants.

Près de deux tiers des répondants (64,2%) estiment toutefois que le principe de libre circulation conduit à une pression concurrentielle entre offres de master. Les répondants ayant déclaré que la fréquentation du master était trop faible sont plus enclins à penser que la libre circulation conduit à une pression concurrentielle accrue (82,5% contre 46,7% de ceux qui ont estimé la fréquentation comme conforme aux attentes). D'autre part, il apparaît que moins les répondants connaissent la composition du public du master selon la haute école d'origine, plus ils ont tendance à penser que l'offre de masters est soumise à une pression concurrentielle. Ainsi, 50% des répondants qui connaissent les proportions exactes de l'origine des étudiants estiment qu'il y a une pression concurrentielle entre programmes de master contre 81,2% de ceux qui ne connaissent pas du tout la composition du public de leur programme de master. Ces derniers surestiment probablement l'amplitude du phénomène. Rappelons que les titulaires d'un bachelor d'une autre université suisse ne représentent que 10% en moyenne du total des entrants en master.

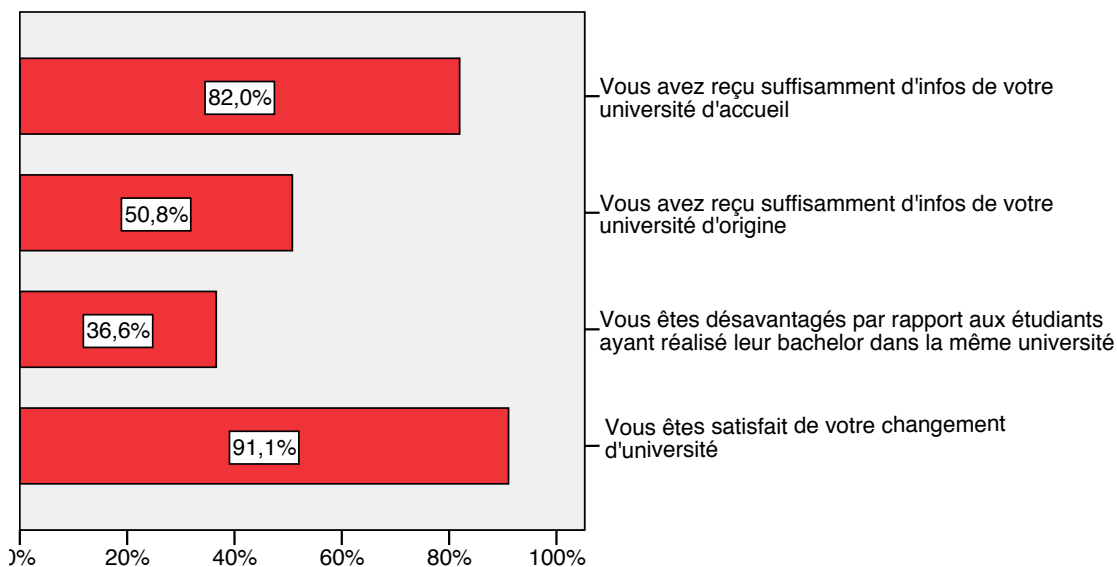
Conclusions

- Les répondants au sein des facultés sont globalement satisfaits de la pratique actuelle d'admission.
- Les répondants sont relativement partagés sur le rôle à attribuer aux facultés. 64,2% sont d'avis que l'admission en master devrait relever de la compétence des facultés seules. La proportion est plus faible dans les universités de Neuchâtel, Zürich, St-Gall et à l'EPFL.
- Seule une petite minorité estime que toutes les admissions devraient se faire sur dossier. Sachant que l'admission des étudiants ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse se fait, de fait, « sur dossier », on peut en conclure que les répondants souhaitent conserver un certain automatisme pour leurs propres étudiants.
- 90% des répondants estiment qu'il faut conserver le principe de libre circulation. Ils ne sont que 66,7% à penser ainsi à l'Université de Zürich et 33,3% à l'Université de St-Gall.
- La majorité des répondants estiment que le « marché » des offres de master est soumis à une pression concurrentielle. Moins les répondants connaissent la composition du public du master selon la haute école d'origine, plus ils ont tendance à penser que l'offre de masters est soumise à une pression concurrentielle.

4.3.9. Opinion des étudiants

Par analogie avec le questionnaire aux facultés, les étudiants ont été interrogés sur leur appréciation de la situation. Les deux premières questions avaient trait à l'information. Si les étudiants sont globalement satisfaits de l'information reçue par l'université d'accueil (université où ils réalisent leur master), ils sont beaucoup plus critiques en ce qui concerne l'information de l'université d'origine (université où ils ont obtenu leur bachelor).

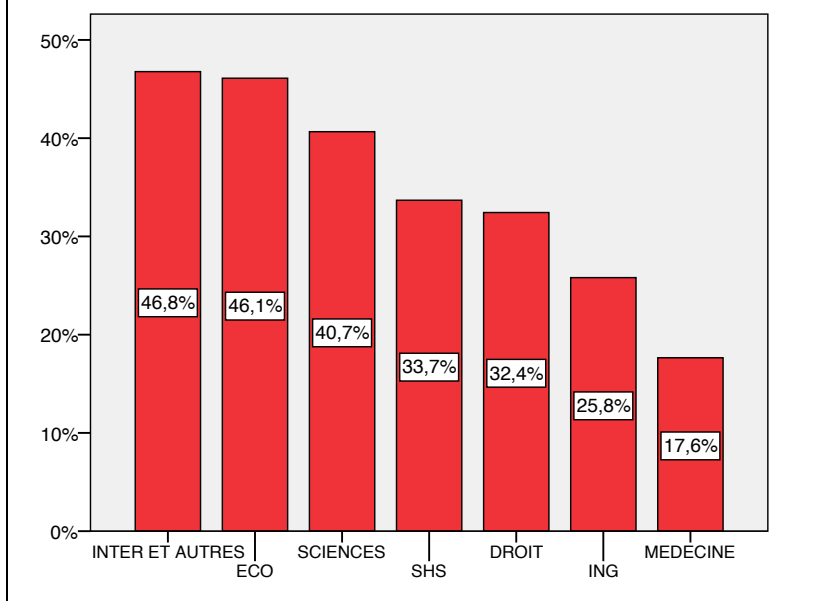
Graph. 4-52. Pourcentage de répondants d'accord avec les propositions suivantes :



En effet, 49% des répondants estiment ne pas avoir reçu suffisamment d'informations de l'université d'origine sur les possibilités de réaliser un master dans une autre université suisse (graph. 4-52). Les étudiants sont moins satisfaits dans les universités alémaniques ainsi qu'en sciences économiques et en droit. Il est probable que les universités donnent globalement peu d'informations sur les possibilités offertes par la mobilité verticale nationale de peur de voir leurs étudiants changer d'institution. A l'inverse, 82% des répondants estiment avoir reçu suffisamment d'informations sur les conditions d'admission de leur université d'accueil.

La majorité des répondants (62,4%) estime ne pas être désavantagée par rapport aux étudiants ayant obtenu leur bachelor dans la même université. On trouve le pourcentage le plus élevé d'étudiants se sentant désavantagés au sein des universités de St-Gall (70%) et de Zürich (53%), là où les étudiants ont beaucoup d'exigences supplémentaires à remplir et où ils les considèrent comme les plus injustifiées (voir ch. 4.3.4). Il apparaît en effet que le sentiment d'être pénalisé dépend fortement du fait de devoir remplir des exigences supplémentaires : 28,8% des étudiants n'ayant pas dû remplir d'exigences supplémentaires estiment être désavantagés contre 63,7% de ceux qui ont dû en remplir. En outre, plus la durée du master est allongée en raison des exigences supplémentaires, plus il est probable qu'un étudiant se sente désavantagé : 46,7% des répondants qui n'ont pas eu besoin d'allonger la durée de leurs études s'estiment désavantagés contre 70% de ceux qui ont dû faire un semestre supplémentaire et 76% de ceux qui ont dû faire une année supplémentaire. Enfin, on constate des différences significatives entre disciplines (graph. 4-53) : 47% des étudiants de domaines interdisciplinaires et 46% des étudiants en sciences économiques se sentent désavantagés contre 25% des étudiants en ingénierie et 18% des étudiants en médecine.

Graph. 4-53. Pourcentage de répondants d'accord avec la proposition « vous êtes désavantagé par rapport aux étudiants ayant réalisé leur bachelor dans la même université » (selon la discipline)

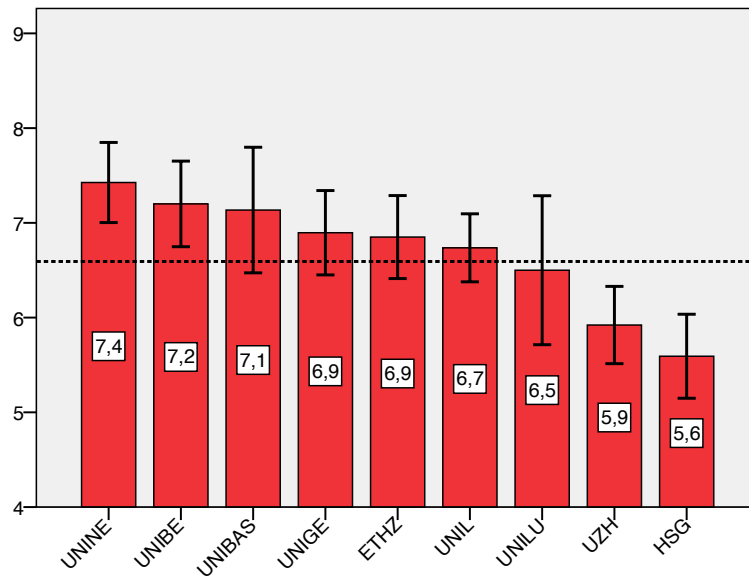


On constate en outre qu'une très grande majorité des répondants (91%) déclare être satisfaite de son changement d'université. On ne constate pas de différence significative entre disciplines. Le taux de satisfaction est légèrement plus élevé au sein des étudiants n'ayant pas eu besoin de remplir des exigences supplémentaires mais la différence n'est pas significative avec un risque de première espèce de 5%. Il existe par contre une différence significative entre les étudiants qui ont dû allonger leurs études en raison des exigences supplémentaires et ceux qui ont pu étudier dans la durée réglementaire : 97,9% pour les premiers contre 85,6% pour les derniers.

Nous avons créé un indice sur la base de trois des quatre variables d'opinion²⁴ (information de l'université d'accueil, sentiment d'être désavantagé, satisfaction du changement d'université), allant de 0 (pas du tout satisfait) à 9 (très satisfait). La moyenne globale est égale à 6,59 et la médiane est de 7. Les étudiants sont donc globalement satisfaits de leur changement d'université. Si l'on examine la distribution de l'indice selon les universités, on constate que la satisfaction des étudiants des universités de Neuchâtel et de Berne est significativement au-dessus de la moyenne tandis que celle des étudiants des universités de Zürich et de St-Gall se situent sous la moyenne générale (graph. 4-54).

²⁴ Il n'était pas possible d'insérer la variable « information de l'université d'origine » qui concerne, par définition, une autre université que pour les trois autres variables d'opinion.

Graph. 4-54. Indice de satisfaction selon l'université (la ligne pointillée représente la moyenne générale ; les barres verticales représentent l'intervalle de confiance à 95%)



Les classes avec n<15 ont été sorties du graphique (USI, EPFL et UNIFR).

Par ailleurs, c'est en médecine (7,29) et en sciences de l'ingénierie (6,9) qu'on trouve les étudiants les plus satisfaits et dans les domaines interdisciplinaires (6,2) et en sciences économiques (6,3) qu'on trouve les répondants les moins satisfaits. Le fait de devoir remplir des exigences supplémentaires réduit la moyenne de l'indice de 1,2 points.

Il existe en outre une grande différence entre les étudiants ayant dû allonger la durée de leurs études et les autres : la moyenne de l'indice est de 4,7 parmi ceux ayant dû étudier une année supplémentaire, 5,6 parmi ceux ayant dû étudié un semestre supplémentaire et 6,6 parmi ceux qui n'ont pas eu besoin d'allonger la durée de leurs études de master.

Conclusions

- L'information des universités d'origine (universités où les répondants ont obtenu leur bachelor) sur les possibilités de mobilité verticale nationale est jugée insuffisante par une large majorité d'étudiants.
- 37,6% des répondants estiment être désavantagés par rapport aux étudiants ayant réalisé leur bachelor dans la même université. Cette proportion est deux fois plus élevée parmi les étudiants ayant dû remplir des exigences supplémentaires.
- Les étudiants sont globalement satisfaits de leur changement d'université. Il n'y a pas de différences significatives entre disciplines. Le fait de devoir remplir des exigences supplémentaires et l'allongement de la durée des études impactent négativement la satisfaction.

4.4. Commentaires des étudiants

Si les répondants au sein des facultés ont laissé relativement peu de commentaires et de peu d'intérêt, les étudiants ont abondamment fait usage du champ libre à la fin du questionnaire. En effet, 235 répondants sur 667 ont laissé un commentaire, soit 35% des répondants. Ce taux remarquablement élevé témoigne, indépendamment du contenu des commentaires, du besoin des étudiants concernés d'exprimer leurs préoccupations sur ce thème. L'objet des commentaires est très varié : il peut concerner le parcours des études, la durée des études, les modalités d'inscription, les raisons du changement d'université ou encore des remarques générales sur la mobilité verticale et la réforme de Bologne.

Si certains commentaires relèvent que le changement d'université a été facile et sans accroc, la teneur de la plupart des commentaires est relativement critique. Le thème le plus souvent abordé dans les commentaires (23% du total des commentaires) concerne le processus d'inscription aux études de master. Les étudiants dénoncent, à ce titre, un véritable « parcours du combattant », une « Papierkrieg » sans fin, une bureaucratie inutile et s'étonnent de l'absence totale de communication entre universités. Les répondants se plaignent également de délais extrêmement serrés entre l'attestation d'exmatriculation et le délai d'inscription dans la nouvelle université. Beaucoup également dénoncent l'inutilité des exigences supplémentaires et leur caractère redondant. En outre, il est intéressant de noter que beaucoup d'étudiants considèrent la réforme de Bologne comme un échec en Suisse car, visiblement, ils associaient cette réforme à une mobilité facilitée. Sur ce point, il faut toutefois rappeler que la réforme de Bologne a permis la mobilité entre les deux niveaux d'études alors que l'ancienne licence ne pouvait s'obtenir que dans une seule université en principe.

Il nous a semblé important ici de reproduire un certain nombre de commentaires représentatifs de « l'humeur » générale des répondants :

« Die Mobilität zwischen X und Y ist in Anbetracht der angeblich 'engen Zusammenarbeit' der beiden Hochschulen zu kompliziert: Der Bewerbende wird behandelt, wie wenn er aus einer völlig unbekanntem ausländischen Uni käme. Es scheint kaum irgend eine Kooperation auf dieser Ebene zu geben (...) ».

« Pas d'encouragement à changer d'université. La gestion des questions administratives à l'Uni X est très lente. Personne n'est jamais responsable de rien alors que tout le monde veut être indispensable dans son service. »

« Der Wechsel ist trotz Bologna und Schweizintern ein einziger Papierkrieg! »

« Je dois suivre un rattrapage à X d'un cours que j'ai déjà suivi en Bachelor à Y...avec le même prof. »

« Die Universität wechseln zu können ist eine gute Sache, allerdings mit sehr grossem organisatorischen Zusatzaufwand verbunden. Und man wird nicht gerade mit offenen Armen empfangen. Leider. Insgesamt bin ich aber sehr zufrieden mit dem Wechsel. »

« Je pense qu'il serait important d'uniformiser les programmes de bachelor afin que le passage d'une université à l'autre lors d'étude en master soit plus facile pour ceux n'ayant pas suivi le cursus bachelor dans l'université où est effectué le master. »

« Sinn des Bologna Systems wird völlig untergraben. Man könnte es gleich wieder "ausführen", denn die Universitäten stellen die Mobilität sowieso nicht sicher. »

« Je pense qu'il serait plus intelligent que les universités suisses tentent de coopérer et de tisser des liens entre elles au niveau de la formation, l'administration, la recherche afin d'améliorer la qualité globale de l'enseignement universitaire en Suisse, et que chaque université arrête de se comporter de manière individualiste. La coopération entre les universités permettrait d'instaurer des standards concernant le contenu des cours. »

« Wie bereits erwähnt, war es sehr mühsam, dass die Uni X die BA-Diplome erst so spät versendet (obwohl meine Resultate sicherlich bereits etwa 2 Monate zuvor bekannt waren, ich konnte sie nämlich schon online einsehen, aber da das nicht als "offiziell" gilt brachte mir das nichts, um mich an der Uni Y definitiv immatrikulieren zu können). (...) Das ist wirklich etwas, das geändert werden sollte, es kann im Extremfall nämlich zu Verzögerungen des Studiums führen, weil man sich nicht rechtzeitig an der neuen Uni immatrikulieren kann. Die Universitäten sollten dazu angehalten werden, die Diplome frühzeitig zu vergeben oder zumindest provisorische Bestätigungen auszugeben (vor allem wenn wirklich alle Ergebnisse bereits lange bekannt sind), wenn diese von den Studentinnen und Studenten für den Übertritt an eine

andere Universität benötigt werden. »

« Die Auflagen waren interessant, jedoch hätte ich den Master genauso gut bestehen können, ohne dass ich diese Kurse besucht habe (der Inhalt hatte überhaupt nichts mit meinem Master zu tun). »

« Changer d'université entre le bachelor et le master a été, il faut le dire, un peu la galère... J'avais l'impression de changer de pays... Les infos ne passent pas entre les universités (où des transferts de dossiers ou d'inscriptions/immatriculations pourraient peut-être se faire). »

« Weshalb werden überhaupt Auflagen auferlegt, nachdem man einen Bachelorabschluss erworben hat? Ich musste beispielsweise die Statistik nochmals machen, aus dem 2. Semester des Bachelorstudiums. Ich bin der Meinung, dass man ein Masterstudium machen kann, auch wenn man nicht alle Vorkurse aus dem Bachelorstudium besucht hat. (...) Ich finde es ein Witz, dass man mit einem Bachelorabschluss der einen Uni nicht einfach ein Masterstudium an der anderen Uni machen kann und das ganze innerhalb der Schweiz. Verstehe ich nicht. »

« Le fait de changer d'Université de X à Y a été une guerre administrative sans fin. Nous n'avons reçu aucune information utile, il fallait faire des démarches d'exmatriculation d'un côté, puis demander l'ouverture d'un plan d'étude, puis envoyer des attestations et autres formulaires sans fin...Bien du courage aux prochains étudiants !! »

« Ich hatte beim Wechsel von der Uni X zur Uni Y stark den Eindruck, dass sich die beiden Universitäten überhaupt nicht abgesprochen haben (beispielsweise was die provisorische Aufnahme betrifft). »

« Une facilité d'inscriptions lors de changement d'universités ne serait pas du luxe. Les inscriptions aux masters restent des opérations lourdes et parfois compliquées. Pourquoi ce réinscrire dans chaque université, un registre central suisse serait tout à fait adéquat et une bonne idée. »

« Danke für diese Umfrage. Ich hoffe sie wird die Mobilität in einen positiven Sinne beeinflussen. Die Auflagen sind absolute Willkür. Je nach dem wo man herkommt, wird man anders beurteilt, wer beurteilt ist nicht bekannt und ein Reglement gibt es auch nicht. »

« Merci de nous laisser nous exprimer sur un sujet qui nous concerne beaucoup! Il devrait y avoir plus de coordination, de communication ENTRE universités et non pas avec comme intermédiaire l'étudiant ou l'étudiante! Cela complique et retarde profondément le processus! Tout le monde se rejette la balle : "Ha ils ne vous ont encore rien envoyé? Désolé mais je ne peux pas finaliser l'inscription!" On m'a même suggéré de retourner à X pour UNE SIGNATURE!! Personne n'a de temps à perdre mais cette mauvaise organisation en fait perdre à tous! »

« Als ich bereits an der Uni X eingeschrieben war, bekam ich den Bescheid, dass ich noch Auflagen erfüllen soll. Zu diesem Zeitpunkte wäre ein Wechsel an eine andere Hochschule nicht mehr möglich gewesen. Naiv wie ich bin, bin ich davon ausgegangen, dass ein an einer Ch-Universität erworbener Bachelor auch an anderen Ch-Unis ohne Probleme anerkannt wird. Tja, falsch gedacht. »

Conclusions

- Comme il l'a été mentionné au ch. 4.3.8, les étudiants sont globalement satisfaits de leur changement d'université : ils apprécient de pouvoir étudier une orientation spécifique dans un nouvel environnement et appellent à un encouragement de la mobilité verticale nationale.
- Le processus d'inscription est toutefois considéré comme inutilement long et compliqué. Les délais sont extrêmement serrés. Les universités ne communiquent pas entre elles et ne se font pas confiance. Les étudiants s'étonnent que la mobilité verticale soit si compliquée à l'intérieur d'un même pays.
- Le processus administratif de changement d'université (lourdeur du processus, délais serrés) constitue probablement un obstacle à la mobilité verticale en Suisse.

5. Schlussfolgerungen / Conclusions

Schlussfolgerungen

Die Umfrage bei den Fakultäten und bei den Studierenden zur Situation beim Eintritt in ein Masterstudium der entsprechenden Studienrichtung an einer anderen Schweizer Universität vermittelt erstmals einen Überblick über die Ausprägungen der inländischen vertikalen Mobilität in der Praxis.

Die Situation präsentiert sich **insgesamt positiv**: 90 Prozent der Antwortenden aus den Fakultäten erklären sich zufrieden mit der herrschenden Zulassungspraxis, und ebenfalls 90 Prozent wünschen, das Prinzip der Freizügigkeit beizubehalten. Auf Seiten der Studierenden zeigen sich 90 Prozent befriedigt über ihren Universitätswechsel. Drei Viertel der Studierenden werden zu einem Masterstudium in der entsprechenden Studienrichtung zugelassen, ohne dass sie zusätzliche Auflagen erteilt erhalten. Im Fall der Medizin, der Technischen und der Ingenieurwissenschaften ebenso wie in den Rechtswissenschaften kann geradezu von einer automatischen Zulassung der Inhaber eines Bachelorabschlusses einer anderen Schweizer Universität gesprochen werden. Bei den übrigen Studienfächern müssen insbesondere an den Deutschschweizer Universitäten zusätzliche Auflagen erfüllt werden. Die Studierenden können die Universität wechseln, ohne eine zeitliche Verzögerung beim Eintritt ins Masterstudium in Kauf nehmen zu müssen. 63 Prozent der befragten Studierenden sehen sich nicht benachteiligt gegenüber der Studierenden, die bereits den Bachelorabschluss an der entsprechenden Universität erworben haben.

Die Umfrage hat auch einige Schwächen aufgedeckt respektive ein gewisses **Optimierungspotenzial** zum Vorschein gebracht. Ungefähr 5 Prozent der Antwortenden aus den Fakultäten geben an, dass die Zulassung zu ihren Masterprogrammen mit Bedingungen verknüpft ist, was gegen die „Empfehlungen der CRUS“ ist. Zudem werden nach Einschätzung der betroffenen Studierenden die Auflagen oftmals festgelegt, ohne die im Bachelorstudium erworbenen Kompetenzen genügend zu berücksichtigen. Auch scheint sich ein Universitätswechsel unnötig langwierig und kompliziert zu gestalten. Diese administrativen Hürden behindern so gesehen die vertikale Mobilität in der Schweiz wohl bis zu einem gewissen Grad.

Aus Sicht der CRUS ist es erfreulich zu sehen, dass das vor gut fünf Jahren durch die CRUS eingerichtete System der Studienrichtungen, von einigen Ausnahmen abgesehen, funktioniert.

Die für den Wechsel innerhalb derselben Studienrichtung vorgesehene Zulassung mit Auflagen hat sich bewährt. Auflagen stellen sicher, dass die für ein bestimmtes Masterprogramm notwendigen Kompetenzen vorhanden sind, und unterstützen hierin die Profilierung der Studienangebote. Zeitpunkt und Umfang richten sich an den Anforderungen im konkreten Fall aus. Daraus lassen sich die festgestellten Unterschiede nach Universitäten und Studienrichtungen erklären.

Durch die unterschiedliche Profilbildung werden die Studierenden motiviert, einen Universitätswechsel vorzunehmen und von einem Angebot auf Masterstufe zu profitieren, das die eigene Universität nicht vorzuweisen hat.

Conclusions

L'enquête auprès des facultés et des étudiants sur la situation à l'entrée en master dans la même branche d'études dans une autre université suisse offre pour la première fois une vue d'ensemble sur les modalités pratiques de la mobilité verticale nationale.

La situation est **globalement satisfaisante** : 90% des répondants au sein des facultés se déclarent satisfaits de la pratique d'admission et 90% également souhaitent conserver le principe de libre circulation. Du côté des étudiants, 90% des répondants se déclarent satisfaits de leur changement d'université. Trois quarts des étudiants sont admis en master dans la même branche d'études sans devoir remplir d'exigences supplémentaires. Dans le cas de la médecine, des sciences techniques et de l'ingénierie ainsi que du droit on peut parler globalement d'une admission automatique de tous les titulaires d'un bachelor d'une autre université suisse. Dans les autres disciplines, c'est surtout au sein des universités alémaniques que des exigences supplémentaires doivent être remplies. Les étudiants peuvent changer d'université sans avoir à retarder leur entrée en master. 63% des étudiants interrogés ne s'estiment pas désavantagés par rapport aux étudiants ayant obtenu leur bachelor dans la même université.

L'enquête met également en lumière un **potentiel d'optimisation**. Environ 5% des répondants au sein des facultés affirment que l'admission à leur programme de master est soumise à des conditions préalables, ce qui est contraire aux Recommandations de la CRUS. En outre, du point de vue des étudiants concernés, les exigences supplémentaires sont souvent demandées sans considération des compétences acquises en bachelor. De surcroît, le processus de changement d'université apparaît long et fastidieux. Ces obstacles administratifs semblent entraver la mobilité verticale en Suisse dans une certaine mesure.

Du point de vue de la CRUS, il est réjouissant de constater que le système de branches d'études introduit par la CRUS il y a cinq ans fonctionne bien, mise à part quelques exceptions.

L'admission avec exigences supplémentaires prévue pour un changement d'université dans la même branche d'études a fait ses preuves. Les exigences supplémentaires assurent que les compétences nécessaires pour un certain programme de master soient acquises et soutiennent ainsi la différenciation des offres d'études. Le moment et le volume s'ajustent aux exigences dans les cas concrets, ce qui explique les différences observées entre universités et disciplines.

Du fait du développement de profils différenciés, les étudiants sont motivés à entreprendre un changement d'université et à profiter d'une offre de master que l'université d'origine ne propose pas.

Liste des abréviations

CRUS	Conférence des Recteurs des Universités suisses
CUS	Conférence universitaire suisse
ECTS	European Credit Transfer System
HES	Haute école spécialisée
HEU	Haute école universitaire
OFS	Office fédéral de la statistique

Universités

UNIBAS	Université de Bâle
UNIBE	Université de Berne
UNIFR	Université de Fribourg
UNIGE	Université de Genève
UNIL	Université de Lausanne
UNILU	Université de Lucerne
UNINE	Université de Neuchâtel
HSG	Université de St-Gall
USI	Université de la Suisse italienne
UZH	Université de Zürich
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
ETHZ	Ecole polytechnique fédérale de Zürich

Disciplines

SHS	Sciences humaines et sociales
ECO	Sciences économiques
ING	Sciences techniques et ingénierie
INTER	Domaines interdisciplinaires

